

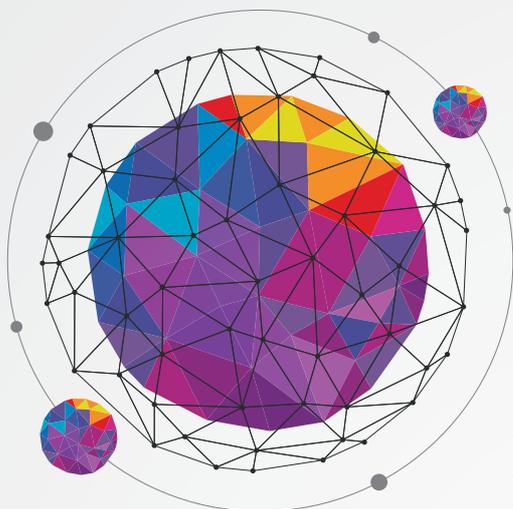


CFONB

Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# Rapport annuel 2015





# SOMMAIRE

<b>AUTOUR DE L'ANNÉE 2015</b> .....	p. 4
<b>MISSIONS &amp; ORGANISATION :</b> .....	p. 6
Les missions et l'organisation.....	p. 7
Les instances de Direction .....	p. 10
Les autres instances du CFONB.....	p. 11
Autour du Conseil d'Administration .....	p. 14
Autour du Bureau du Conseil .....	p. 16
 <b>AUTOUR DES PÔLES :</b> .....	 p. 18
Les organes de fonctionnement - Les Pôles .....	p. 19
L'activité 2015 des Pôles : .....	p. 21
Moyens de Paiement - 1 .....	p. 21
Moyens de Paiement - 2 .....	p. 33
Coordination des Standards .....	p. 43
Certification et Signature Électronique .....	p. 57
Instruments Financiers .....	p. 71
Réglementation et Conformité .....	p. 79
 <b>LES RENCONTRES, LES ATELIERS THÉMATIQUES ET LA COMMUNICATION DU CFONB</b> .....	 p. 92
Autour des 6 évènements de l'année 2015 .....	p. 93
Autour de la communication du CFONB.....	p. 100
 <b>RENCONTRE AVEC NOS PARTENAIRES :</b> .....	 p. 102
L'AMAF et le CFONB .....	p. 103
EBICS Co.....	p. 104
L'Afépame .....	p. 106
IÉOM.....	p. 106
Adhésion des OPT de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie .....	p. 107
 <b>AUTRES DOSSIERS :</b> .....	 p. 108
Réflexion sur la lutte contre le terrorisme .....	p. 109
Assises des paiements du 02/06/2015 .....	p. 109
Stratégie nationale des paiements 15/10/2015 .....	p. 110
Mobilité bancaire.....	p. 111
Projet Cyclade Loi Eckert .....	p. 112
Rafec.....	p. 113
Alur .....	p. 113
SEPA.....	p. 114
 <b>CONFÉRENCES EXTERNES :</b> .....	 p. 118
APECA le 03/11/2015 .....	p. 119
Caisse des Dépôts et Consignations le 10/11/2015.	p. 119

# Le mot du Président



Chers amis,

2015 restera une terrible année pour les citoyens que nous sommes.

Les meurtriers attentats de janvier et de novembre ont endeuillé Paris et la France, nous laissant désemparés mais aussi plus unis que jamais pour continuer à vivre et à défendre nos valeurs communes.

Concernant notre CFONB, l'exercice a été particulièrement marqué par la préparation, le déroulement, et les retombées des Assises Nationales des Paiements.

Précédées d'études solides, préparées par quatre groupes alliant les compétences les plus larges, ces Assises ont défini, le 2 juin dernier, les contours d'une stratégie nationale de modernisation des moyens de paiement, s'appuyant sur la nécessité de répondre aux besoins des utilisateurs, de développer l'usage de moyens de paiement innovants et d'accroître la compétitivité de cette filière, tout en veillant à une lutte efficace contre la fraude.

Les propositions formulées lors de ces Assises ont servi de socle à la Stratégie nationale des paiements diffusée le 15 octobre par le Ministre des Finances et des comptes publics.

Un Comité National des Paiements, dont l'installation est prévue dans les premiers mois de 2016, sera chargé de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le CFONB a tenu toute sa place dans cette mobilisation.

Si l'essentiel du passage à SEPA s'est achevé avec succès à l'été 2014, la migration au premier février 2016 du TIP et du Télèrèglement, « produits de niche français », a été à l'ordre du jour de l'exercice 2015, essentiellement autour du Télèrèglement professionnel dont la migration vers le SDD B2B a mobilisé la profession, la Banque de France ainsi que les grands créanciers publics. Si les volumes concernés sont relativement faibles, les capitaux sont considérables, et les difficultés ont été au rendez-vous. Dans ce contexte délicat, le groupe « Gamme » du Comité national Sepa a remarquablement préparé et accompagné les opérations de migration engagées en novembre avec l'appui sans faille de nos experts.

La mobilité bancaire a été un autre grand thème de l'année 2015. Dispositif créé en 2009 à l'initiative de la profession bancaire, il a été reconfiguré par la Loi du 17 mars 2014 relative à la Consommation, et la Loi du 6 août 2015 sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il sera obligatoire le 6 février 2017. Le CFONB a été chargé de la définition des messages XML à utiliser dans le cadre de ce nouveau service, ainsi que des règles d'utilisation régissant les transferts d'informations. Les livrables ont été rendus dans les délais.

Autre texte structurant, la Loi du 13 juin 2014 prévoit le transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations des soldes bancaires inactifs et des contrats d'assurance-vie en déshérence. Les transferts seront engagés le premier juillet 2016.

Le CFONB a joué un rôle majeur dans les travaux préparatoires touchant l'organisation et la technique, obtenant d'être l'interlocuteur de la profession auprès de la Caisse des dépôts dans la conduite de son projet CICLADE, et assurant auprès des banques un rôle d'informateur privilégié, par l'envoi de quatre communications CFONB entre janvier et juillet 2015.

## ÉDITORIAL

# Le mot du Président (suite)

Déjà largement évoquée lors des Assises des paiements, et dans un contexte de décroissance forte et régulière de la volumétrie du chèque, ramené aujourd'hui à la quatrième place des moyens de paiement scripturaux, la filière chèque a parallèlement fait l'objet de travaux assidus du CFONB dans le double objectif de réduction du nombre de chèques circulants et de dématérialisation des échanges de vignettes. Les travaux se poursuivent en 2016

Le chèque est le second moyen de paiement le plus fraudé. C'est une préoccupation qui justifie des moyens de lutte efficaces. Dans ce cadre, un groupe de travail transversal a été créé au printemps 2015 avec la Sécurité FBF, la Police, la Gendarmerie et la Sécurité de la Poste. Objectif : faire le point sur les vols de chéquiers intervenant avant leur remise à leurs détenteurs légitimes, et trouver des parades adaptées. Les travaux sont appelés à se poursuivre cette année.

La réorganisation de la filière fiduciaire est un chantier d'importance marqué par une évolution générale à la baisse des volumes, par la volonté des Pouvoirs Publics de favoriser l'essor de moyens de paiement innovants et de lutter contre le financement du terrorisme, et enfin par le souci de la profession, via le développement du recyclage en agence bancaire et en centre fort, de réduire les coûts de sous-traitance bancaire et de pallier les fermetures de caisses de la Banque de France. Le CFONB participe à ces réflexions.

Parmi les nombreux autres travaux réalisés, je citerai la dématérialisation et la sécurisation des échanges avec l'Administration dont l'extension du périmètre des réquisitions judiciaires, la modernisation des échanges de flux entre la Banque de France et les établissements, le projet de prélèvement à la source des revenus, l'élargissement de l'actionnariat de notre filiale EBICS SCRL avec l'acceptation de la candidature de la Suisse, et en interne, la révision des fiches de mission de nos groupes de travail ainsi que le recensement général des communications publiées par le CFONB.

L'année 2016 marquera l'échéance de notre agrément comme Bureau de normalisation de la profession bancaire et financière. Nous avons travaillé dès 2015 à la reconduction de ce statut que nous considérons comme une de nos priorités. Dans ce cadre, nous avons lancé une réflexion sur l'identification des thèmes d'avenir sur lesquels nous devons investir à l'international.

Par ailleurs, le CFONB va s'associer aux recherches sur les nouvelles technologies (internet des objets) et sur les nouvelles menaces informatiques (privacy by design, advanced persistent threats) dans le cadre de la normalisation.

Nous avons décidé en 2014 de faire mieux connaître à nos adhérents les activités du CFONB.

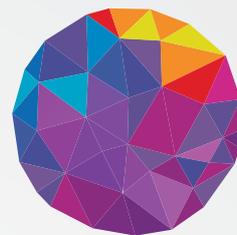
Dans cet esprit, nous avons organisé en 2015 deux « Rencontres », le 16 juin sur le thème des Assises des paiements, et le 8 décembre pour présenter les enjeux relatifs aux moyens de paiement.

Nous avons parallèlement créé des « ateliers » qui, selon un format plus court, ont permis de traiter de la Loi Eckert et de Ciclade (31 mars et 7 octobre) et de la filière fiduciaire (28 octobre). Enfin, nous avons lancé le 6 novembre les premières Rencontres à Monaco sur le thème des nouvelles formes de fraude.

Dans le domaine des instruments financiers, 2015 restera l'année du lancement de la plateforme commune européenne de règlement/livraison Target 2 Securities (juin).

Notre assemblée générale du 24 juin a pris deux orientations favorisant une meilleure gouvernance, en créant un Comité Juridique et en décidant d'accueillir des administrateurs indépendants au Conseil.

# Le mot du Président (suite)



Dans le domaine des mouvements individuels :

- Yves Le Querrec (LBP) a été nommé Président du COS ICN d'AFNOR en janvier.
- Grégory Postel (SG) a été remplacé par Laurent Lafeuillade (SG) comme animateur du Pôle Moyens de Paiement 1 (janvier)
- Alain Gillard (BNPP, animateur du Pôle Coordination des standards) a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année et a été remplacé par Anne Ballerini (CA)

Le Conseil d'administration a élu, dans sa séance du 8 décembre 2015, Yannick Chagnon pour assurer la présidence du CFONB à compter du premier février 2016.

Je lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Pour ma part, je terminerai par un salut amical à chacune et chacun d'entre vous. Animer le CFONB pendant 13 ans a été un véritable bonheur. Au-delà de la gestion des dossiers, la rencontre avec les autres a fait partie des moments privilégiés que je vous dois.

Je vous en remercie et je vous souhaite le meilleur pour vous même et pour les vôtres.

Marcel Roncin  
Président du CFONB

## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

- 05/01 : Sabine Nunguet (Natixis), prend en charge le secrétariat du Pôle Instruments Financiers en remplacement d'Odile Banbuck (Natixis)
- 05/01 : Arrivée de Julien Lasalle (Banque de France), Adjoint d'Alexandre Stervinou (Banque de France) au sein du Comité de Pôle Réglementation & Conformité
- 05/01 : Nomination d'Olivier Durand au poste de Directeur de l'OCBF en charge des sujets de Place. Olivier remplace Catherine Grandpierre au Conseil d'Administration du CFONB
- 05/01 : Axel Weiss (DSGV) devient Président d'EBICS SCRL en remplacement de Narinda You (Crédit Agricole) pour un an
- 09/01 : Co-animation du groupe de travail « Conformité RSC » avec Julien Lasalle (Banque de France) et Pierre Epailard (Société Générale)
- 14/01 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail « Les paiements à distance / alternatives au chèque »
- 14/01 : Retrait d'Euronext en sa qualité de membre partenaire au CFONB
- 15/01 : Réunion DGPN (Direction Générale de la Police Nationale) et réunion Association ARC sur la loi ALUR
- 19/01 : Yves Le Querrec (La Banque Postale) est nommé Président du COS ICN (Comité stratégique Information et Communication Numérique) d'AFNOR
- 27/01 : Décision de proposer la prolongation du mandat de Patrice Hertzog (Confédération Nationale du Crédit Mutuel) à la Présidence de l'ISO TC68/SC7 « opérations bancaires de base » pour une période de 3 ans
- 27/01 : La maintenance de la solution SEPACOM est confiée au CFONB
- 27/01 : Création du groupe de travail Eckert-Ciclade

- 03/02 : Présentation du CFONB au CNAJMJ
- 04/02 : Renégociation du contrat AFNOR-CFONB suite à l'évolution de la participation du CFONB dans le domaine « cartes »
- 05/02 : Lancement des travaux de refonte du Livre des procédures
- 10/02 : Comité Financier
- 13/02 : Groupe de travail « Gamme » du Comité National
- 25/02 : 2<sup>ème</sup> Réunion du groupe de travail « Les paiements à distance / alternatives au chèque »
- 03/03 : Le Conseil d'Administration ratifie les comptes 2014
- 04/03 : Rencontre avec le Président de la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance)
- 13/03 : Réunion avec l'IEOM
- 23/03 : Board EBICS
- 24/03 : Départ de Grégory Postel (Société Générale), appelé à d'autres fonctions
- 24/03 : Nomination de Laurent Lafeuillade (Société Générale) au poste d'Animateur du Pôle Moyens de paiement groupe 1 en remplacement de Gregory Postel (Société Générale)
- 25/03 : 3<sup>ème</sup> Réunion du groupe de travail « Les paiements à distance / alternatives au chèque »
- 31/03 : Atelier thématique du CFONB « Loi Eckert et projet Ciclade » et « SEPA »



## 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE

- 01/04 : Groupe de travail IEOM
- 07/04 : Revue de Direction du Bureau de Normalisation
- 13/04 : Réunion GT EPEME
- 17 et 23/04 : Convocation de la CSP (Cellule de Surveillance Prélèvement)
- 21/04 : Commissaire aux comptes au CFONB
- 23/04 : Réunion Assises des paiements
- 24/04 : Ciclade Eckert, le CFONB est sollicité par la FBF pour participer à une réunion sur l'approche technique dans le dossier « Accès au RNIPP »
- 01/05 : Départ de Gilbert Lichter (ABE Clearing SA)
- 01/05 : Arrivée de Hay LittleJohn, Directeur Général d'ABE Clearing SA en remplacement de Gilbert Lichter
- 01/05 : Jacques Vanhautère est nommé Directeur Général de SEPAMAIL
- 15/05 : Publication du rapport annuel 2014
- 19/05 : Assemblée Générale EBICS
- 19/05 : Adhésion de la Société Suisse « Six interbank Ltd » à EBICS
- 21/05 : Réunion EBICS WG à Hanovre
- 22/05 : Comité Financier exceptionnel, suite à l'évolution de la participation du CFONB dans la normalisation « carte »
- 26/05 : Réunion AMAF

- 02/06 : Assises des paiements à Bercy
- 08/06 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail ad hoc « Mobilité Bancaire »
- 09/06 : Nomination d'Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services) au poste d'Animatrice du Securities Standards Evaluation Group / RMG ISO 20022
- 09/06 : Renouvellement des mandats pour l'ASF, la Caisse des Dépôts et Consignations et Euroclear France pour une période de 3 ans
- 15/06 : Départ de Marine Guyon Godet, juriste FBF, chez BNP Paribas
- 16/06 : Rencontre du CFONB « Quel avenir pour les Moyens de paiement ? »
- 24/06 : L'OPT de Polynésie Française et l'OPT de Nouvelle Calédonie deviennent membres partenaires du CFONB
- 24/06 : Assemblée générale mixte du CFONB
- 24/06 : Renouvellement du mandat du Cabinet Millot-Perin, Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices supplémentaires
- 24/06 : Désignation de Sofideec Sa, Commissaire aux comptes suppléant, pour six années
- 24/06 : Création d'un Comité Juridique au CFONB
- 25/06 : Assemblée générale AFNOR
- 26/06 : Réunion avec l'AMAF à Monaco
- 30/06 : Retrait du Groupement des Cartes Bancaires "CB" de certaines activités dans la Normalisation
- 30/06 : Christine SAMPIC – IEDOM rejoint la Banque de France pour prendre la direction des services bancaires

## 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE

- 01/07 : Réunion avec la CNHJ (Chambre Nationale des Huissiers de Justice)
- 01/07 : Reprise par le CFONB du Secrétariat de la CN Banque
- 02/07 : Board EBICS
- 02/07 : Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F)
- 07/07 : Création d'un groupe ad hoc dédié à l'étude des impacts de la suppression de JAVA des navigateurs
- 29/07 : Réunion CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire)
- 30/07 : Jean-Sébastien Cagnioncle (Banque de France) rejoint une autre direction de la Banque de France. Il est remplacé au Comité de Pôle I par Paul Capocci (Banque de France)
- 19/08 : Réunion ANCV (Agence Nationale Chèques Vacances)
- 27 et 28/08 : Réunion ISO TC68/WG8 Entity Legal Forms

- 10/09 : Réunion 2D-DOC
- 16/09 : Sollicitation du CFONB pour le Projet « Retenue à la Source » de la DGFIP
- 18/09 : Réunion groupe de travail EPEME
- 22/09 : Arrivée dans l'interbancaire de Fanny Rodriguez (Société Générale) suite au départ de Grégory Postel (Société Générale)
- 22/09 : Réactivation du groupe de travail CIPE (Centrale des Incidents de Paiement sur Effets de commerce)
- 22/09 : Fusion des groupes de travail « Prélèvement » et « Virement » du Pôle Moyens de paiement groupe I
- 24/09 : EBICS WG à Zurich
- 29/09 : Comité Financier

## 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE

- 01/10 : Départ en retraite de Nicolas de Seze, Directeur Général de l'IEDOM / IEOM
- 01/10 : Départ en retraite de Gilles Dupré (Confédération Nationale du Crédit Mutuel)
- 01/10 : Arrivées de Jeremy Neil Allam et Patrick Longuet (Confédération Nationale du Crédit Mutuel) en remplacement de Gilles Dupré
- 07/10 : Atelier thématique du CFONB « Loi Eckert, projet Ciclade : A trois mois de l'échéance, où en est-on ? »
- 08/10 : Board EBICS
- 08/10 : Réunion « Retenue à la Source » à la DGFIP
- 12/10 : Nomination d'Axelle Wurmser (BNP Paribas Securities Services) à la Présidence de la CN Banque, Miroir du Comité technique ISO sur les services financiers (ISO TC68) en remplacement d'Alain Gillard (BNP Paribas)
- 28/10 : Atelier thématique du CFONB « Filière fiduciaire, du nouveau ? »
- 03/11 : Réunion groupe de travail Paiements à distance / Alternatives au chèque sur le thème « Dématérialisation et simplification : une alliance pour la compétitivité »
- 03/11 : Conférence APECA
- 05/11 : Groupe de travail Gamme du Comité National SEPA
- 05 et 06/11 : EBICS WG au CFONB
- 06/11 : Rencontre du CFONB à Monaco « Nouvelles formes de fraude ? »
- 07/11 : Rocco Zirpoli (Caisse des Dépôts et Consignations) est nommé Membre suppléant du Comité particulier de la marque NF 461 en remplacement de Thierry Marchesseau (BNP Paribas)
- 10/11 : Rencontre de Place CFONB / Caisse des Dépôts et Consignations pour le Projet Ciclade
- 10/11 : Entretien annuel avec le SQUALPI (Normalisation)
- 10/11 : Réunion CNHJ (Chambre Nationale des Huissiers de Justice)

- 17/11 : Réactivation du groupe de travail Conformité RSC du pôle Réglementation & Conformité
- 17/11 : La candidature de Yannick Chagnon est proposée au Bureau du Conseil pour remplacer Marcel Roncin à la Présidence du CFONB
- 24/11 : Réunion « réflexion sur la lutte contre le terrorisme »
- 25/11 : Nouveau billet de 20 €
- 01/12 : 1<sup>ère</sup> réunion du Comité Juridique du CFONB
- 04/12 : Réunion AMAF – CFONB à Monaco
- 08/12 : Rencontre du CFONB « Moyens de paiement, enjeux présents et futurs ? »
- 08/12 : Assemblée générale extraordinaire du CFONB
- 08/12 : Nomination d'Anne Ballerini (Crédit Agricole) au poste d'Animatrice du Pôle Coordination des Standards, en remplacement d'Alain Gillard (BNP Paribas)
- 08/12 : Nomination de Sébastien Courtellemont (BNP Paribas Securities Services) à la Présidence de la CN4 « Valeurs mobilières »
- 08/12 : Nomination de Yannick Chagnon à la Présidence du CFONB à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 pour une période de 3 ans
- 08/12 : Jérôme Marque (BNP Paribas) remplacera Alain Gillard (BNP Paribas) comme Membre au Board EBICS Scrl
- 15/12 : Groupe de travail Gamme du Comité National SEPA
- 17/12 : Board EBICS
- 18/12 : Départ de Pascal Leclerc (BNP Paribas Securities Services), Président de la CN4
- 31/12 : Départ en retraite d'Alain Gillard (BNP Paribas)
- 31/12 : Disponibilité d'une version anglaise de la PAC (Politique d'Acceptation Commune)





# Missions et organisation

## ORGANISATION ET STANDARDISATION

Les travaux du CFONB s'inscrivent dans le cadre devenu européen et international de l'évolution des moyens et services de paiement et des instruments financiers. Ses missions générales consistent à :

- favoriser et organiser l'élaboration et la définition de règles professionnelles et de standards pour leur utilisation en France, tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre ces établissements et leurs clients,
- se coordonner avec tout organisme privé ou public national, européen ou international, et en particulier auprès de l'Etat et des Administrations françaises, de la Banque de France, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne, etc.
- établir des relations utiles de concertation et de coopération avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles, françaises, européennes et internationales.

Dans ce cadre, l'Association engage directement, ou en liaison avec d'autres organismes de Place, toute(s) action(s) pour la défense des règles et standards de son ressort.

Ainsi, dans le cadre de SEPA, le CFONB contribue à l'activité des groupes de travail de l'EPC (les experts français mandatés s'appuyant sur les différents groupes de travail du CFONB) et du Comité National SEPA (le CFONB assurant la présidence du groupe de travail de la période transitoire GT4).

## NORMALISATION

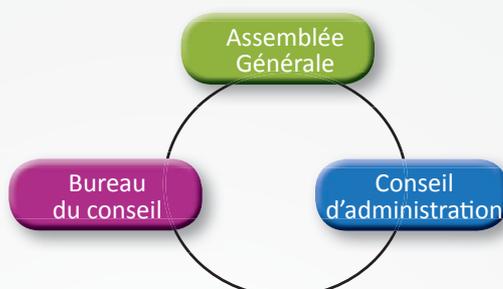
Conformément au décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, le CFONB intervient en tant que bureau de normalisation par délégation d'AFNOR pour compte de la profession bancaire et financière et contribue, en liaison avec les acteurs concernés, à :

- élaborer, développer et faire progresser les normes françaises, européennes et internationales,
- définir autant que de besoin les modalités d'implémentation et d'utilisation en France des normes européennes et/ou internationales et à en informer les acteurs concernés,
- alerter les instances compétentes de la profession bancaire et financière de tout projet de normalisation susceptible de les impacter.

Pour l'exercice de cette activité, le CFONB est agréé par l'Etat. L'agrément lui est délivré pour une durée de trois (3) ans au vu d'une évaluation de son activité, et est renouvelable au terme de cette période.

## GOUVERNANCE

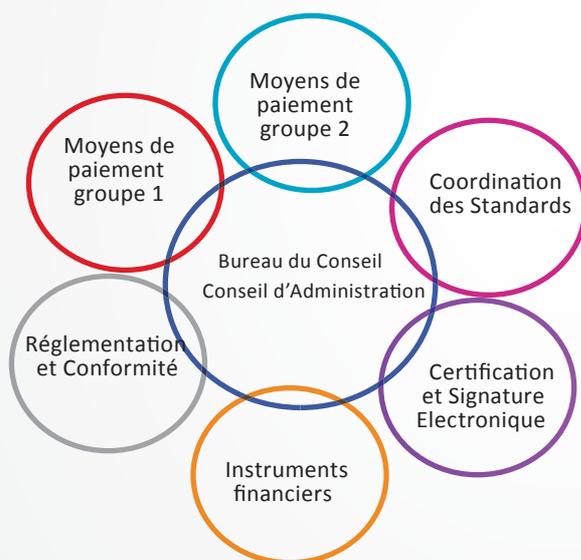
Le CFONB, association Loi 1901, est administré par un conseil d'administration et un bureau du conseil.



## FONCTIONNEMENT ORGANISATION ET STANDARDISATION

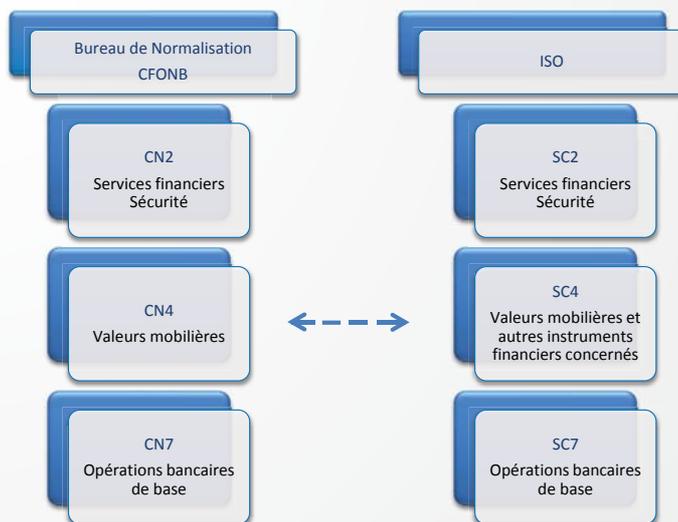
Les travaux s'articulent autour de six pôles composés de groupes de travail dédiés à différents thèmes.

Cette organisation permet une adaptation aisée aux évolutions incessantes de l'environnement professionnel.



## FONCTIONNEMENT NORMALISATION

Le CFONB gère 3 commissions de normalisation (CN) qui sont les miroirs des structures du comité technique « Services financiers » de l'ISO

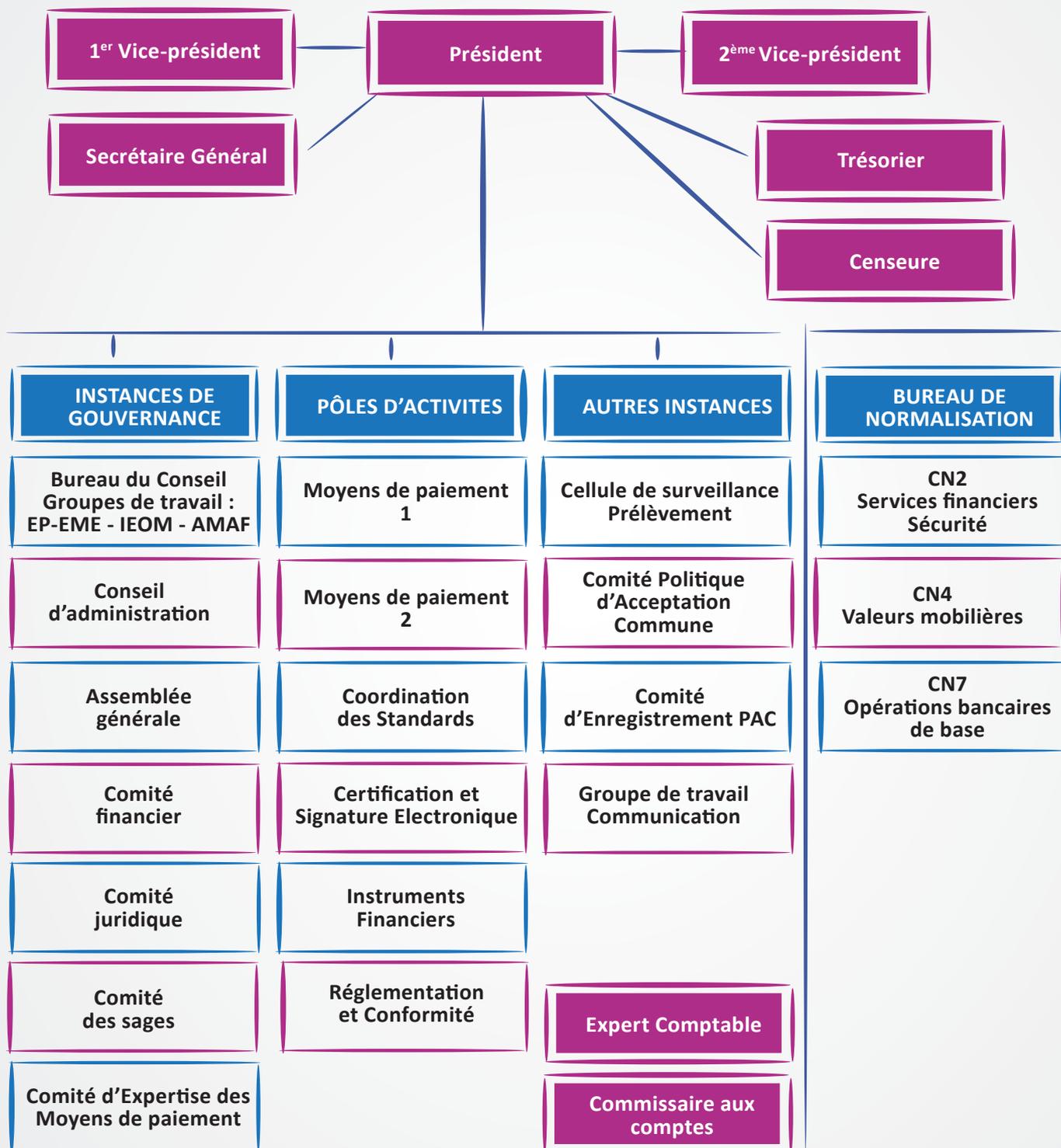


Un code de conduite et un livre de procédures permettent aux experts de conduire leur action et de participer à la prise de décision selon un mode de fonctionnement rigoureux.

## BUREAU DE NORMALISATION

Le CFONB, bureau de normalisation, gère un système de management de la qualité inspiré des exigences de la norme ISO 9001 avec une forte orientation client, et répondant aux exigences du système français de normalisation ainsi qu'aux principes définis par la norme NF X50-088 concernant l'activité des bureaux de normalisation.

# L'organigramme du CFONB



# Les instances de Direction

## La Direction

Président :	Marcel RONCIN puis Yannick CHAGNON à compter du 01/02/2016	CFONB
1 <sup>er</sup> Vice-président :	Frédéric HERVO	BANQUE DE FRANCE
2 <sup>ème</sup> Vice-président :	Narinda YOU	CRÉDIT AGRICOLE
Trésorier :	Frantz TEISSÈDRE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Secrétaire Général :	Xavier MENDIBOURE	CFONB
Censeure	Céline RINGOT	LA BANQUE POSTALE

## Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus, pour diriger et administrer l'Association, sous réserve de ceux statutairement réservés aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration se réserve, en outre, la possibilité d'entreprendre des démarches pro-actives à l'égard d'organismes qu'il lui paraîtrait important d'associer aux travaux du CFONB.

Il regroupe actuellement une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- Les cinq réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française et la Banque Postale : BNP Paribas - BPCE - Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Crédit Agricole - Société Générale.
- **Les Associations suivantes** : La FBF (Fédération Bancaire Française), l'ASF (Association Française des Sociétés Financières), l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière).
- **Les établissements à statut particulier suivants** : La Banque de France, la Caisse des Dépôts & Consignations ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle étranger exerçant leur activité en France (HSBC France actuellement)
- **Les groupements, infrastructures de paiements et de marchés suivants** : Groupement des Cartes Bancaires "CB", STET, Euroclear France.

## Les membres du Conseil d'Administration

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	Yves-Marie LEGRAND
BANQUE DE FRANCE	Frédéric HERVO
BNP PARIBAS	Marie-Chantal DEBIZE
BPCE	Éric VÉRONNEAU
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	Yvon LE MOULLEC
CRÉDIT AGRICOLE	Narinda YOU
CRÉDIT MUTUEL - CIC	Gilles DUPRÉ jusqu'au 30/09/2015 puis Jeremy Neil Allam
EUROCLEAR FRANCE	Frédéric GERMAIN
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE	Willy DUBOST
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"	Pascal CHOUR jusqu'au 12/10/2015 puis Mathieu ROBERT
HSBC FRANCE	Élisabeth HARAUCHAMPS
LA BANQUE POSTALE	Yves LE QUERREC
OCBF	Olivier DURAND
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Frantz TEISSÈDRE
STET	Jean-Marie VALLÉE
LA BANQUE POSTALE	Céline RINGOT (Censeure)

## Les membres partenaires du Conseil d'Administration

ASSOCIATION MONÉGASQUE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (AMAF) Étienne FRANZI

## Les membres partenaires éloignés du Conseil d'Administration

OPT NOUMEA	Marie-Josèphe OBRY
OPT PAPEETE	Maréva GAVIETTO

## Le Bureau du Conseil

Il assure collégialement la gestion courante de l'Association, et veille à la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'Administration.

Depuis décembre 2013, trois groupes de travail sont rattachés au Bureau du Conseil :

- EP-EME
- IEOM
- AMAF

## Les membres du Bureau du Conseil

Le Président

Marcel RONCIN - CFONB  
puis Yannick CHAGNON à compter du 01/02/2016

Le Secrétaire Général

Xavier MENDIBOURE

BANQUE DE FRANCE

Frédéric HERVO

BNP PARIBAS

Chantal ROUX

BPCE

Éric VÉRONNEAU

CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL

Marc RAINTEAU

CRÉDIT AGRICOLE

Narinda YOU

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Willy DUBOST

LA BANQUE POSTALE

Yves LE QUERREC

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Frantz TEISSÈDRE

## Les autres instances du CFONB

### Le Comité Financier

L'avis du Comité Financier peut être sollicité sur toute question relative aux éléments financiers de l'Association, notamment le budget, l'arrêté des comptes et les cotisations.

Marcel RONCIN

Président du CFONB

puis Yannick CHAGNON à compter du 01/02/2016

Xavier MENDIBOURE

Secrétaire Général

Jean-Luc DURAS

BANQUE DE FRANCE

Sophie DENHAËNE

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Frantz TEISSÈDRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Gérard LEJEUNE (Expert Comptable) ou Samantha PINAUD

CABINET EURO COMPTA FINANCE

Céline RINGOT

LA BANQUE POSTALE

### Le Comité Juridique

Lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015, les instances ont proposé une évolution du Règlement intérieur afin d'améliorer la gouvernance de l'association.

L'article 7.4 relatif au fonctionnement des comités prévoyait la création d'instances ad hoc d'instruction et de réflexion sur les dossiers liés à la vie et à l'évolution de l'association.

Il a donc été proposé de créer un Comité juridique.

Ce dernier est présidé par le Président du CFONB. Ses membres sont les Vice-présidents, le Secrétaire général, le ou les Censeur(s) et deux juristes proposés par les personnes morales membres du Conseil d'Administration.

Le Comité juridique a pour mission :

- D'examiner les aménagements des statuts et du règlement intérieur préparés par le Secrétariat général,
- D'examiner tous nouveaux documents de référence et tous aménagements apportés aux documents de référence existants.
- De donner un avis sur toutes conventions que pourrait signer l'association ainsi que sur les modifications ultérieures.

Le Comité juridique se réunit chaque fois que nécessaire sur convocation du Président une semaine à l'avance.

# Les autres instances du CFONB

## Le Secrétariat Général

Il assiste les instances du CFONB dans la gestion administrative.

Les collaborateurs et les activités du Secrétariat sont placés sous la responsabilité du Secrétaire Général qui est garant de son bon fonctionnement et des missions qui lui sont confiées.

## Le Secrétariat

Le Secrétariat contribue aux actions du CFONB pour jouer pleinement son rôle vis à vis des adhérents et des partenaires externes. Son rôle est également de contribuer au développement de l'Association en proposant de nouvelles actions et de nouveaux services.

Il s'implique dans le suivi des travaux, en participant aux dossiers stratégiques et en suivant le plan d'activité des six pôles d'expertise, et du Bureau de Normalisation, avec la contribution de deux chargés de missions.



## Interview de Yannick CHAGNON Président du CFONB depuis le 01/02/2016

### Pouvez-vous nous livrer quelques informations sur votre parcours professionnel ?

J'ai 40 ans d'expérience au sein d'un même établissement bancaire. Dans un premier temps à l'international pendant 20 ans, puis sur une durée similaire, j'ai exercé des responsabilités dans le domaine des titres et des paiements en France, me consacrant également aux travaux interbancaires européens.

Ces responsabilités m'ont amené à participer activement aux travaux d'organisations européennes. Mon premier contact avec le CFONB date de cette période.

### Quel est le principal atout de cette association dans notre environnement ?

Il en existe un, qui peut paraître évident à ceux qui côtoient de près ou de loin les instances interbancaires en France. Il s'agit de l'organisation et de la méthode de travail adoptées pour conduire les travaux et prendre les décisions auxquelles prennent part les instances de la profession et le régulateur ; ce modèle nous est envié par nos partenaires européens. Il est unique en Europe, et j'oserais même dire dans le monde.

En effet, les travaux sont réalisés par des experts issus de différents établissements, quels que soient leurs spécificités et leur culture, leur taille et leur marché de prédilection, ce qui rend ce modèle sans équivalent. La force de la méthodologie basée sur la recherche permanente du consensus produit un résultat remarquable. C'est difficile, parfois même épuisant, mais le résultat en vaut la peine. Il nous permet d'être plus forts, et plus influents.

### Quels sont les focus de l'année à venir ?

Les évolutions réglementaires continueront à être à l'origine d'une part significative de nos travaux. Il est périlleux de faire une liste exhaustive des sujets, tant ils sont nombreux, je citerai toutefois trois sujets emblématiques pour les établissements en 2016, le paiement instantané, la mobilité bancaire, sans oublier l'ensemble des travaux en lien avec la dématérialisation documentaire et la fluidification des échanges avec les administrations. Par ailleurs, le Comité national des paiements scripturaux s'appuiera très probablement sur le CFONB pour instruire certains sujets inscrits sur sa feuille de route.

# Autour du Conseil d'Administration





**Autour du Bureau du Conseil**







# Autour des Pôles

# Les organes de fonctionnement

Pour mener à bien ses études, le CFONB s'appuie sur des Pôles d'activité dont les missions et l'organisation sont définies par le Bureau du Conseil et ratifiées par le Conseil d'Administration.

L'animation de ces Pôles est confiée aux établissements membres du Bureau du Conseil.

## Composition

Chaque Pôle est constitué d'un Comité de Pôle et de groupes de travail.

Le Bureau du Conseil fait appel aux établissements adhérents pour proposer des « experts métiers » dans chaque Pôle et chaque groupe de travail. Les établissements membres du Bureau du Conseil doivent participer à chaque Pôle afin d'assurer la représentativité des travaux.

Des « experts métiers » non adhérents peuvent être invités à participer aux travaux.

Des représentants d'associations professionnelles non adhérentes peuvent participer ponctuellement aux travaux des groupes de travail sous réserve de validation par le Bureau du Conseil.

Le Bureau du Conseil nomme le responsable de chaque Pôle parmi ses membres. Chaque responsable doit être un expert dans les « domaines métiers » de son Pôle, il s'engage à disposer de la disponibilité nécessaire pour le suivi rapproché et régulier des travaux de manière à respecter les objectifs fixés, être à même de susciter un large consensus pour proposer des orientations selon un calendrier s'appliquant à tous les acteurs.

Le Comité de Pôle est composé :

- D'un animateur
- D'un suppléant
- D'un secrétaire
- D'un représentant de chaque établissement présent au Bureau du Conseil
- Des animateurs des groupes de travail composant le Pôle
- D'un représentant du secrétariat général

## Les missions

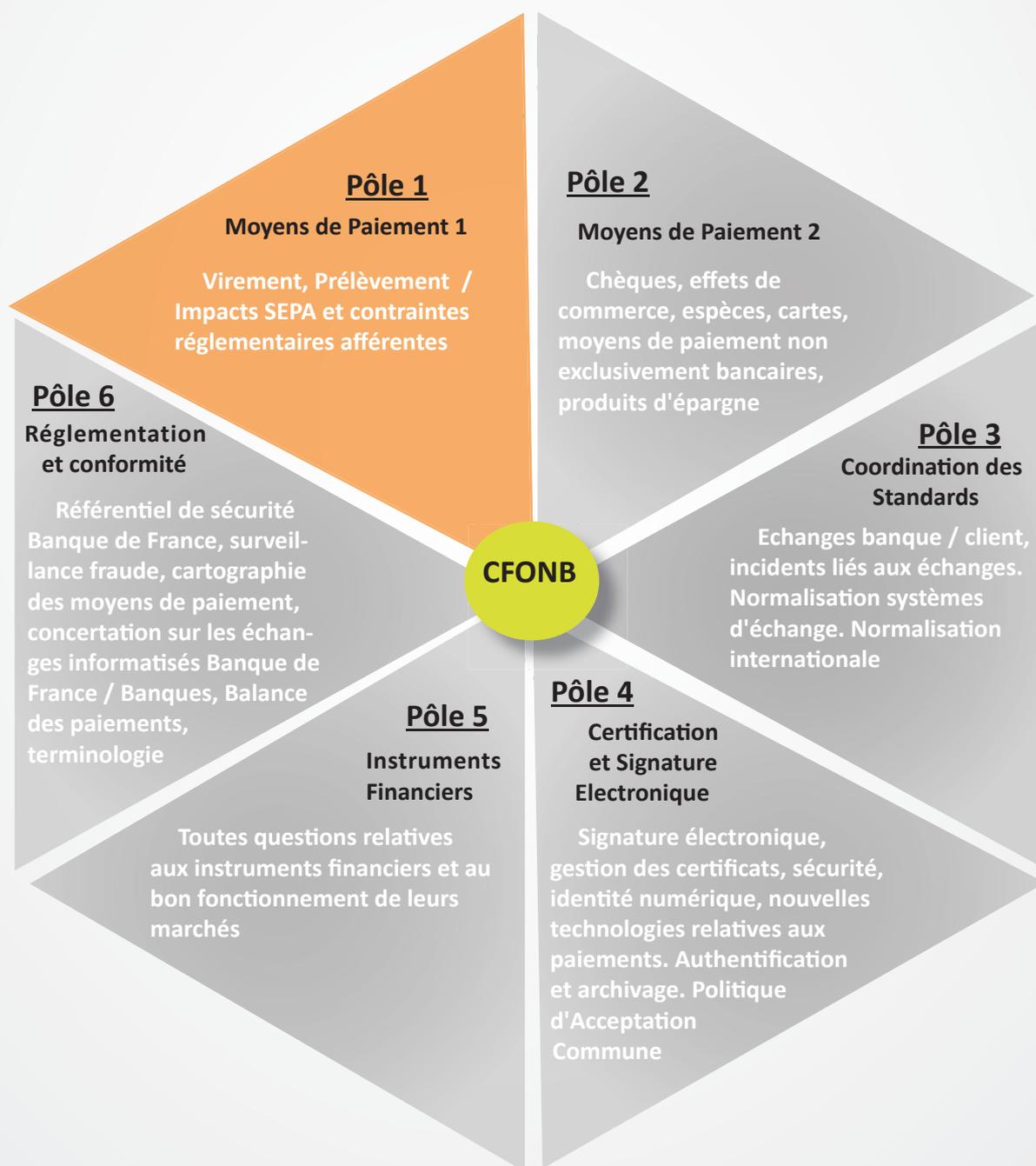
Dans son domaine d'activité, chaque Pôle veille à l'exécution de ses travaux et instruit de manière pleine et entière les dossiers qui lui sont soumis.

L'animateur de chaque Pôle rapporte au Bureau du Conseil et au Conseil d'Administration.

## Les Pôles

- Proposent au Bureau du Conseil la création de groupes et sous-groupes de travail sur la base d'une fiche de mission
- Assurent la coordination des groupes de travail qui leur sont rattachés pour réaliser, selon les plannings définis, les missions qui leur sont confiées par le Bureau du Conseil
- Soumettent les résultats de leurs travaux au Bureau du Conseil
- Se coordonnent entre eux et avec les instances nationales ou internationales
- Mettent à jour les informations publiées sur les sites internet et extranet du CFONB.

Il y a actuellement 6 Pôles d'activité :





Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# L'activité du Pôle Moyens de paiement 1

Pôle 1



## L'ACTIVITÉ DU PÔLE

**Animateurs : Grégory POSTEL Groupe Société Générale jusqu'en mars 2015 puis Laurent LAFEUILLADE - Groupe Société Générale**

**Suppléante : Sophie GIORGI - Groupe Crédit Agricole**

**Secrétariat : Naïma CANOLLE - Groupe Société Générale**

### L'ÉDITORIAL DE L'ANIMATEUR, Laurent Lafeuillade



2015 fut à nouveau une belle et riche année et les pages suivantes en sont la preuve. Je retiendrai tout particulièrement les intenses travaux relatifs à la fin des produits de niche (TIP et Télèrèglement) dans le cadre de la migration SEPA. Comme au théâtre, il y eut plusieurs actes... et des rebondissements qui devraient se terminer par une « Happy End ». Si 2014 fut l'année de la migration des SDD et des SCT, nous avons vécu – ces derniers trimestres – la stabilisation de ces moyens de paiement qui ont montré leur fiabilité. Les travaux d'analyse des R-transactions se sont poursuivis afin d'optimiser encore les processus.

Ces travaux se sont effectués alors que l'environnement réglementaire était, et est toujours, en perpétuelle transformation, tant au plan national (nous avons ainsi été sollicités pour travailler sur les moyens de faciliter la « Mobilité Bancaire » qu'euro-péen (avec, par exemple, l'étude des impacts du Règlement 2015/847 sur les Transferts de Fonds), sans parler d'autres travaux dans lesquels le Comité de Pôle 1 est impliqué lorsqu'il est le miroir de groupes de travail relatifs aux dossiers de l'ERPB et de l'EPC, avec en particulier les « Instant Payments » et la création du SCT<sup>Inst</sup>, c'est-à-dire un « Scheme » de paiement instantané ayant pour sous-jacent le SCT.

Ce rapide tour d'horizon (dont les détails vous sont proposés dans les pages qui suivent) serait incomplet si les dossiers traités par le miroir du « Cards Working Group » de l'EPC n'étaient pas mentionnés. Je souhaiterais donc citer principalement les premières implémentations de standards issus des travaux menés par « Nexo » (l'association, créée en octobre 2014, à l'origine de l'ensemble du processus de normalisation ISO 20022 pour les paiements par carte) et la finalisation du SEPA Cards Standardisation (volume 7.1) qui intègre en particulier les paiements à distance.

Les communications produites cette année et le gros travail d'archivage de celles obsolètes complètent ce riche panorama. Un dernier point peut-être... l'année 2016 au CFONB s'annonce tout aussi intense, preuve de la belle vitalité de nos activités.

## PÉRIMÈTRE, MISSIONS ET ORGANISATION DU PÔLE

Ce Pôle a pour principale vocation d'étudier, dans une perspective tant nationale qu'europpéenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions sur les moyens de paiement : principalement les Virements et les Prélèvements, mais aussi la fin annoncée du TIP et du télérèglement.

La mission du Comité de Pôle Moyens de Paiement Groupe 1 s'inscrit donc dans le cadre des travaux européens visant à mettre en œuvre les instruments de paiement SEPA.

### LE COMITÉ DE PÔLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS ASSIS DE GAUCHE À DROITE :**

CHANTAL TARDY - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL • FANNY RODRIGUEZ - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • NAÏMA CANOLLE - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • ÉRIC VÉRONNEAU - GROUPE BPCE • SOPHIE GIORGI - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS DEBOUT DE GAUCHE À DROITE :**

IVAN HUANT - CFONB • LAURENT LAFEUILLADE - ANIMATEUR - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • JEAN-LOUIS COUTURIER - STET • PHILIPPE EVENOT - LA BANQUE POSTALE • DENYS MATTOUT - BNP PARIBAS • CHRISTINE SAMPIC - BANQUE DE FRANCE • PAUL CAPOCCI - BANQUE DE FRANCE • ALAIN DE CHABANNES - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS • CÉDRIC SÁRAZIN - GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES « CB »

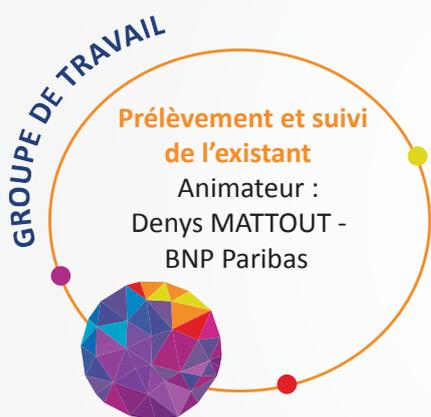
## Activité de l'exercice écoulé

Le Pôle a conduit durant l'année 2015 des travaux principalement tournés vers les évolutions européennes. Il a contribué activement aux travaux du groupe « GAMME (GT1) » du Comité National SEPA dans le cadre de la 2<sup>nd</sup> partie de la migration SEPA des produits de niche qui concerne le TIP et le télé règlement en France.

Le principal objectif du Pôle a été de préparer les positions des experts français présents dans les groupes interbancaires dédiés à l'évolution des moyens de paiement Virement et Prélèvement, en étroite coordination avec les autres acteurs de la Place.

Ce comité a également rendu ses conclusions suite aux travaux menés pour étudier l'opportunité et la faisabilité en France d'un outil d'annulation des R-transactions (annulation de la part de l'émetteur de la R-transaction) et/ou d'un outil de rejet des R-transactions (rejet de la part du récepteur de la R-transaction). Le Pôle a ainsi clos le groupe de travail dédié à cette question.

Le CP1 a aussi connu cette année la création d'un nouveau groupe de travail, issu de la fusion des groupes de travail « Virement – Gestion et suivi de l'existant » et « Prélèvement – Gestion et suivi de l'existant ». Le groupe de travail « Virement et Prélèvement – Gestion et suivi de l'existant » (GTVP) est entré en activité le 07 janvier 2016. L'animation de ce groupe est assurée par Denys MATTOU (BNP Paribas).



Outre la mise à jour de la documentation reposant sur les transactions SEPA (brochures prélèvements SEPA, brochure codes motifs de rejets notamment) qui s'est échelonnée tout au long de l'exercice, le groupe a étudié de nouveaux besoins. Il a ainsi contribué au suivi et à l'analyse des R-transactions afin d'identifier les points d'amélioration à mettre en place dans les procédures. Un rappel des bons usages applicables aux R-transactions a été effectué auprès de la profession.

La date butoir des produits de niche (TIP et Télé règlement) est fixée à la fin janvier 2016. La profession a tout mis en œuvre pour assurer la migration de ces opérations vers de nouveaux instruments SEPA.

Le groupe de travail a également mis en place l'annuaire des points de contacts en cas de demandes de preuves. Aujourd'hui, une grande partie de la profession est inscrite dans cet annuaire. Dans ce contexte, il a travaillé à la mise en conformité des demandes de preuves et étudie les carences observées en matière de demandes de remboursement sans demandes de preuve.

Enfin, le groupe a mis en place une organisation spécifique visant à l'attribution en masse des ICS (Identifiant Créancier SEPA) aux syndicats de copropriétés et à l'extension du nombre d'identifiants utilisables (ICS en hexadécimal) afin d'anticiper les fortes demandes de création d'ICS liées à loi 2014-366 dite « loi Duflot pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové », qui prévoit l'obligation pour un syndicat de copropriété de disposer d'un compte bancaire affecté à la gestion de ce syndicat, distinct du compte du syndic, gestionnaire du bien.

## Activité de l'exercice écoulé



### **Virement et suivi de l'existant**

Animateurs :  
Grégory POSTEL - Groupe Société Générale jusqu'en mars 2015  
puis Laurent LAFEUILLADE - Groupe Société Générale

Outre la mise à jour de la documentation liée au virement SEPA, ce groupe a travaillé à l'élaboration d'un rappel des bonnes pratiques et des préconisations lors de l'émission et de la réception de Recall de virement SEPA en collaboration avec le PFMPs (Prévention de la Fraude sur les Moyens de Paiement Scripturaux).

### **Miroir SEMWG (Scheme Evolution and Maintenance Working Group)**

Animatrice :  
Sophie GIORGI -  
Groupe Crédit Agricole

Suite à la publication des Rulebooks applicables en 2015 et 2016, le groupe de travail Miroir du SEMWG de l'EPC a consacré le début de l'année à la clarification des changements impactant les Schemes.

La mise en place de la nouvelle gouvernance de l'EPC au 1<sup>er</sup> avril 2015 a conduit le groupe à instruire la rédaction des nouvelles règles de gestion des Schemes et à se positionner sur la nouvelle version du document en consultation publique qui se finissait le 31 décembre 2015.

La communauté bancaire française s'est positionnée sur des propositions d'évolution et, en particulier, sur l'Extended Remittance Information, le fait de rendre obligatoires les formats d'acquisition client-banque préconisés par l'EPC, la pertinence de l'utilisation de nouveaux messages ISO20022 dans les Schemes SEPA, ainsi que sur la rédaction des documents émanant de l'EPC complémentaires aux Rulebooks.

Dans le cadre du cycle des changements des Schemes SEPA, le groupe a suggéré l'allongement d'un jour du délai des opérations de retour des SDD B2B en raison de l'augmentation des volumes de ce type d'opérations suite à la migration du téléversement et des délais nécessaires pour contacter les clients et obtenir leur accord pour débiter leur compte.

## Activité de l'exercice écoulé



Le groupe de travail AML-T s'est réuni à cinq reprises durant cette année 2015, dont deux fois en présence de représentants de l'ACPR, essentiellement pour partager la compréhension que les experts de ce groupe de travail avaient du nouveau règlement sur les transferts de fonds (UE 2015/847) et les points qui restaient encore à clarifier. Les travaux entrepris se sont donc traduits en une liste de questions, transmises en fin d'année à l'ACPR, et dont les réponses devraient permettre d'identifier plus précisément la façon dont les établissements devront modifier leurs Systèmes d'Information pour être en conformité avec ce qui leur est demandé.

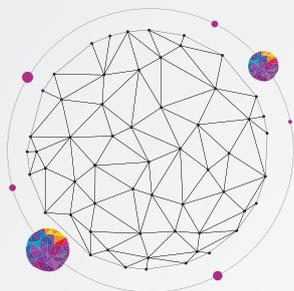
L'autre fait marquant de cette année concerne la publication de la Market Practice relative à la Recommandation 16 du GAFI. Cette publication est le fruit de longs mois de discussions (les travaux ayant été commencés début 2014) afin que ce document puisse être partagé par l'ensemble des communautés.



Le groupe de travail « Miroir du Cards Working Group de l'EPC » a assuré le suivi du Cards Stakeholders Group (CSG), et de leurs différents sous-groupes, sur toutes les problématiques liées à la carte. Pour ce faire, ce groupe de travail a notamment participé à la présentation des travaux à l'ERPB et à la préparation de la mise en place d'une structure de labellisation des solutions et de monitoring de leur implémentation.

Le Miroir Carte a également suivi les différentes initiatives européennes de standardisation carte, afin d'en étudier l'opportunité d'implémentation. 2015 fut aussi l'année des premières implémentations sur le terrain des standards nexo (EPAS-I-SO20022, SEPA-FAST, OSCar).

Cette année a été également celle de la finalisation du SCS (SEPA Cards Standardisation) Volume 7.1 qui intègre les paiements à distance, les exigences sur le processing et la conformité aux nouvelles législations européennes.



## Chantiers et perspectives 2016

- Le Pôle s'attachera à poursuivre ses travaux, sur la base des groupes de travail existants. Il assurera un suivi des évolutions réglementaires et notamment de la DSP2 et poursuivra les travaux d'optimisation des procédures et plus particulièrement celles relatives aux moyens de paiement en augmentation comme le prélèvement inter-entreprises. Le Pôle suivra par ailleurs avec attention les projets d'Instant Payments.
- Le groupe de travail « Virement – Prélèvement », outre le suivi de l'existant, continuera la mise en conformité des brochures SCT, SDD et SDD B2B ainsi que la révision de la brochure codes motifs de rejets. Il participera également à l'adaptation des communications aux dispositions de la DSP2 et de sa transposition. Il continuera d'assurer le suivi des R- transactions afin d'examiner et d'améliorer le traitement des Recall de SCT, le respect des délais des R-transactions de SDD et le circuit des demandes de preuves pour contestation de SDD après 8 semaines.
- Le Groupe Miroir « SEM » poursuivra les travaux en cours en assurant le suivi des instances de l'EPC : RBWB (RuleBook Working Block), SEMWG (SEPA Evolution and Maintenance Working Group) et SMB (Scheme Management Board) par l'analyse des travaux et préparation des positions françaises à soutenir à l'EPC. Le miroir assurera également le suivi de la mise en place du nouveau Scheme SCT<sup>Inst</sup> dans le cadre de l'EPC SCT Instant Scheme Rulebook Development Task Force en participant notamment à la rédaction des Rulebooks et des Implementation Guidelines de ce Scheme.
- Le groupe « AML-T » suivra les évolutions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en relation avec la Fédération Bancaire Française, notamment les travaux relatifs au Règlement sur les Transferts de Fonds (EU 2015/847), initiés en 2015 avec l'ACPR. Les membres du groupe seront amenés également à suivre les différentes thématiques abordées au Sanctions Advisory Group de SWIFT (KYC, Sanctions, Embargo, ...) en lien avec le Correspondent Banking.
- Le groupe Miroir du « Card Working Group » continuera d'assurer le suivi du Cards Stakeholders Group et de leurs différents sous-groupes, notamment le SEPA Cards Standardisation Volume et la mise en place d'une structure de labellisation des solutions et de monitoring de son implémentation. Il suivra les évolutions de l'EPC et de l'ERP sur les sujets relatifs à la carte ainsi que les différentes initiatives européennes sur sa standardisation.

## Les communications 2015

### FÉVRIER

05/02/2015  
20150012

Disparition et migration du télé règlement

26/02/2015 - 20150013

Nouvelle version des Rulebooks du Prélèvement SEPA (SDD Core), du Prélèvement SEPA Interentreprises (SDD B2B) et des guides de mise en œuvre (Implementation Guidelines) associés (SDD Core et SDD B2B)

26/02/2015 - 20150014

Attribution d'ICS aux syndicats de copropriétés émetteurs de prélèvements SEPA

### MARS

20/03/2015  
20150015

Constitution d'un annuaire des points d'accès pour les demandes de preuve en matière de prélèvement SEPA

### AVRIL

02/04/2015  
20150017

Brochure «Le Prélèvement SEPA Interentreprises - SEPA Business to Business Direct Debit» v3

10/04/2015 - 20150019

Evolutions des schémas SEPA pour novembre 2015

22/04/2015 - 20150020

Démantèlement du TIP au 1<sup>er</sup> février 2016

23/04/2015 - 20150023

Brochure «Le Prélèvement SEPA - SEPA Core Direct Debit v5

### JUIN

11/06/2015 20150032

Evolutions des schémas SEPA applicables aux opérations SEPA COM PACIFIQUE pour novembre 2016

18/06/2015 - 20150033

Principales démarches à entreprendre par les participants indirects au système de paiement CORE dans le cadre du remplacement du télé règlement à destination des professionnels et des entreprises par le prélèvement SEPA interentreprises.

18/06/2015 - 20150034

Brochure «Le prélèvement SEPA Interentreprises – SEPA Business to Business Direct Debit» V3.1

18/06/2015 - 20150035

Brochure «Le prélèvement SEPA – SEPA Core Direct Debit» V5.1

18/06/2015 - 20150036

Unicité des identifiants des transactions SEPA (SCT, SDD)

### JUILLET

09/07/2015  
20150040

Numérotation des identifiants créanciers SEPA (ICS) au format hexadécimal

### AOUT

11/08/2015  
20150044

Mise en conformité du Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement par Carte (RAFEC) avec le règlement (UE) n° 2015\_751

### SEPTEMBRE

18/09/2015  
20150047

Fin du TIP espèces

### NOVEMBRE

27/11/2015  
20150054

Nouvelle version de la brochure « Codes opérations interbancaires pour les restitutions clientèle »

### DÉCEMBRE

02/12/2015 - 20150057

Rappel des modalités à respecter pour les demandes d'attribution en masse d'ICS dans le cadre de la loi ALUR

03/12/2015 - 20150058

Bonnes pratiques d'usage des R-Transactions de prélèvement SEPA

03/12/2015 - 20150059

Liste interbancaire des délais et codes motifs de rejet, retour et autres exceptions, à usage de la profession bancaire

10/12/2015 - 20150061

Précisions concernant l'utilisation des caractères «\_» et «\_» dans les guides d'implémentation applicables à compter du 22/11/2015 et se rapportant aux fichiers d'initiation de paiement (pain 001, pain 007, pain 008)

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

### COMITÉ DE PÔLE

**Animateur :**  
Grégory POSTEL -  
Groupe Société Générale  
jusqu'en mars 2015  
puis Laurent LAFEUILLADE -  
Groupe Société Générale

**Suppléante :**  
Sophie GIORGI -  
Groupe Crédit Agricole

**Secrétariat :**  
Naïma CANOLLE -  
Groupe Société Générale

\* : Absents au 31/12/2015

NOM	ETABLISSEMENT
CAGNIONCLE* Jean Sébastien	Banque de France
CAPOCCI Paul	Banque de France
GILSOUL Joëlle	Banque de France
JEANNE Dominique	Banque de France
MATTOUT Denys	BNP Paribas
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
MENDIBOURE Xavier	CFONB
LONGET Patrick	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
TARDY Chantal	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Eric	Groupe BPCE
SARAZIN Cédric	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
LAFEUILLADE Laurent	Groupe Société Générale
TEISSÈDRE Frantz	Groupe Société Générale
ALIAS Robin	HSBC France
TIXIER Karine	HSBC France
ÉVENOT Philippe	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
COUTURIER Jean-Louis	STET
ROBACHE Hervé	STET



**Groupe de travail**  
**Prélèvement - Gestion et suivi de l'existant**  
Animateur : Denys MATTOUT - BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
RENAULT David	ABE Clearing
DENAEYER Corinne	ASF
CAGNIONCLE Jean-Sébastien*	Banque de France
CAPOCCI Paul	Banque de France
DORLEANS Loïc*	Banque de France
FRIAIZE Xavier	Banque de France
KANTE Habby*	Banque de France
ABEILLON Cindy*	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
JOFFRAIN Muriel	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
MENDIBOURE Xavier	CFONB
LONGET Patrick	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAGUÉNÈS Jérôme	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Éric	Groupe BPCE
GIORGI Sophie	Groupe Crédit Agricole
CANOLLE Naïma	Groupe Société Générale
ALIAS Robin	HSBC France
LEBOULZEC Nicole	HSBC France
NOIRBUSSON Aurélie	HSBC France
ÉVENOT Philippe	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET
ROBACHE Hervé	STET

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



### Groupe de travail

#### Virement - Gestion et suivi de l'existant

Animateurs : Grégory POSTEL\* - Groupe Société Générale jusqu'en mars 2015 puis  
Laurent LAFEUILLADE - Groupe Société Générale



### Groupe de travail

#### Miroir SEMWG

Animatrice : Sophie GIORGI -  
Groupe Crédit Agricole

NOM	ETABLISSEMENT
RENAULT David	ABE Clearing
CAGNIONCLE Jean-Sébastien*	Banque de France
CAPOCCI Paul	Banque de France
FRIAIZE Xavier	Banque de France
JEUNET Roland	Banque de France
GARCIA Fabienne	Banque de France
MATTOUT Denys	BNP Paribas
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
JOFFRAIN Muriel	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LONGET Patrick	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
TARDY Chantal	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAGUÉNÈS Jérôme*	Fédération Bancaire Française
COULET François	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Eric	Groupe BPCE
GIORGI Sophie	Groupe Crédit Agricole
KORICHI Yacine	Groupe Crédit Agricole
CANOLLE Naïma	Groupe Société Générale
LAFEUILLADE Laurent	Groupe Société Générale
POSTEL Grégory*	Groupe Société Générale
ALIAS Robin	HSBC France
NOIRBUSSON Aurélie	HSBC France
BEURNEL Jean-Louis	HSBC France
ÉVENOT Philippe	La Banque Postale
GUALBER-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET
ROBACHE Hervé	STET

NOM	ETABLISSEMENT
CAGNIONCLE Jean-Sébastien*	Banque de France
CAPOCCI Paul	Banque de France
DOAN Phi-Yen	Banque de France
FENART Denis	Banque de France
VILEYN Mathieu	Banque de France
SIVADIER Sophie	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
MATTOUT Denys	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
RAINTEAU Marc	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
TARDY Chantal	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAGUÉNÈS Jérôme*	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Éric	Groupe BPCE
KORICHI Yacine	Groupe Crédit Agricole
YOU Narinda	Groupe Crédit Agricole
CANOLLE Naïma	Groupe Société Générale
POSTEL Grégory*	Groupe Société Générale
NOIRBUSSON Aurélie	HSBC France
ÉVENOT Philippe	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET
MARTIN Florent	STET
ROBACHE Hervé*	STET

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



### Groupe de travail CFONB / GUF AMLT

Animateur : Laurent LAFEUILLADE -  
Groupe Société Générale

NOM	ETABLISSEMENT
CARPINTERO Suzanne	Banque de France
FAUCHEUX Marc	Banque de France
DAVILERD Jacques	BNP Paribas
GILLARD Alain	BNP Paribas
MATTOUT Denys	BNP Paribas
SAUVAGE Mélanie	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
RAINTEAU Marc	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
COULET François	Fédération Bancaire Française
LECUIR Alban	Groupe BPCE
MORLET Didier	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Eric	Groupe BPCE
DUVAL Didier	Groupe Crédit Agricole
GIORGI Sophie	Groupe Crédit Agricole
MARTY Frédéric	Groupe Crédit Agricole
SALOMON Aurélie	Groupe Crédit Agricole
BLANCHET Philippe	Groupe Société Générale
CANOLLE Naïma	Groupe Société Générale
LASSALE Sylvain	Groupe Société Générale
TREHEL Xavier	Groupe Société Générale
AZARD Michel	GUF-User Group Chairperson SWIFT
DAUGE Sylvain	GUF-NMG P&CR-T
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
GEORGES Josette	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
ROBACHE Hervé	STET

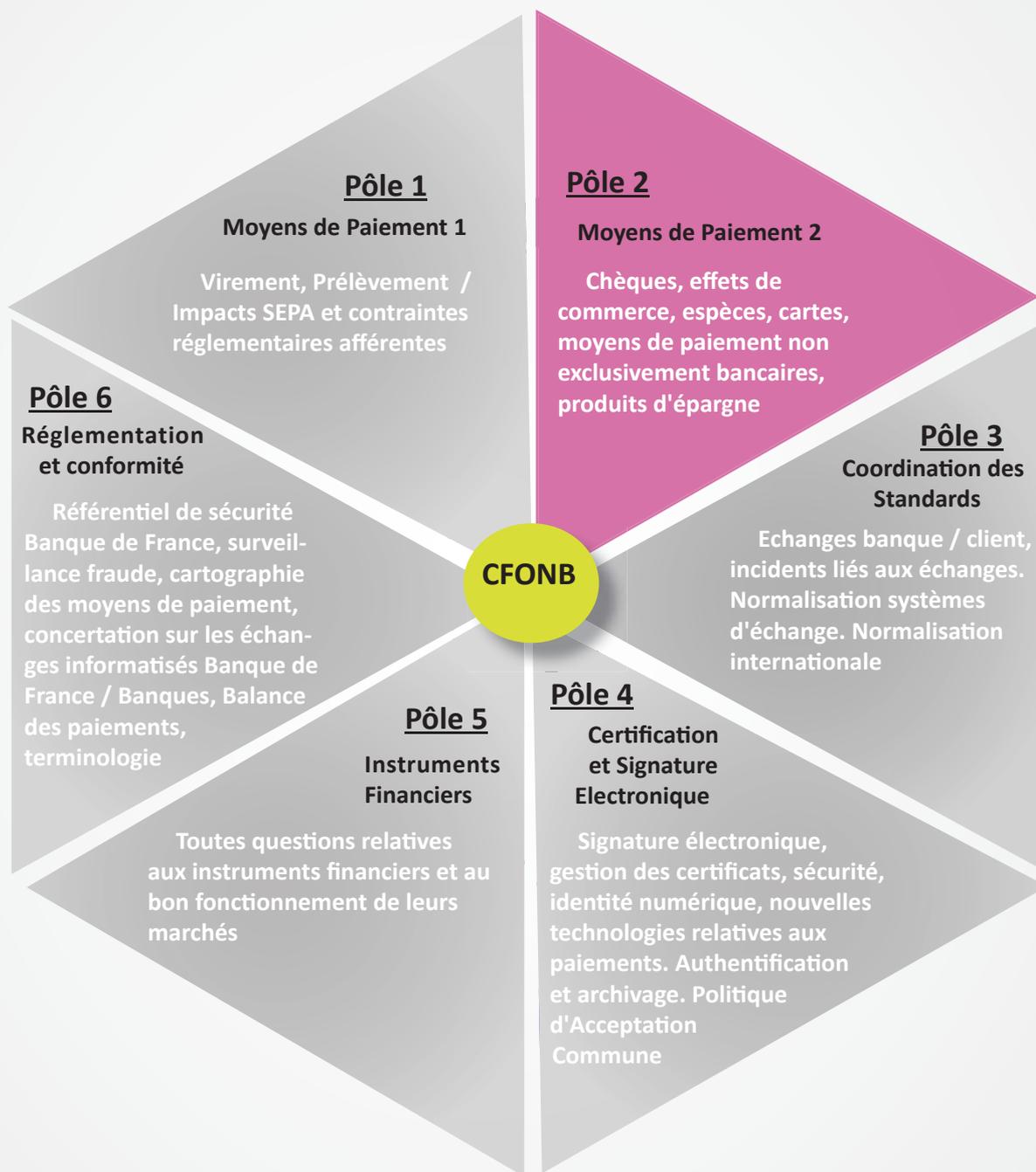


### Groupe de travail Miroir du Cards WG de l'EPC

Animateur : Cédric SARAZIN -  
Groupement des Cartes Bancaires "CB"

NOM	ETABLISSEMENT
NOZAHIC Lucas	Banque de France
FRAT Hermione	BNP Paribas
HUANT Ivan	CFONB
HERTZOG Patrice	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
JEGOU Marie-José	Groupe BPCE
MERCIER Maguy	Groupe BPCE
TOURNANT Nicolas	Groupe Crédit Agricole
DALIGAULT Gaëtan	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
GARNIER Florence	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
BENARD Françoise	Groupe Société Générale
TRANG Bruno	HSBC France
ATTALI Fabrice	La Banque Postale
DELANAU Béatrice	La Banque Postale
HERBELIN Catherine	La Banque Postale
COUTURIER Jean-Louis	STET







Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# L'activité du Pôle Moyens de paiement 2

Pôle 2



## L'ACTIVITÉ DU PÔLE

**Animateur : Jean-Yves DELLA VÉDOVA - Groupe BPCE**

**Suppléant : Gilles DUPRÉ jusqu'en septembre 2015 puis Jeremy Neil ALLAM - Confédération Nationale du Crédit Mutuel**

### PÉRIMÈTRE, MISSIONS ET ORGANISATION DU PÔLE

Le Comité de Pôle « Moyens de Paiement - 2 » organise les travaux relatifs aux espèces, aux chèques et aux effets de commerce, auxquels s'ajoutent les produits d'épargne.

Le Comité de Pôle, par l'intermédiaire des groupes de travail ou d'experts qui lui sont rattachés, a compétence pour étudier les évolutions concernant ces différents moyens de paiement dont la portée peut s'étendre jusqu'aux partenaires industriels et commerciaux. Il participe à l'organisation de la profession bancaire par l'élaboration de procédures interbancaires s'appliquant à ces moyens de paiement et apporte son expertise sur le chèque et l'effet de commerce.

Il contribue au positionnement de la Place auprès de l'EPC pour ce qui concerne le fiduciaire.

#### LE COMITÉ DE PÔLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS ASSIS DE GAUCHE À DROITE :**

FRÉDÉRIQUE GUALBERT-FÉBRER - LA BANQUE POSTALE • JEAN-YVES DELLA VÉDOVA - ANIMATEUR - GROUPE BPCE • SOPHIE CORIOU - STET

**ÉTAIENT PRÉSENTS DEBOUT DE GAUCHE À DROITE :**

DELPHINE LALANNE - BANQUE DE FRANCE • ANDRÉ WALRAEVENS - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE • MATHIEU VILEYN - BANQUE DE FRANCE • DENYS MATTOU - BNP PARIBAS • ALINE MOTTET - FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE • PIERRE ÉPAILLARD - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • JEREMY NEIL ALLAM - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL • ALAIN DE CHABANNES - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS • THIERRY CAILLETET - GROUPE BPCE

## Activité de l'exercice écoulé

Des représentants du Pôle ont participé à des rencontres avec les forces de sécurité pour échanger sur la sécurité dans l'acheminement des chèquiers. Ils ont par ailleurs traité le dossier de fermeture du CEPC de Saint-et-Pierre-et-Miquelon, fermeture qui est intervenue le 14 décembre 2015.

GROUPE DE TRAVAIL

### Filière fiduciaire

Animatrices :  
Delphine LALANNE -  
Banque de France et  
Élisabeth REFFAY -  
BNP Paribas

Le groupe de travail « filière fiduciaire » a pour mission d'échanger sur les impacts organisationnels et normatifs des orientations et décisions prises par la BCE, la Commission Européenne, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et différents ministères ainsi que l'EPC en matière fiduciaire.

En 2015, le groupe de travail s'est réuni huit fois et s'est centré plus particulièrement sur :

- Les préparatifs à l'émission le 25 novembre 2015 de la troisième coupure de la nouvelle gamme de billets en euros (le 20 € série 2 – ES2),
- La poursuite des évolutions du portail électronique pour les opérations de numéraire (INTEROP),
- Le retour d'expérience des deux pilotes de dépôts auxiliaires de monnaies métalliques à Valence et Bourg-en-Bresse,
- Les travaux robustesse fiduciaire dont un test qui s'est déroulé le 11 juin 2015,
- L'enquête annuelle de la Banque de France sur la continuité d'activité fiduciaire qui a été renseignée par les Etablissements pour la première fois en octobre 2015.

En tant que miroir du Cash Efficiency Working Group de l'EPC, le groupe de travail a notamment participé aux travaux sur :

- La nouvelle série de billets en euros,
- Les sujets de la maculation des billets et la valeur légale d'un billet maculé,
- L'optimisation des processus fiduciaires afin de raccourcir la circulation des espèces,
- La contrefaçon,
- Les travaux sur le SECA framework.

GROUPE D'EXPERTS

### Effets de Commerce

Animateurs :  
Gilles DUPRÉ puis  
Jeremy Neil ADAM -  
Confédération Nationale  
du Crédit Mutuel

Le groupe experts « effets de commerce » intervient à titre consultatif sur des questions concernant ce moyen de paiement et les sollicitations formulées par le CFONB ou l'un de ses membres. Le groupe recueille, par messagerie, l'avis de ses membres puis propose une réponse.

En 2015, un important travail de mise à jour des communications a été effectué.

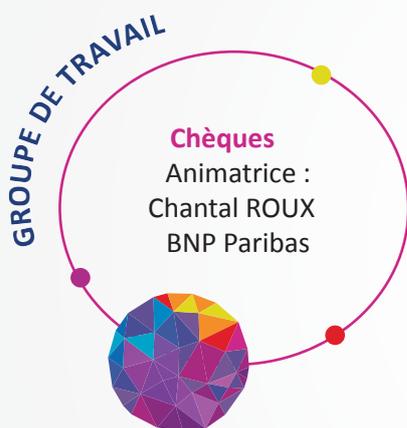
## Activité de l'exercice écoulé



Le groupe de travail intervient sur tous les sujets liés aux produits d'épargne réglementée. Il analyse les impacts des évolutions réglementaires sur les procédures, les circuits interbancaires et propose les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre.

En 2015, le groupe de travail a réactualisé les modèles de bordereaux de transfert de PEL publiés en octobre 2011 afin d'intégrer les évolutions fiscales intervenues depuis cette date. Il a également créé un modèle de bordereau de transfert CEL, des fiches pour les attestations de droits à prêt CEL et PEL et les certificats de cession de droits à prêt CEL et PEL.

Les établissements bancaires disposent ainsi de documents types permettant d'harmoniser les pratiques en la matière et de faciliter les échanges interbancaires ainsi que les traitements en aval.



Le groupe de travail intervient sur tous les sujets liés aux chèques y compris les chèques Emplois.

L'activité du groupe a été très dense sur l'exercice 2015, il a en particulier :

- Mené des travaux à la demande du Bureau du Conseil et proposé des mesures pour limiter la volumétrie des chèques. Ces réflexions ont alimenté le groupe « les Paiements à distance/ Les Alternatives au chèque (Assises des paiements) » présidé par Marcel RONCIN,
- Réalisé une étude à propos de l'expédition des chéquiers.

Le groupe de travail a poursuivi les analyses concernant les évolutions organisationnelles, réglementaires et techniques du chèque et a produit un rapport d'étape présenté au Bureau du Conseil. A l'issue de cette présentation, il a été demandé d'approfondir deux axes principaux, l'un portant sur les chèques circulants et l'autre établissant une expression de besoins sur la base d'éventuels échanges de flux d'images numérisées.

Par ailleurs, l'ordonnance du 18 juin 2015 (n° 2015 682 relative à la simplification des déclarations sociales des employeurs) a mis fin à l'émission et à la distribution, par les établissements de crédit, des chèques emploi-service universel bancaires (CESU) et des carnets de chèques-emploi associatif (CEA). L'annonce de cette suppression a donné lieu à des échanges entre le groupe de travail avec l'ACOSS et le Centre National CESU pour définir les mesures d'accompagnement de la clientèle concernée par la suppression des chèques emplois service universel au 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>1</sup>. Enfin, le groupe a proposé d'informer les Ministères signataires de la caducité des conventions signées avec les établissements de crédit.

Enfin, le groupe de travail a traité diverses questions d'adhérents (titres spéciaux, chèque de banque...) et a actualisé la documentation suite à la fermeture du Centre d'Echanges Physiques des Chèques de Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>1</sup> Les carnets de CEA ayant été supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2015

## Activité de l'exercice écoulé

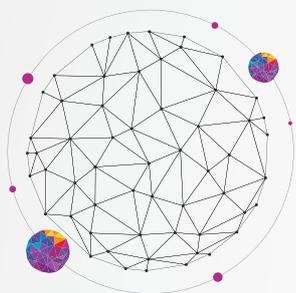
GROUPE DE TRAVAIL

### Gestion de crise sanitaire

Animateurs :  
François COULET -  
Fédération Bancaire Française  
et Hervé ROBACHE - STET

Malgré les consultations menées par la Fédération Bancaire Française fin 2014 avec l'ensemble des parties prenantes à ce dossier, il n'a pas été possible de trouver un consensus sur la poursuite de cette démarche commune du secteur bancaire et du commerce, en raison d'obstacles juridiques et administratifs.

Par conséquent, la profession bancaire a décidé de clore les travaux du groupe de travail.



## Chantiers et perspectives 2016

- Les travaux les plus attendus sont les conclusions de l'étude sur la réorganisation des échanges physiques de la filière chèque.
- Pour les espèces, il faut souligner la préparation de l'introduction de la nouvelle coupure de 50 euros qui sera émise en 2017, la poursuite des travaux sur l'évolution de la filière et l'apport d'expertise lors du test de crue centennale et les enseignements à en tirer.
- Enfin les groupes de travail du Pôle poursuivront leurs travaux de suppression des communications CFONB obsolètes.



## Les communications 2015

### JUIN

**09/06/2015**  
**20150030**  
Suppression des carnets de Chèques Emploi

### JUILLET

**08/07/2015**  
**20150038**  
Actualisation des fiches de transfert de PEL consécutive aux évolutions fiscales intervenues depuis janvier 2012

### AOÛT

**25/08/2015**  
**20150046**  
Suppression des carnets de chèques Cesu (Chèque Emploi Service Universel)

### SEPTEMBRE

**30/09/2015**  
**20150048**  
Suppression des carnets de chèques CESU (Chèque Emploi Service Universel)

### OCTOBRE

**06/10/2015**  
**20150049**  
Normes pour la mise en rouleaux, en sacs et sacoches des pièces en francs

### DÉCEMBRE

**17/12/2015**  
**20150063**  
Bordereau de transfert de CEL  
**17/12/2015 - 20150064**  
Attestations de droits à prêt CEL et PEL et certificats de cession de droits à prêt CEL et PEL

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



\* : Absents au 31/12/2015

NOM	ETABLISSEMENT
LALANNE Delphine	Banque de France
VILEYN Mathieu	Banque de France
MATTOUT Denys	BNP Paribas
REFFAY Élisabeth	BNP Paribas
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
COULET François*	Fédération Bancaire Française
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
CORIOU Sophie	STET
ROBACHE Hervé	STET

### Groupe de travail Filière fiduciaire

Animatrices : Élisabeth REFFAY - BNP Paribas et Delphine LALANNE - Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
VARLET Jean-Louis	Banque de France
ALAURENT Jean-Marie	BNP Paribas
VIAUD Grégoire	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
GAULTIER Pierre	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
LUCET Claudette	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAINTEAU Marc	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
COULET François	Fédération Bancaire Française
STERNIS Sylvie	Groupe BPCE
LUZUY Marc	Groupe BPCE
HAYANE Karim*	Groupe Crédit Agricole
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
SAINT-PIERRE Christine	Groupe Crédit Agricole
ENJALBERT Hervé	Groupe Société Générale
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
FONTAINE Renée	Groupe Société Générale
THAUVIN Christine	HSBC France
FAIST François	HSBC France
ÉVENOT Philippe*	La Banque Postale
VIAROUGE Thierry	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale

### Groupe d'experts Effets de commerce

Animateurs : Gilles DUPRÉ puis Jeremy Neil ALLAM - Confédération Nationale du Crédit Mutuel

NOM	ETABLISSEMENT
ROUX Chantal	BNP Paribas
DE SOUSA Maria	CFONB
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
GODELIER Isabelle	Groupe Crédit Agricole
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
COSSET Jean-Michel	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale





### Groupe de travail

#### Produits d'épargne

Animatrice : Frédérique GUALBERT-FÉBRER  
La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
SCHOLTZ Philippe*	BNP Paribas
CHAUCHARD Florence	BNP Paribas
WILS Yolande	BNP Paribas
DE SOUSA Maria	CFONB
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
BRUNEAU Geneviève	Groupe BPCE
CACHEUX Françoise	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
IBANEZ Stéphane	Groupe Société Générale
GOMEZ Dominique	HSBC France
CORNE Florence*	La Banque Postale
THIEBAUT Emmanuelle	La Banque Postale
DANIS Elodie	La Banque Postale
BELGY Jane Elise*	LCL
VIGUIER Caroline	LCL



### Groupe de travail

#### Gestion de crise sanitaire

Animateurs : François COULET -  
Fédération Bancaire Française et  
Hervé ROBACHE - STET

NOM	ETABLISSEMENT
ROUX Chantal	BNP Paribas
KASTRINIDIS Kosta	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOURGAUD Isabelle	Groupe BPCE
VAN DER MARLIERE Jean-Marc	Groupe Crédit Agricole
TOUZALIN Martine	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
POTIER Catherine	HSBC France
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale



### Groupe de travail

#### Chèques

Animatrice : Chantal ROUX - BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
RAUX Philippe*	Banque de France
LASALLE Julien	Banque de France
LECLERC Catherine*	Banque de France
STENEL Jacques	Banque de France
MALLEJAC Laurent	Banque de France
BUGAJ Véronique	Banque de France
LARRIEU Bernard	BNP Paribas
LE BARON Carine*	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
DEBRAY Véronique	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
LONGET Patrick	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
CHATAING-BOUVIER Isabelle	Groupe BPCE
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
TEISSÈDRE Frantz	Groupe Société Générale
DUMONT Didier	HSBC
TURLURE Philippe	HSBC
ÉVENOT Philippe	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
CORIOU Sophie	STET

## NOUVEAU BILLET DE 20 EUROS DE LA SÉRIE « EUROPE »

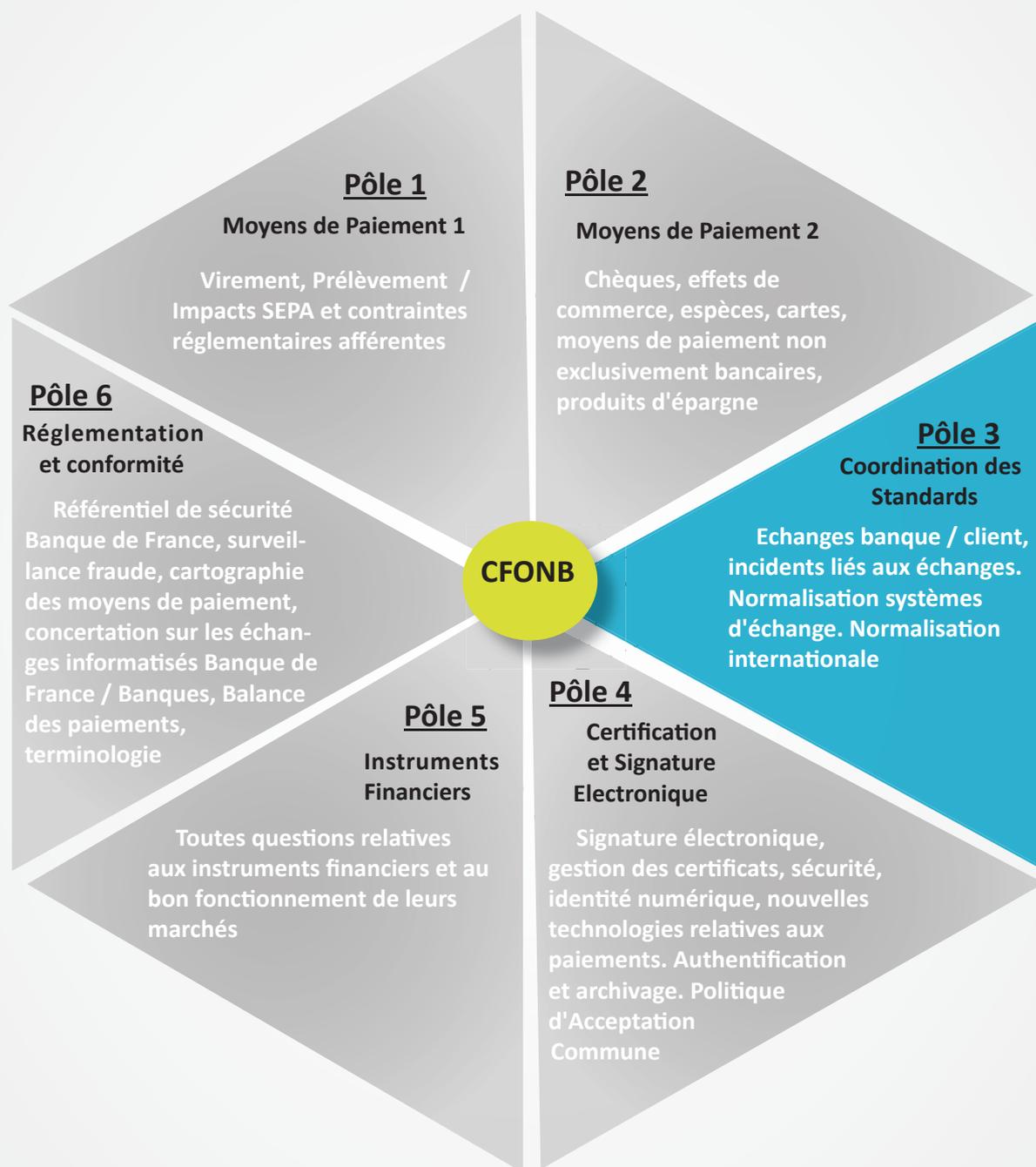
Le nouveau billet de 20 euros, la troisième coupure de la série « Europe », a été mis en circulation le 25 novembre 2015.

Remodelé, il a des couleurs plus éclatantes et comporte un nouveau type de signe de sécurité, à savoir une « fenêtre portrait » située dans la partie supérieure de la bande holographique (« l'hologramme ») qui devient transparente lorsqu'on regarde le billet par transparence.

La fenêtre fait apparaître un portrait d'Europe, un personnage de la mythologie grecque, sur les deux faces du billet. Le même portrait figure également dans le filigrane, au-dessus du nombre émeraude ; ce dernier produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsqu'on incline le billet, exactement comme dans les billets de 5 et 10 euros de la série « Europe ».

La nouvelle coupure de 50 euros est annoncée courant 2017 avec une préparation en 2016. Pour les billets de plus haute dénomination, aucune décision n'a encore été prise mais une émission simultanée est envisagée (100/200/500 ou 100 puis 200/500).







Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# L'activité du Pôle Coordination des Standards

Pôle 3



## L'ACTIVITÉ DU PÔLE

Animateur : Alain GILLARD - BNP Paribas

Suppléante : Anne BALLERINI - Groupe Crédit Agricole

### L'ÉDITORIAL DE L'ANIMATEUR, Alain Gillard



Dans la lignée de 2014, l'année 2015 a été marquée par de nouvelles demandes d'échanges dématérialisés.

En parallèle de l'avancée du projet de dématérialisation des saisies bancaires mené avec la DGFIP, un projet similaire concernant la dématérialisation des saisies d'huissiers a démarré cette année avec la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et devrait donner rapidement des résultats.

Les travaux liés au projet CICLADE de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la loi Eckert relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence ont permis la diffusion des spécifications techniques en matière de fichiers transmis par la banque dépositante.

Un nouveau groupe de travail créé cette année a défini les messages à échanger dans le cadre du projet de mobilité bancaire en lien avec l'application de la loi Macron.

Concernant le protocole EBICS, les travaux effectués en 2015 ont permis de définir un mode de fonctionnement commun à l'ensemble des communautés nationales utilisatrices.

### LE COMITÉ DE PÔLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS ASSIS DE GAUCHE À DROITE :**

JEAN-MARC DEGEZ - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE • ANNE BALLERINI - ANIMATRICE - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE • MARIE-CHANTAL DEBIZE - BNP PARIBAS

**ÉTAIENT PRÉSENTS DEBOUT DE GAUCHE À DROITE :**

JEAN-LOUIS COUTURIER - STET • THIERRY CAILLETET - GROUPE BPCE • ALAIN DE CHABANNES - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS • JEREMY NEIL ALLAM - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL • YVES LE QUERREC - LA BANQUE POSTALE • IVAN HUANT - CFONB • ARNAUD ESTÉOULE - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE • FRANÇOIS-XAVIER NIVOIT - HSBC FRANCE

## Activité de l'exercice écoulé

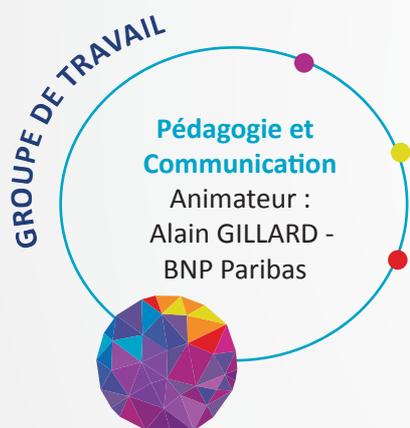


En 2015, les travaux se sont déroulés selon les 3 axes suivants :

- Convergence vers un standard européen harmonisé,
- Suivi des évolutions,
- Utilisation des certificats d'AC de signature personnelle.

Les travaux de l'EBICS working group menés à l'international avec nos confrères européens (allemands et suisses) ont abouti en 2015 à la définition d'un format cible, partagé par l'ensemble des communautés. Ainsi, le format « BTF » (Business Transaction Format) sera disponible dès la version 2.6, et devrait faciliter les échanges de flux transfrontaliers réalisés via le protocole EBICS.

Cette migration s'échelonne sur plusieurs mois à partir de fin 2017, dans un souci permanent de rendre cette migration la plus transparente pour les clients.



Le groupe « Pédagogie et Communication » continue d'assurer la mise à jour et la diffusion d'une série de fiches donnant un aperçu des principaux organismes de normalisation français et internationaux et de leurs travaux touchant le domaine bancaire. La mise en ligne sur le site internet du CFONB des fiches mises à jour a été effectuée en milieu d'année.



Durant le premier semestre 2015, le groupe « Normalisation MINOS » a procédé à la mise à jour du manuel MINOS, manuel de référence des formats d'échange des opérations interbancaires nationales. La version 5.2 du manuel MINOS sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 2016, immédiatement après l'arrêt des opérations TIP et Télérèglement. Elle intègrera la suppression de ces opérations classiques mais également celle des opérations de type porte-monnaie électronique (MONEO).

Concomitamment, le groupe « Normalisation MINOS » a finalisé l'identification et la mise à jour des circulaires MINOS actives, notamment les circulaires « EIC », « Cartes » et « DRE », dans l'objectif d'en assurer la publication (sous la forme d'un fichier archive) en corollaire du MINOS.

## Activité de l'exercice écoulé



2015, une année à nouveau active pour la dématérialisation des échanges : en plus de la dématérialisation des saisies de la DGFIP et des réquisitions judiciaires, une nouvelle procédure a fait l'objet de dématérialisation, elle concerne les saisies attribution (SA) transmises par les huissiers de justice. Par ailleurs, fin 2015, le groupe a été sollicité pour réfléchir sur la dématérialisation des opérations dites de « droit de la communication » avec l'Administration, ce qui pourrait constituer une part active du travail du groupe pour l'année 2016.

### **SAISIES BANCAIRES :**

Pour cette partie, le travail de spécifications sur la généralisation de la dématérialisation des saisies bancaires avec la DGFIP (OA, ATD, OTD et STD), achevé fin 2014, s'est prolongé en 2015, par la réalisation d'un pilote de pré-production avec un établissement bancaire et la préparation d'un second pilote avec un autre établissement bancaire. Ces deux pilotes ne sont pas encore achevés, mais devraient voir leur finalisation début 2016 après la mise en service de la plate-forme « production » de mise en relation par la DGFIP, cette plate-forme étant indispensable pour effectuer la communication entre toutes les applications de la DGFIP par un fichier unique de transfert.

Le groupe de travail a également, en 2015, achevé son action sur la rédaction du modèle de convention de dématérialisation qui sera signé par tout établissement bancaire souhaitant mettre en œuvre la dématérialisation des échanges, qui reste volontaire.

En mai 2015, a débuté un nouveau travail avec l'analyse des deux versions de l'application SecureAct proposée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice pour la dématérialisation des Saisies Attribution.

SecureAct V1 se présente sous la forme d'un workflow de dépôt et suivi des SA dans un coffre-fort numérique hébergé chez les huissiers de justice. SecureAct V2 est une liaison directe entre le serveur informatique de la banque et un point d'accès qui centralise toutes les demandes de saisies en provenance des huissiers de justice.

La dématérialisation tant en SecureAct V1 qu'en V2 demande une organisation centralisée, avec un système de concentration capable de gérer les demandes issues de tous les huissiers et un point d'accès unique de traitement de la procédure civile d'exécution dans l'établissement bancaire.

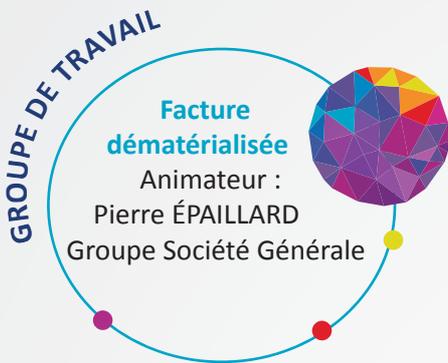
Le groupe de travail a analysé les documents préparés par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice composés de spécifications techniques et d'un projet de convention de dématérialisation pour les 2 versions de SecureAct et a suivi les pilotes V1 et V2 lancés dans des établissements bancaires.

### **RÉQUISITIONS JUDICIAIRES :**

En 2015, les travaux ont porté sur le suivi des implémentations des modèles de réquisition, finalisés fin 2014 et qui portent sur l'ensemble des opérations de réquisition couvrant la vie du compte, les moyens de paiement et les produits bancaires. Cette implémentation est active dans les logiciels de rédaction de procédure de la Gendarmerie Nationale (LRPGN), Douanes Judiciaires (LRPDJ) et Police Nationale (LRPPN).

2015 a vu également l'analyse des pilotes de dématérialisation en expérimentation et la recherche d'un modèle opérationnel de plate-forme de mise en relation avec authentification.

## Activité de l'exercice écoulé



En 2015, le groupe de travail « facture dématérialisée » a soutenu activement auprès des instances ISO 20022, l'évaluation des 11 messages « affacturage » élaborés selon la norme ISO 20022, et déposés par l'ASF. Ce standard a été déployé mi 2015, par les instances de l'ISO et est disponible sur le site officiel ISO 20022.

Le groupe « Facture dématérialisée » est miroir et participe aux différents travaux menés au niveau Européen et national :

- Au niveau Européen, une norme « e-invoicing » définissant les données obligatoires, syntaxe et formats est en cours d'élaboration :  
Elle comprend plusieurs standards de syntaxes dont 2 obligatoires (CII (UN/CEFACT), UBL) et un facultatif (ISO20022), une liste des données obligatoires et facultatives nécessaires, ainsi que leurs structures.  
Différents ateliers franco-allemands ont permis de finaliser le concept de facture hybride (pdf/xml) incluant des données structurées au sein d'un pdf.
- Sur le territoire national, la réglementation française rend obligatoire à horizon 2020 la facture électronique dans le cadre des marchés publics :
  - 1<sup>er</sup> janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques,
  - 1<sup>er</sup> janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire,
  - 1<sup>er</sup> janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises.

Dans ce sens, l'administration française a présenté un dossier de spécification de la solution mutualisée, dénommée « Portail de facturation » (connu sous le nom de « chorus »), permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique.

Par ailleurs, un projet d'ordonnance issu de la loi « Macron » (article 222 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015) permettant le développement de la facturation électronique dans les relations entre les entreprises a été soumis à commentaires en octobre 2015. Ce projet rendrait obligatoire l'acceptation des factures émises sous forme dématérialisée par les entreprises.

## Activité de l'exercice écoulé

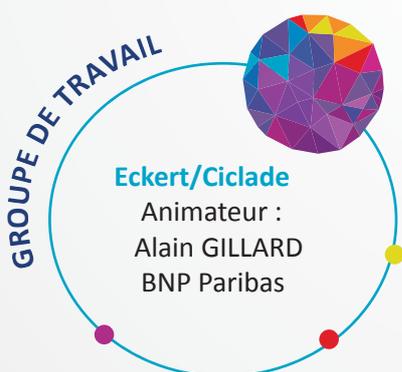


En 2010, le Bureau de la Fraude Documentaire (BFD) du Ministère de l'Intérieur a souhaité élargir son approche de sécurisation aux documents permettant d'obtenir un passeport, une carte nationale d'identité (CNI), une prestation sociale... en apposant un code à barres 2D sur les documents présentés en tant que justificatifs : factures permettant de justifier d'un domicile, avis d'imposition et justificatifs de domicile bancaire (Relevé d'identité bancaire). Ce projet s'appelle 2D-DOC.

Le groupe de travail « Sécurisation des documents » a largement contribué à la rédaction de la documentation 2D-DOC actuelle. Le Ministère de l'Intérieur a généralisé le dispositif 2D-DOC le 16 juin 2014 à l'ensemble du territoire dans le cadre de l'instruction des demandes de passeport. L'extension du dispositif est en cours de tests pour l'instruction des demandes de carte nationale d'identité et de titre de séjour étranger.

Aujourd'hui, plusieurs émetteurs de factures positionnent déjà des tags 2D-DOC sur leur facture : SFR, Bouygues Telecom et GDF-Suez. Pour sa part, EDF positionne le tag 2D-DOC sur les attestations de contrat.

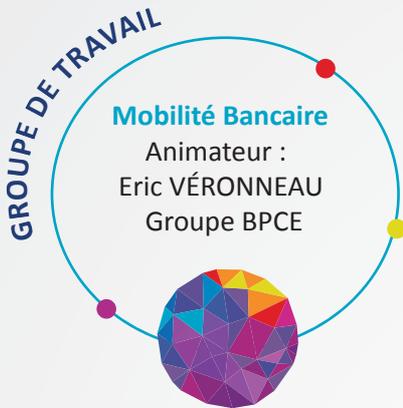
En juin 2015, le Ministère de l'Intérieur a demandé à la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance) de reprendre la gouvernance générale de 2D-DOC, l'administration se limitant au périmètre des besoins régaliens. Les travaux de la FNTC de rédaction de la gouvernance chapeau doivent s'achever début 2016.



Dans le cadre de la loi Eckert (2014-617 du 13/06/2014) relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, le groupe de travail « Eckert/CICLADE » a fait l'interface en 2015 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les banques en analysant les cahiers des charges CICLADE, en proposant des modifications (notamment l'ajout en termes de sécurisation des échanges de la possibilité de signer le fichier transmis par la banque) et en publiant toute la documentation nécessaire au développement des échanges avec la CDC.

Il a également servi de lieu d'échange et de partage d'informations sur tous les aspects en amont de ces échanges.

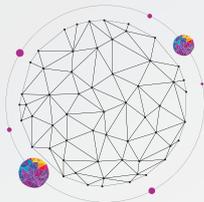
## Activité de l'exercice écoulé



Le groupe Mobilité bancaire a été constitué suite aux travaux de place sur la mise en œuvre d'un service interbancaire destiné à faciliter le changement de banque aux clients personnes physiques et en particulier à avertir les émetteurs de virements et/ou de prélèvements des changements de coordonnées bancaires de ces clients. Les grands principes de ce service sont insérés dans la loi Macron. Le service de mobilité bancaire est organisé autour de 3 rôles principaux pour les acteurs bancaires, celui d'établissement d'arrivée, c'est-à-dire la nouvelle banque du client, celui d'établissement de départ, à savoir l'ancienne banque du client, et celui de banque des émetteurs. Il devra être utilisable par les clients à partir du 6 février 2017. Dans ce contexte, le groupe de travail ad hoc a adopté la démarche suivante :

- Analyse des besoins d'échanges entre les banques pour la mise en œuvre du service interbancaire (informations à échanger, types de messages à utiliser et règles d'échanges de ces messages),
- Définition et construction des messages que les banques devront échanger entre elles, message que la banque des émetteurs adressera à ces derniers (messages de mobilité bancaire conçus comme des messages ISO 20022, c'est-à-dire des messages en format XML reprenant autant que possible des éléments de messages déjà existants). En parallèle, des travaux ont été menés sur l'élaboration d'un guide d'utilisation de ces messages,
- Diffusion des messages de mobilité et d'une foire aux questions sur les points qui sont ressortis des travaux.





## Chantiers et perspectives 2016

### **EBICS**

La collaboration avec l'EBICS Working Group se poursuivra selon les trois mêmes axes :

- Consolidation du standard commun et définition d'une version cible commune,
- Suivi des évolutions,
- Utilisation des certificats d'AC de signature personnelle.

Le groupe attachera une attention particulière à la préparation de la nouvelle version 2.6.

### **MINOS**

Le groupe de travail effectuera une mise à jour de la documentation MINOS, avec prise en compte notamment de :

- L'arrêt des échanges de CESU TSP,
- La suppression du CEPC de Saint-Pierre et Miquelon,
- Voire des évolutions éventuelles d'entêtes de remises (volume A).

### **Dématérialisation des réquisitions judiciaires et saisies bancaires**

Pour les deux sujets, ce sera une continuité dans le plan de travail déjà engagé, avec :

- Le suivi des pilotes pour les saisies bancaires DGFIP et CNHJ,
- La préparation de la phase de production ouverte à tous les établissements pour les saisies bancaires transmises par la DGFIP,
- Le suivi des évolutions de SecureAct V1 et V2.

Le groupe de travail prendra également en charge la réflexion sur la dématérialisation des Saisies Conservatoires et s'attachera à améliorer en collaboration avec les entités donneur d'ordre des saisies, les performances de réconciliation automatique jugées parfois faibles par certains établissements.

Le groupe de travail se tient prêt à travailler sur les nouvelles propositions de dématérialisation d'échanges annoncées par l'Administration avec la montée en charge des opérations du type Droit de communication.

En ce qui concerne les réquisitions judiciaires, le référentiel établi en 2014 constitue désormais une base solide pour envisager à court terme une optimisation des échanges "Administration - Banque".

Les travaux se poursuivront dans cet objectif.

### **Facture dématérialisée**

Conformément à sa mission, le groupe de travail suivra en 2016 les différentes initiatives européennes et nationales liées à la facture électronique.

Il s'agira principalement de s'impliquer dans les groupes de travail issus du Forum national qui se réuniront sous différentes formes en 2016.

### **Sécurisation des documents**

Sur la base de la gouvernance 2D-DOC chapeau rédigée par la FNTC, le groupe de travail « Sécurisation des documents » s'attachera à rédiger la gouvernance 2D-DOC sectorielle pour la Banque et finalisera ensuite ses recommandations pour les usages de 2D-DOC.

### **Eckert/Ciclade**

Le groupe de travail achèvera les travaux concernant la phase de mise en œuvre du projet CICALADE initié par la Caisse des Dépôts et Consignations et partagera avec la CDC sur les besoins en termes d'échanges Banque-CDC post dépôt des fonds.

### **Mobilité bancaire**

Le groupe de travail devra travailler en 2016 sur :

- La révision des messages à l'aune des réactions déjà reçues sur ce qui a été diffusé, et la publication de ces messages révisés tant en format papier qu'en format XML.
- La rédaction finale du guide d'utilisation et sa diffusion,
- La rédaction d'un guide spécifique à l'utilisation du message banque-client envoyé par la banque de l'émetteur à l'émetteur,
- La proposition à l'ISO des messages élaborés, afin qu'ils puissent devenir des messages ISO20022.

D'une façon générale, le Pôle poursuivra son activité en matière de dématérialisation et de suivi de la standardisation internationale.

## Les communications 2015

### JANVIER

28/01/2015  
20150009

Lancement du projet CICALADE par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence

### MARS

24/03/2015  
20150016

Cahier des charges du projet CICALADE de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence

### MAI

28/05/20015  
20150027

Formulaire de référencement CICALADE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert  
28/05/20015 - 20150028  
Nouvelle version 5.2 du Manuel Interbancaire des Normes d'Opérations sur le Système d'échange (MINOS)

### JUILLET

16/07/2015  
20150041

Addendum au cahier des charges CICALADE de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert et FAQ

16/07/2015 - 20150042  
Renforcement de la sécurité d'EBICS

### OCTOBRE

23/10/2015  
20150051

Messages à utiliser dans le cadre de la mobilité bancaire

### NOVEMBRE

27/11/2015 -  
20150053

Nouvelle version du guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour les relevés d'opérations (Camt.054)

27/11/2015 - 20150055

Nouvelle version du guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour les relevés de compte (Camt.053)

27/11/2015 - 20150056

Addendum au guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour des remises informatisées d'ordres de prélèvements SEPA

### DÉCEMBRE

10/12/2015 -  
20150060

Fin du support de l'algorithme de hash SHA1 pour les certificats SSL utilisés par les serveurs EBICS des banques

22/12/2015 - 20150065

Foire aux questions relative au projet Cicalade de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert

22/12/2015 - 20150066

Foire aux questions sur la mobilité bancaire

22/12/2015 - 20150067

Mise à jour des cahiers des charges technique et fonctionnel CICALADE de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



\* : Absents au 31/12/2015

NOM	ETABLISSEMENT
FANOULLÈRE Jérôme	Banque de France
NOZAHIC Lucas	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
MENDIBOURE Xavier	CFONB
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
LECUIR Alban*	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Éric	Groupe BPCE
DÉGEZ Jean-Marc	Groupe Crédit Agricole
ESTÉOULE Arnaud	Groupe Crédit Agricole
MIMRAN Dolorès	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
TEISSÈDRE Frantz	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale
COUTURIER Jean-Louis	STET
ROBACHE Hervé	STET

### Groupe de travail EBICS

Animateur : Pierre ÉPAILLARD -  
Groupe Société Générale

NOM	ETABLISSEMENT
GILLARD Alain*	BNP Paribas
MARQUE Jérôme	BNP Paribas
RICHARD Fabien	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
MAHAUT Lise	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MONNIN Olivier	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
BARROT Michel	Groupe BPCE
BAUDIN Jean-François*	Groupe BPCE
HAMON Françoise	Groupe BPCE
ESTÉOULE Arnaud	Groupe Crédit Agricole
LALLEMAND Frédéric	Groupe Crédit Agricole
LEROY Martine	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
BLANCHET Philippe	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF

### Groupe de travail Pédagogie et Communication

Animateur : Alain GILLARD\* -  
BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
DE SOUSA Maria	CFONB
HUANT Ivan	CFONB
VÉRONNEAU Eric	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
BARBUT Jean-Louis	Groupe Crédit Agricole
LESCRIBAA Dominique*	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
LAFEUILLADE Laurent	Groupe Société Générale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
ROBACHE Hervé	STET

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



### Groupe de travail Normalisation MINOS

Animateur : Jean-Marc DÉGEZ -  
Groupe Crédit Agricole

NOM	ETABLISSEMENT
LE QUERE Yoann*	ARKEA
IGNACIO Serge	ARKEA
SOURY Jean-Pierre	ARKEA
DORLÉANS Loïc*	Banque de France
JEUNET Roland	Banque de France
GILLARD Alain*	BNP Paribas
MONTMASSON Olivier*	BNP Paribas
ANGOT Valérie	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LUCET Claudette	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
TARDY Chantal	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPONT Nathalie	Groupe BPCE
DURBIGNY Xavier*	Groupe BPCE
VIALE Patrice	Groupe BPCE
BIGOT Muriel	Groupe Crédit Agricole
LUONG Tri-Khai	Groupe Crédit Agricole
MOURA Pierre	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
DAUGE Sylvain	Groupe Société Générale
FASOLI Laura	Groupe Société Générale
BEURNEL Jean-Louis	HSBC France
ROLLIN Cécile	HSBC France
BONNET Virginie	La Banque Postale
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
PAULY Emmanuel	La Banque Postale
PUPIN Pierre	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET



### Groupe de travail Dématérialisation des Réquisitions Judiciaires et Saisies Bancaires

Animateur : Yves LE QUERREC -  
La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
JEANNE Dominique	Banque de France
CLEGUER Cédric	BNP Paribas
DEL TOMME Stéphane	BNP Paribas
GILLARD Alain*	BNP Paribas
LE POULIQUEN Elodie	BNP Paribas
LECAT Dominique	BNP Paribas
ROUCHY Christophe	BNP Paribas
de CHABANNES	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
COTTIGNIES Jean-Luc*	Groupe BPCE
GARCIN Xavier*	Groupe BPCE
LECUIR Alban*	Groupe BPCE
HENRY Laurent	Groupe BPCE
SAVIGNOL Philippe	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
MOREAU Philippe	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
DAMADE Béatrice	HSBC France
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET
ROBACHE Hervé	STET

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

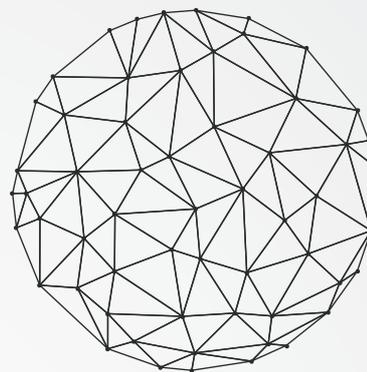


### Groupe de travail

#### Facture dématérialisée

Animateur : Pierre ÉPAILLARD -  
Groupe Société Générale

NOM	ETABLISSEMENT
de CHABOT Antoine	ASF
MERCIER Pascal	ASF
VERSLYCKEN Isabelle	ASF
FANOUILLE Jérôme	Banque de France
GILLARD Alain*	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
BRUNET Fabienne	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAHAUT Lise	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
HAMON Françoise*	Groupe BPCE
LECUIR Alban*	Groupe BPCE
CHABRIER Gaël	Groupe BPCE
DESMAREST Marguerite	Groupe BPCE
BAILLON Jacques	Groupe Crédit Agricole
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
LE QUERREC Yves	La Banque Postale



### Groupe de travail

#### Sécurisation des documents

Animateur : Alban LECUIR -  
Groupe BPCE

NOM	ETABLISSEMENT
FANOUILLE Jérôme	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
GILLARD Alain*	BNP Paribas
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale



## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



### Groupe de travail

#### Eckert / Ciclade

Animateur : Alain GILLARD\* -  
BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
ALIX-ROGUIN Ingrid	BNP Paribas
TEYSSIER D'ORFEUIL Stanislas	BNP Paribas
KUOCH Paul	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
HUYNH Minh-Tu	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
BRUNEAU Geneviève	Groupe BPCE
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Éric	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
BEILVERT Jean-François	Groupe Crédit Agricole
ROBIN Sabine	Groupe Crédit Agricole
THABOURIN Catherine	Groupe Crédit Agricole
WALRAEVENS André*	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
JEAN Sylvie	Groupe Société Générale
TRESCA Gilles	HSBC France
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
VIAROUGE Thierry	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF

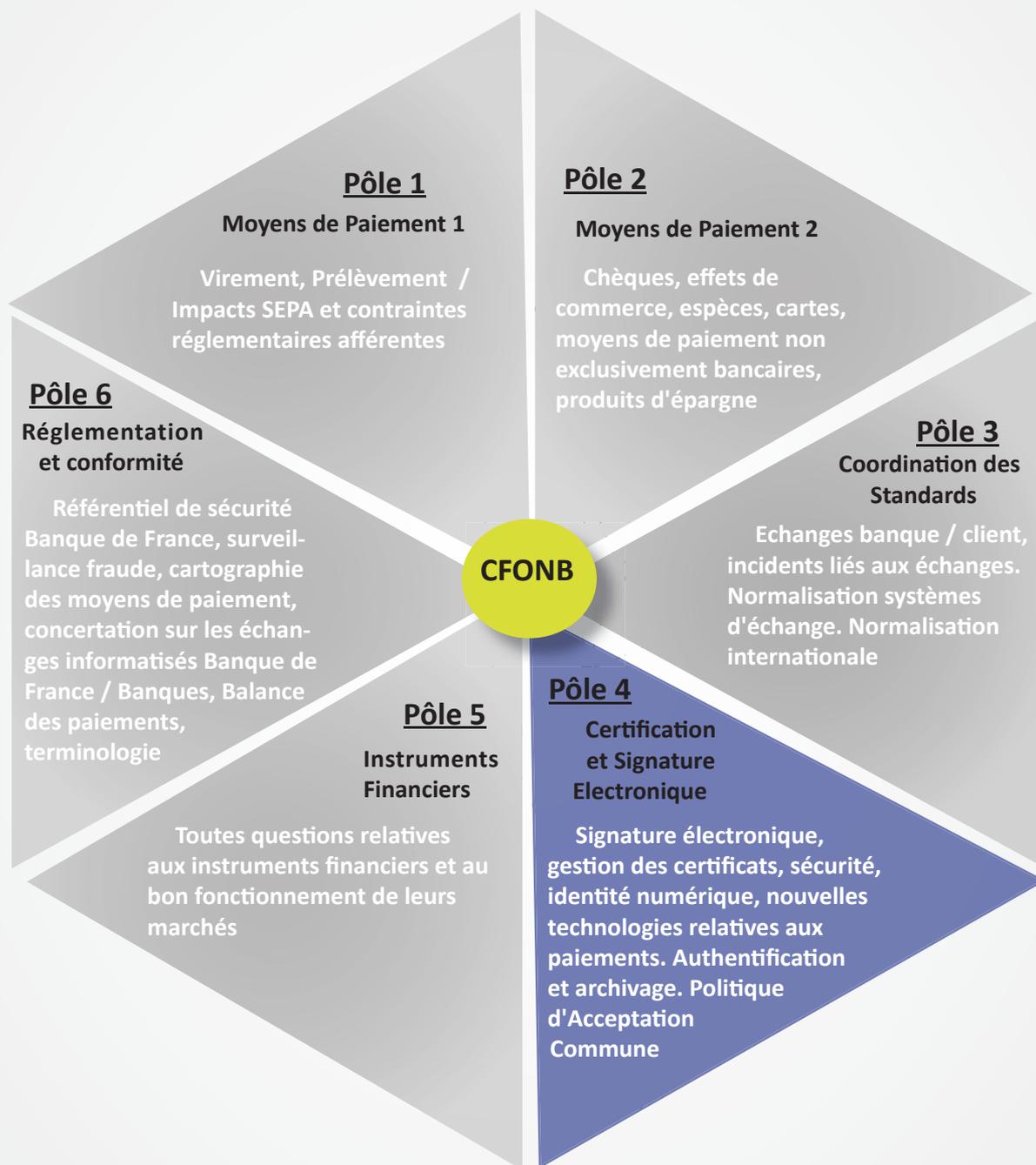


### Groupe de travail

#### Mobilité Bancaire

Animateur : Eric VÉRONNEAU -  
Groupe BPCE

NOM	ETABLISSEMENT
DENAAYER Corinne	ASF
RENAUX Virginie*	Banque de France
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LUCET Claudette	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
TARDY Chantal	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
BOULEAU Pierre	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAGUÉNÈS Jérôme	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
MAUCHAUSSAT Christine	Groupe Crédit Agricole
CANOLLE Naïma	Groupe Société Générale
DUMAND Noel	Groupe Société Générale
BLANCHET Philippe	Groupe Société Générale
BONTE Nicolas	Groupe Société Générale
TRESCA Gilles	HSBC France
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
VIAROUGE Thierry	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET
ROBACHE Hervé	STET





Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires



# L'activité du Pôle Certification et Signature Électronique

Pôle 4



# L'ACTIVITÉ DU PÔLE

**Animateur : Yves LE QUERREC - La Banque Postale**

**Suppléante : Marie-Chantal DEBIZE - BNP Paribas**

**Secrétariat : Séraphin TSÉTÉ - La Banque Postale**

## L'ÉDITORIAL DE L'ANIMATEUR, Yves Le Querrec



L'année 2015 restera marquée par l'accélération de la transformation numérique de notre économie, aboutissement des évolutions technologiques suivies par les groupes de travail du Pôle Certification et Signature électronique. Cette mutation devient le moteur d'une nouvelle donne économique, en particulier avec la montée en charge de l'économie collaborative qui restera associée à « l'uberisation » de la société en général et qui touche aussi la profession bancaire.

La majorité des travaux du pôle reste liée à ces évolutions qui se traduisent au travers des nombreux règlements et directives venus de Bruxelles, dont les plus importants sont rappelés ci-après.

Tout d'abord, le règlement eIDAS, sur l'identité numérique et les services de confiance. Publié en 2014, ce règlement sera applicable en juillet 2016, mais les actes délégués, véritables décrets au niveau européen, ont été publiés en 2015 ou restent en cours de rédaction. Connexe à ce règlement, la refonte des normes concernant la signature électronique, liée au mandat M460 de la Commission Européenne, a fait l'objet de la publication par le groupe de travail Signature électronique du CFONB du référentiel de normes sur la signature électronique et aujourd'hui à disposition des banques sur le site Web du CFONB.

Au niveau national, 2015 a vu également le démarrage opérationnel du projet de fédération d'identités numériques de l'Administration « FranceConnect » en accord avec le règlement e-IDAS et très attendu par notre profession depuis l'abandon de la CNIE française. Le groupe de travail Identité Numérique/RGS a suivi de près ce projet tout au long de l'année 2015.

Ensuite, c'est bien sûr la Directive des Services de Paiement dans sa seconde version qui a mobilisé les groupes de travail sécurité et miroir PSSG de l'EPC. Ces deux groupes de travail ont largement contribué à la réflexion, en 2015, sur la définition des concepts de sécurité nécessaires pour garantir la confiance dans les échanges entre les SI des établissements teneurs de comptes et les nouveaux entrants, régulés par la DSP2, que sont les tierces parties, Third Party Provider, initiateurs de paiement « PIS » ou agrégateurs de comptes de paiement « AIS ». Ces recommandations seront finalisées et publiées en 2016, par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), en charge de la rédaction du document RTS « Regulatory Technical Standards », véritable guide de mise en œuvre technique de la DSP2.

Ces derniers travaux ont été l'occasion de promouvoir, au niveau européen, les travaux du pôle sur les infrastructures de clés publiques PKI et les certificats, avec la Politique d'Acceptation Commune (PAC) du CFONB, traduite à point nommé en langue anglaise.

En parallèle, 2015 a également vu la publication du guide de bonnes pratiques pour la validation des certificats électroniques et de la signature électronique. Ce document fait désormais partie du corpus documentaire qui, avec la PAC contribue à la construction en commun du cadre de confiance adopté par le CFONB basé sur la multi-acceptance et l'interopérabilité fonctionnelle de certificats électroniques pour faciliter leurs usages dans les applications bancaires.

L'ensemble de ces activités constitueront encore une large part des travaux de 2016.

## PÉRIMÈTRE, MISSIONS ET ORGANISATION DU PÔLE

Le Pôle a pour vocation d'étudier les évolutions dans le domaine de la signature électronique et ses problématiques connexes, en particulier la gestion des certificats, la gestion des identités numériques, l'archivage électronique, la sécurité des systèmes d'information et les paiements sur les canaux électroniques, aujourd'hui essentiellement Web internet et Mobile, demain vers les nouveaux vecteurs tels que, par exemple les Objets Connectés IoT.

Ses missions s'inscrivent de plus en plus dans un cadre normatif français et international avec un suivi des travaux menés à l'EPC (Conseil Européen des Paiements), à AFNOR (Association Française de Normalisation), au CEN (Comité Européen de Normalisation), à l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute) et à l'ISO (International Organization for Standardization).

Ce Pôle reste l'interlocuteur technique du Comité PAC et du Comité d'enregistrement PAC, deux instances directement rattachées au Bureau du Conseil du CFONB.

### LE COMITÉ DE PÔLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS ASSIS DE GAUCHE À DROITE :**

MARIE-CHANTAL DEBIZE - BNP PARIBAS • YVES LE QUERREC - ANIMATEUR - LA BANQUE POSTALE • ANNE BALLERINI - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS DEBOUT DE GAUCHE À DROITE :**

LUCAS NOZAHIC - BANQUE DE FRANCE • PATRICE HERTZOG - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL • OLIVIER DURAND - OCBF • ROCCO ZIRPOLI - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS • IVAN HUANT - CFONB • FRANÇOIS-XAVIER NIVOIT - HSBC FRANCE • ERIC LE MEILLEUR - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL

## Activité de l'exercice écoulé



Ce sous-groupe du Comité de Pôle analyse les modifications du référentiel RGS et évalue les impacts dans l'acceptation des certificats et de la validation de la signature électronique, en amont du Comité PAC Politique d'Acceptation Commune et du Comité d'Enregistrement PAC du CFONB.

En 2015, ce sous-groupe a centré son activité autour du projet de fédération d'identités numériques de l'Administration « FranceConnect ». Ce projet, en ligne avec le nouveau règlement e-IDAS, est perçu par la communauté bancaire comme pouvant remplacer la CNIE française qui n'a jamais été lancée.

Au niveau RGS, l'Arrêté du 10 juin 2015 prorogeant d'une année, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016, les délais de mise en œuvre du référentiel général de sécurité V2 a décalé l'obligation d'utilisation des certificats RGS V2.

Les travaux sur le RGS, et l'impact sur la PAC et les critères d'enregistrement sont reportés à 2016.



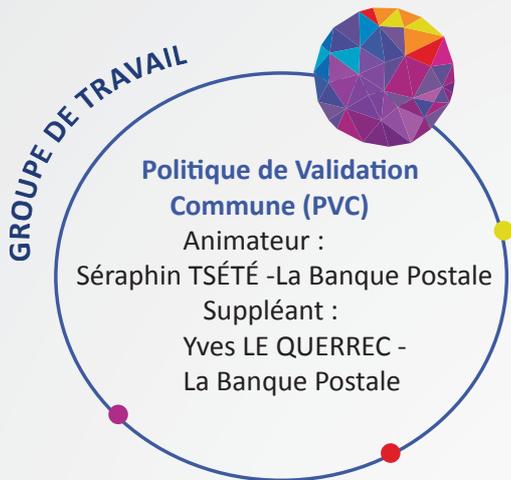
La mission de ce groupe de travail est double :

- Être, pour la communauté bancaire française le miroir de suivi des travaux européens du GE eSign qui regroupe des experts au sein des « Working group » du CEN et de l'ETSI dans le cadre du mandat M460 de la Commission Européenne sur l'harmonisation de la normalisation concernant la signature électronique. Le CFONB suit ces travaux à travers sa participation au groupe miroir français assuré par AFNOR,
- Suivre l'évolution du projet de règlement européen sur la signature électronique, et plus généralement assurer une veille sur tout ce qui se rapporte aux certificats et à la signature électronique, y compris à l'identification numérique et aux services de confiance associés (Règlement eIDAS).

La première version du référentiel de normes sur la signature électronique a été publiée en janvier 2015 et répertorie 177 normes réparties en 6 domaines. Au cours de l'année 2015, de nouveaux documents ont fait leur apparition tandis que d'autres ont été en tout ou partie, soit supprimés soit réaménagés (périmètre et contenu et échéance de publication) dans le corpus documentaire des travaux des experts européens (CEN et ETSI) mandatés sur le sujet (mandat M460 de la Commission européenne). Le groupe de travail du CFONB s'est attelé à répercuter ces changements dans son référentiel comme contribution pour une nouvelle version.

Le groupe de travail a également suivi les avancées du règlement 910/2014 (eIDAS) sur l'identité numérique et les services de confiance. Des reportings de différents workshop européens sur le sujet ont été réalisés.

## Activité de l'exercice écoulé



Le groupe de travail a achevé la rédaction du document qui fait suite à la Politique d'Acceptation Commune (PAC) du CFONB, pour mettre à disposition des banques les bonnes pratiques dans l'acceptation des certificats électroniques et la validation des signatures électroniques. Ce document fait désormais partie du corpus documentaire qui avec la PAC contribue à la construction en commun du cadre de confiance adopté par le CFONB basé sur la multi-acceptance et l'interopérabilité fonctionnelle de certificats électroniques pour faciliter leurs usages dans les applications bancaires.

Ce guide ou principes communs de validation est constitué d'un ensemble de règles ou de vérifications à effectuer pour répondre à une demande de validation (du certificat et de sa chaîne de confiance et/ou de l'authentification et/ou de la signature) transmise par une application utilisatrice. Le document est mis en ligne sur le site Web du CFONB.

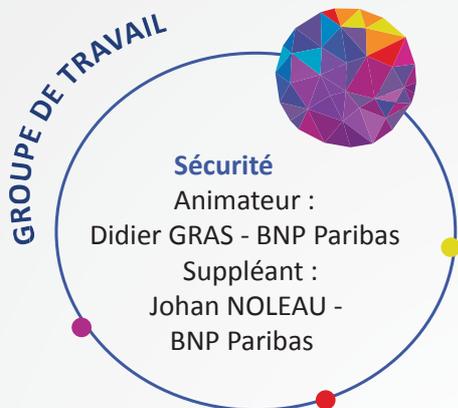


Ce groupe de travail élabore et formalise les observations de la profession bancaire sur les travaux menés par la CN 171 de AFNOR, « Applications pour l'archivage et la gestion du cycle de vie du document » dont le CFONB est un participant actif.

À ce titre, l'exercice 2015 a été plus particulièrement consacré :

- Au suivi des travaux de normalisation menés à l'ISO TC 171 dont la CN AFNOR est le miroir français,
- Au sein de la CN 171 :
  - A la formalisation d'un projet de norme française à destination des prestataires de numérisation concernant la numérisation fidèle d'un document dont, en particulier pour notre profession, celle du chèque,
  - A la refonte de la norme NF Z 42 013 qui énonce un ensemble de spécifications concernant les mesures techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour l'enregistrement, le stockage et la restitution de documents électroniques, dans des conditions qui en garantissent l'intégrité.
- Dans le cadre d'une liaison avec la CN SSI (Sécurité des systèmes d'information), la formalisation d'un profil de protection du coffre-fort numérique, prévue cette année 2015, n'a pas été menée à bien ; Les membres de la CN 171 réitéreront leur demande d'intervention en la matière en 2016.

## Activité de l'exercice écoulé



L'année 2015 du groupe de travail « Sécurité » s'est articulée autour des points suivants :

- Le suivi des nouvelles menaces liées au canal Internet, toutes plateformes confondues (PC, mobile/smartphone, tablette, ..),
- Le suivi des travaux menés sur la normalisation de la sécurité notamment concernant la famille ISO 27000,
- Liaison avec les groupes de travail en charge au CFONB des domaines d'activités bancaires et/ou des canaux (mobile, Internet),
- Réponses aux interrogations des autres groupes de travail et d'experts sécurité. En 2015, le groupe de travail a entamé une évaluation du Security Concept EBICS demandé par le groupe de travail respectif du pôle Standards,
- Le suivi de tous les travaux menés sur la normalisation sécurité dont, en particulier :
  - Les réflexions conduites au sein du Payment security support Group (PSSG) via son miroir France qui lui est rattaché sur les recommandations RTS (Regulatory Technical Standard) liées à la version 2 de la Directive des Services de Paiements,
  - La participation à la rédaction du guide de bonnes pratiques de l'AFNOR sur les nouvelles cyber-menaces incluant les APT ou Menaces Avancées Persistantes (Advance Persistent Threats),
- Le suivi des travaux de la CN SSI d'AFNOR, avec en particulier les travaux du sous-groupe chargé de suivre le concept « privacy by design » lié à la conception des systèmes intégrant le traitement des données personnelles.

## Activité de l'exercice écoulé



Dans le cadre de la réorganisation de l'EPC (European payment Council) le PSSG a été créé pour répondre aux questions de sécurité dont il se trouve saisi par le Board de l'EPC.

Dans son domaine de compétence, il est appelé à répondre :

- Aux consultations publiques dont est saisi l'EPC,
- Comme aux questions soulevées par le Scheme management Board (module 1 de l'EPC) ou par les différents Groupes de travail du Module 2 de l'EPC dont en particulier les miroirs EPC des groupes de travail de l'ERP.

Dans les premiers mois de 2015, le PSSG a été très largement mobilisé sur l'examen du projet de Directive des services de paiement (DSP2) et par la formalisation des demandes d'amendement proposées par l'EPC sur ce texte qui intègre le sujet de la sécurité des paiements tout en mettant en œuvre une réglementation des tiers de paiements (agrégateurs et initiateurs de paiement) dont les offres de service requièrent un accès au compte du consommateur pour être mises en œuvre.

Au dernier trimestre, une fois ce texte adopté, le PSSG s'est consacré à la formalisation de la réponse de l'EPC à la consultation publique de l'ABE sur le projet de RTS (Regulatory Technical Standard) concernant l'authentification forte du consommateur, la fixation des exceptions à cette et la définition de l'interface permettant les échanges entre les différentes parties.

Par ailleurs il a actualisé deux des supports précédemment publiés par l'ISSG à savoir :

- Les "Guidelines on cryptographic algorithms usages and key management",
- Le "Payment threats trends report".

Enfin, malgré les remarques partagées par le PSSG, le SMB (Scheme Management Board) de l'EPC a renoncé à sécuriser les données permettant d'initier un règlement par un SCT, ces données étant sises au sein d'un QRcode apposé sur la facture à payer- Le payeur ne pourra donc pas être assuré d'une parfaite conformité entre l'IBAN et le nom du créancier émetteur de la facture indiqués sur la facture et ceux contenus dans le QR code.

## Activité de l'exercice écoulé



Initialement miroir du « M-Channel Working Group » de l'EPC avec pour mission principale de permettre aux banques de fournir à leurs clients des services sur le canal mobile :

- En tirant parti des instruments de paiement SEPA et en anticipant ceux à venir,
- En veillant à sauvegarder les modèles économiques des banques,
- En assurant une interface conviviale, la portabilité entre les opérateurs de téléphonie mobile et les téléphones, et une sécurité de bout en bout,
- En créant une large acceptation par le biais d'un marché ouvert.

Après l'arrêt du groupe de travail EPC, dissous en décembre 2014, dans le cadre de la mise en place du new EPC en janvier 2015, le groupe travail du CFONB continue de suivre les travaux sur les sujets initiaux.

En 2015, le groupe de travail a remonté les positions de la communauté bancaire française sur :

- Le suivi des travaux ISO 1212 sur le paiement sur mobile,
- Le suivi des Task Force EPC liées aux deux groupes ERPB :
  - Mobile P2P payments
  - Mobile and Card contactless payments



En 2015, le Comité PAC, rédacteur de la Politique d'Acceptation Commune en matière de certificats électroniques pour l'identification, l'authentification et la signature électronique, a intégré l'impact du règlement eIDAS et lance la traduction en langue anglaise afin de faciliter la promotion des travaux de la place bancaire française au niveau européen et international.

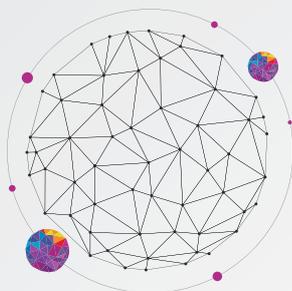
En parallèle, le document FAQ associé à la PAC ont été également mis à jour et traduit en anglais.

L'ensemble des documents est disponible sur le site Web du CFONB.



Le Comité d'Enregistrement PAC, en charge de vérifier la compatibilité PAC des familles de certificats présentées volontairement par les autorités de Certification, a continué tout au long de l'année 2015, au travers de ses réunions périodiques, de faire vivre les listes des familles de certificats publiées sur le site Web du CFONB.

Fin 2015, les 3 niveaux de référencement comptaient 9 familles en niveau 1, 64 en niveau 2 et 33 en niveau 3



## Chantiers et perspectives 2016

En matière de signature électronique, 2016 sera encore marquée par les échéances européennes avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, du Règlement Européen e-IDAS n° 910/2014 du 23 juillet 2014 qui établit un cadre transnational et intersectoriel ayant vocation à permettre la sécurité des transactions électroniques au travers de l'identification, l'authentification et les services de confiance électronique et la publication des RTS, Regulatory Technical Standards, prévue au second semestre 2016 qui fixera les exigences de sécurité pour la DSP2.

Pour les différents groupes de travail :

- Le groupe de travail Signature Electronique et Miroir du GE eSign groupe d'experts signature électronique de l'AFNOR poursuivra les travaux de mise à jour du référentiel suite aux travaux du CEN/ETSI dans le cadre du mandat CE/M460. Outre la remise à niveau des normes référencées, la version à venir du référentiel contiendra un chapitre entier consacré aux aspects e-IDAS (signature et cachets électroniques, identité numérique et niveaux d'assurance).
- Le sous-groupe Analyse RGS assurera le suivi des actions avec les instances de l'Administration, notamment l'ANSSI et le SGMAP et son projet France-Connect qui sera opérationnel cette année.
- Le groupe PVC, en relation avec le Comité PAC, suivra l'impact des actes délégués du Règlement e-IDAS, la mise à jour du RGS, les avancées en matière de gestion des listes de confiance européennes notamment si la structure PKI est retenue par l'ABE dans le cadre des RTS de la DSP2.  
Le cas échéant, les documents PAC et PVC pourraient être mis à jour.
- Le miroir MCWG doit assurer le suivi des travaux ISO 12812, « Mobile Financial Services », et ceux impactant les mises à jours des documents et livres blancs EPC sur le paiement sur mobile, tout en tenant compte des travaux européens sur le paiement instantané « Instant Payment » dont le Scheme, en cours de définition, sera publié fin 2017.
- Le groupe de travail archivage électronique veillera au suivi des travaux menés au sein de la CN 171 à l'AFNOR, dont il est le miroir. L'année 2015 sera plus particulièrement consacrée à la refonte de la Norme NF Z 42-013 Système d'archivage électronique et à la finalisation et la soumission à normalisation du support concernant la numérisation fidèle des documents.
- Le groupe de travail Sécurité s'attachera à l'examen du Security Concept EBICS en vue de sa mise à jour, et assurera :
  - Le suivi des travaux CN SSI dont il est le miroir et du reporting des travaux du groupe de travail « privacy by design »,
  - La coordination sur les travaux ETSI sur les référentiels d'audit et de le reporting des incidents relatifs à la cybersécurité,
  - Le suivi des réflexions menées au Miroir PSSG qui lui est rattaché,
  - Le suivi du projet de rédaction du guide AFNOR sur les bonnes pratiques pour gérer les risques des APT et autres cybermenaces.
- Le miroir français du PSSG veillera à forger la position de la communauté bancaire française pour :
  - La partager lors des travaux menés au sein du PSSG en réponse aux demandes de support des groupes de travail du nouvel EPC au sein des :
    - Module 1 : Schemes SEPA,
    - Module 2 : Travaux miroir ERPB.
  - Contribuer à l'actualisation des supports de référence publiés par le PSSG : rapports sur les évolutions en matière de chiffrement et sur les tendances constatées en matière de menaces sur nos systèmes d'information et les supports et objets utilisés par nos clients pour accéder à leur banque.

Enfin, le pôle s'attachera à suivre les travaux des nouvelles commissions de normalisation en matière de nouveau média, en particulier les travaux de la CN IoT qui vient d'être lancée par AFNOR.

## Les communications 2015

FÉVRIER

05/02/2015  
20150011

Référentiel de normes  
sur la signature  
électronique

COMITÉ DE PÔLE

**Animateur :**  
Yves Le Querrec -  
La Banque Postale  
**Suppléante :**  
Marie-Chantal DEBIZE -  
BNP Paribas  
**Secrétariat :**  
Séraphin TSÉTÉ-  
La Banque Postale

### Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

\* : Absents au 31/12/2015

NOM	ETABLISSEMENT
FANOUILLE Jérôme	Banque de France
NOZAHIC Lucas	Banque de France
GILLARD Alain*	BNP Paribas
GRAS Didier	BNP Paribas
NOLEAU Johan	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
ZIRPOLI Rocco	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
MENDIBOURE Xavier	CFONB
HERTZOG Patrice	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CHABRIER Gaël	Groupe BPCE
LECUIR Alban*	Groupe BPCE
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LE ROUGE Jean	Groupe Crédit Agricole
AUTRET Thierry	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
LA FEUILLADE Laurent*	Groupe Société Générale
TEISSÈDRE Frantz*	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
DURAND Olivier	OCBF

#### Sous-Groupe de travail

Suivi des évolutions du Référentiel Général  
de Sécurité (RGS) de l'Agence Nationale  
de Sécurité des Systèmes d'Information  
(ANSSI)

Animateur : Yves LE QUERREC -  
La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
CLÉMENT Cédric	Caisse des Dépôts et Consignations
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria*	CFONB
HUANT Ivan	CFONB
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
RIAHI Mustapha	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LE ROUGE Jean	Groupe Crédit Agricole
POTTIER Eric*	Groupe Crédit Agricole
POSTEL Grégory*	Groupe Société Générale
DUPONT Joël*	Groupe Société Générale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
LAVENANT Franck	STET

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

### Groupe de travail Signature Électronique et Miroir du Groupe d'Expert Signature Électronique GE e-sign d'AFNOR

Animateur : Séraphin TSÉTÉ - La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
DUVERGER Arnaud	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
L'HEUREUX-BOURON Philippe*	BNP Paribas
CLÉMENT Cédric	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LESCRIBAA Dominique*	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
DUPONT Joël*	Groupe Société Générale
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF

### Groupe de travail Sécurité

Animateur : Didier GRAS - BNP Paribas

Suppléant : Johan NOLEAU - BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
DUVERGER Arnaud	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
CLÉMENT Cédric	Caisse des Dépôts et Consignations
ZIRPOLI Rocco	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
BOST Nicolas	Groupe Crédit Agricole
GARCIA Fédérico	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
SCHRAMBACH Bernard	Groupe Société Générale
SIT Sui-Fu	Groupe Société Générale
DALINGUES Isabelle	HSBC France
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
LAVENANT Franck	STET

### Groupe de travail Politique de Validation Commune (PVC)

Animateur : Séraphin TSÉTÉ - La Banque Postale

Suppléant : Yves LE QUERREC - La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
DUVERGER Arnaud	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
COUILLET Vincent	Caisse des Dépôts et Consignations
RICHARD Fabien	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
ROBERT Frédéric	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LE ROUGE Jean	Groupe Crédit Agricole
POTTIER Eric	Groupe Crédit Agricole
AUTRET Thierry	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
DURAND Olivier	OCBF

### Groupe de travail Archivage Électronique

Animatrice : Marie-Chantal DEBIZE - BNP Paribas

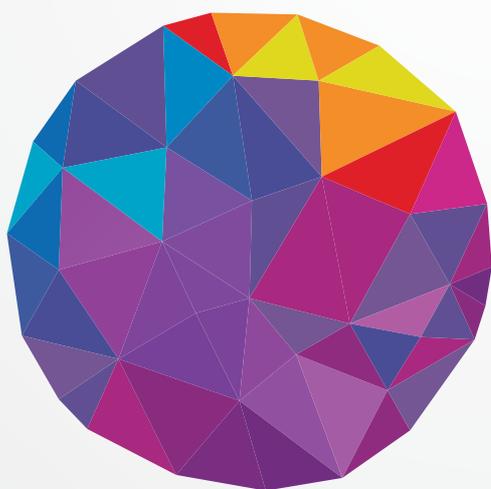
NOM	ETABLISSEMENT
L'HEUREUX-BOURON Philippe	BNP Paribas
MARCHESSEAU Thierry*	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
ZIRPOLI Rocco	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CHABRIER Gaël	Groupe BPCE
LECUIR Alban*	Groupe BPCE
VERSTRAETE Marc	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LUNDI Grégoire	Groupe Crédit Agricole
DELATTE Dominique*	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



**Groupe de travail**  
**Miroir PSSG (Payment Security Support**  
**Group de l'EPC)**  
 Animatrice : Marie-Chantal DEBIZE - BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
GRAS Didier	BNP Paribas
NOLEAU Johan	BNP Paribas
HUANT Ivan	CFONB
HERTZOG Patrice	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
RAGUÉNÈS Jérôme	Fédération Bancaire Française
CHAMPIOT Christophe	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Eric	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
DUPONT Joël*	Groupe Société Générale
SIT Sui-Fu	Groupe Société Générale
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
LE QUERREC Yves	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale
LAVENANT Frank	STET



**Groupe de travail**  
**Miroir MCWG (M-Channel Working Group**  
**de l'EPC)**  
 animateurs : Patrice HERTZOG -  
 Confédération Nationale du Crédit Mutuel et  
 Yves LE QUERREC - La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
NOZAHIC Lucas	Banque de France
STERVINO Alexandre	Banque de France
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
ZIRPOLI Rocco	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
RAGUÉNÈS Jérôme	Fédération Bancaire Française
CHABRIEL Gaël	Groupe BPCE
LECUIR Alban	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LESCRIBAA Dominique*	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
POSTEL Grégory*	Groupe Société Générale
TRANG Bruno	HSBC France
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

### Comité PAC

Animateur : Yves LE QUERREC - La Banque Postale  
 Suppléante : Anne BALLERINI -  
 Groupe Crédit Agricole

NOM	ETABLISSEMENT
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
CLÉMENT Cédric	Caisse des Dépôts et Consignations
RICHARD Fabien	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
ROBERT Frédéric	Groupe BPCE
LE ROUGE Jean	Groupe Crédit Agricole
AUTRET Thierry	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF

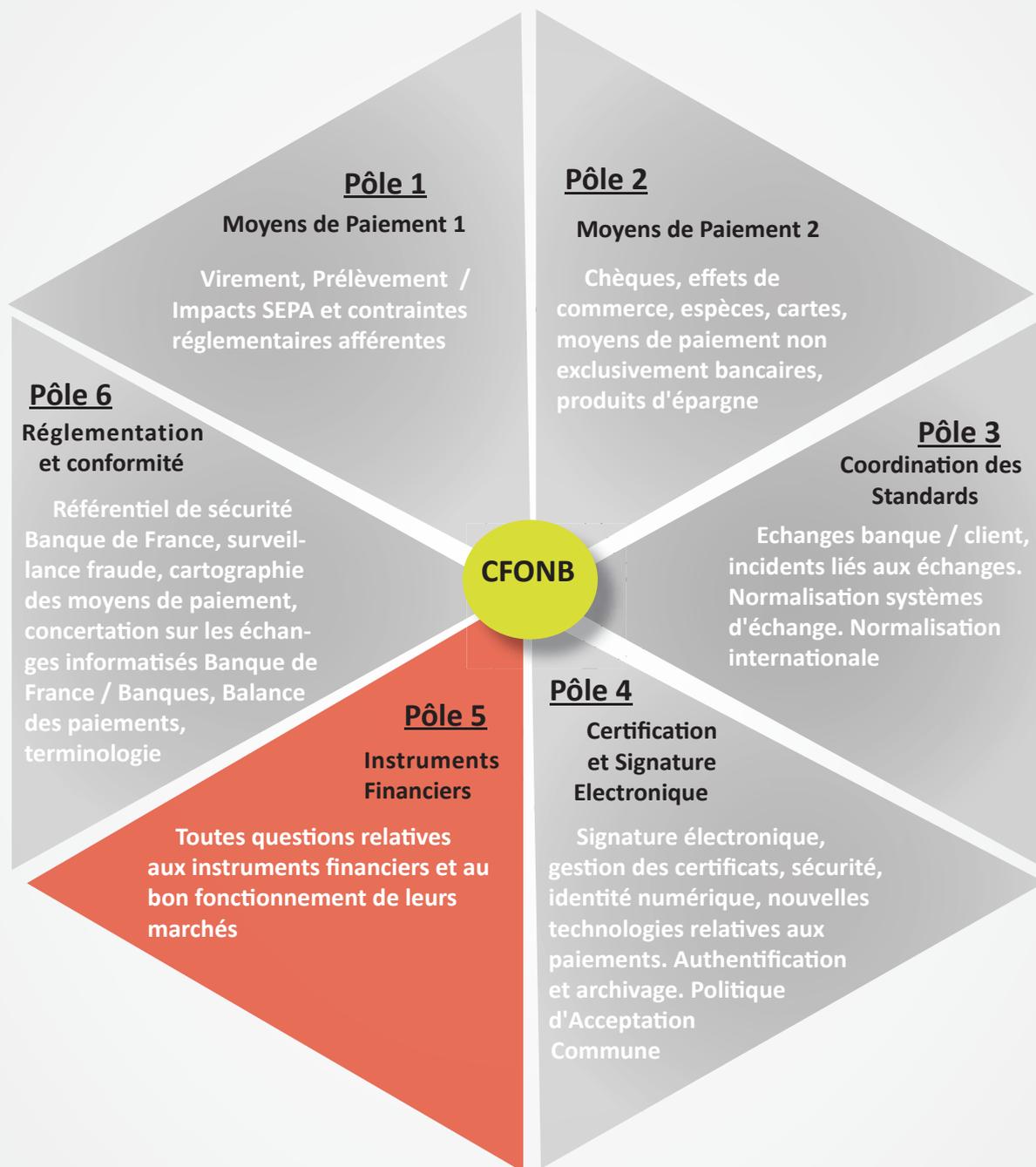


### Comité d'enregistrement PAC

Animateur : Olivier DURAND - OCBF  
 Suppléant : Yves LE QUERREC -  
 La Banque Postale

NOM	ETABLISSEMENT
DEBIZE Marie-Chantal	BNP Paribas
CLÉMENT Cédric	Caisse des Dépôts et Consignations
RICHARD Fabien	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LE MEILLEUR Eric	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAZIÉRAS Alain	Groupe BPCE
ROBERT Frédéric	Groupe BPCE
BALLERINI Anne	Groupe Crédit Agricole
LE ROUGE Jean	Groupe Crédit Agricole
AUTRET Thierry	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
NIVOIT François-Xavier	HSBC France
TSÉTÉ Séraphin	La Banque Postale







Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# L'activité du Pôle Instruments Financiers

Pôle 5



## L'ACTIVITÉ DU PÔLE

**Animateur : Alain GONNIN - Groupe BPCE**

**Suppléant : Charles BICHEMIN\* - Groupe BPCE**

**Secrétariat : Sabine NUNGUET - Natixis**

\* Absent au 31/12/2015

### L'ÉDITORIAL DE L'ANIMATEUR, Alain Gonnin



#### Target 2 Securities

Une réforme à l'échelle internationale, même peu contestable dans ses principes et ses objectifs, peut avoir des effets pervers si elle est menée de manière mal coordonnée. Tenter par exemple d'harmoniser des pratiques d'un pays à l'autre se heurte souvent à l'utilisation de règles différentes bien ancrées et quelquefois complexes, à la concurrence, et aux coûts des travaux à engager.

L'industrie financière européenne a su relever ce défi.

Elle a pu se mobiliser autour d'un projet d'une ampleur sans précédent dans le but de construire une plateforme commune de règlement-livraison de titres.

C'est un véritable processus industriel qui voit ainsi le jour, en entraînant de profonds changements pour les infrastructures et les acteurs, en améliorant l'efficacité des marchés financiers et en faisant de la zone Euro un marché domestique.

Cet avènement offre de nouvelles perspectives, comme la diminution du coût des transactions et l'accroissement de la liquidité des marchés en Europe.

Dans ce contexte de mutation, nous avons alors raison d'espérer que la Place de Paris puisse bénéficier d'un nouvel élan.

## PÉRIMÈTRE, MISSIONS ET ORGANISATION DU PÔLE

Le Pôle Instruments Financiers a pour mission d'étudier les questions relatives aux instruments financiers et au bon fonctionnement de leurs marchés. Il est composé de représentants d'établissements bancaires et d'infrastructures de marché.

Il participe à l'élaboration des normes françaises.

Avec son expertise et son appréciation des enjeux, le Pôle est une instance d'échanges, de concertation et de communication lors de la mise en oeuvre de projets de place.

### LE COMITÉ DE PÔLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS ASSIS DE GAUCHE À DROITE :**

MARIA DE SOUSA - CFONB • ALAIN GONNIN - ANIMATEUR - GROUPE BPCE • SABINE NUNGUET - NATIXIS

**ÉTAIENT PRÉSENTS DEBOUT DE GAUCHE À DROITE :**

SYLVIE VERNET-GRUOT - CACEIS • THIERRY VIAROUGE - LA BANQUE POSTALE • ALEXIS SARBERG - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS •  
SYLVIE FOURNIER - EUROCLEAR FRANCE • STANISLAS TEYSSIER D'ORFEUIL - BNP PARIBAS • ODILE BANBUCK - NATIXIS • SÉBASTIEN COURTELLEMONT -  
BNP SECURITIES SERVICES

## Activité de l'exercice écoulé



**Evolutions et  
projets de place  
suivis par le Comité  
de Pôle**

Le Pôle Instruments Financiers a suivi attentivement tout au long de l'année 2015 les projets de Place et les évolutions réglementaires, en concentrant sa réflexion et ses travaux sur l'harmonisation des pratiques avec les standards européens.

Le Pôle a également préparé la mise en application de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite « loi Eckert ».



**Harmonisation  
européenne du traitement  
des opérations sur titres**

Le rapport Giovannini, publié en 2003, a mis en exergue la nécessité d'harmoniser au niveau européen le processus de traitement des Opérations Sur Titres (OST), depuis l'annonce jusqu'au reporting, grâce à la mise en place de procédures conformes aux standards européens permettant une réduction des délais de traitement et une protection renforcée des investisseurs.

L'implémentation de cette réforme en France s'effectue sous l'égide du Market Implementation Group France (MIG), groupe de travail rattaché à l'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI), qui rapporte l'avancement de l'harmonisation française aux instances européennes. L'implémentation en France des standards européens conduit à la transformation des processus de traitement des OST et à la généralisation de l'utilisation de messages ISO 20022.

La première phase, appelée Stream 5, a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2015. Elle a concerné les OST dites obligatoires : de distribution (attributions et paiements de dividendes) et de réorganisation sans option (regroupements et divisions).

Préalablement à ce démarrage, le Pôle Instruments Financiers avait suivi la période de tests qui a permis aux différents acteurs de la chaîne de traitement de vérifier le bon fonctionnement des organisations, des systèmes d'information et des échanges.

En complément des cahiers des charges et du cahier des tests de Place, le CFONB a diffusé à ses adhérents, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, un document pédagogique présentant le périmètre de la réforme et recensant les impacts les plus significatifs visibles des clients particuliers, dans le souci d'informer le grand public.

Une deuxième phase, appelée Stream 6, concernera les OST dites optionnelles requérant un choix des investisseurs et donc une réponse de leur part. Sa date de mise en œuvre prévue en septembre 2016 est reportée en 2017 en raison du report de la bascule des dépositaires centraux de la zone ESES à Target 2 Securities.

## Activité de l'exercice écoulé



Le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé le 17 juillet 2008 de lancer le projet T2S, afin de créer une plateforme technique unique à laquelle les dépositaires centraux de titres (CSDs) vont confier la gestion de leur activité de règlement-livraison de titres en monnaie banque centrale selon des modalités harmonisées.

Dans le cadre de ce projet, le Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché (GAPM) a été créé par l'AFTI, mi-2015, afin d'ajuster les pratiques de marché en vigueur en vue de la mise en œuvre de T2S par le dépositaire central (CSD) Euroclear France, et de les diffuser sur la Place. Ses objectifs sont les suivants :

- Recenser les pratiques de marché impactées par T2S,
- Etudier le besoin de créer de nouvelles pratiques de marché,
- Emettre des recommandations si une nouvelle pratique de marché est créée,
- S'assurer de la diffusion des nouvelles pratiques de marché sur la Place,
- Assurer un suivi de la mise en œuvre.

Les membres du Pôle Instruments Financiers sont associés aux travaux du GAPM. Les informations sur les nouvelles pratiques de marché feront l'objet de communications par le CFONB.

Dans le souci de garantir des conditions de sécurité optimales, le dépositaire central (CSD) Euroclear France a préféré reporter son démarrage sur T2S prévu le 28 mars 2016 au 12 septembre 2016.



Le Pôle Instruments Financiers participe activement à la standardisation européenne des processus en matière d'assemblées générales, avec l'analyse des messages ISO 20022 existants en vue de leur adaptation et de leur utilisation pour la transmission d'informations dans le cadre des assemblées générales à compter de 2017.

Les travaux portent notamment sur le choix des champs techniques des messages utilisés depuis l'annonce de l'assemblée générale aux actionnaires jusqu'au vote des résolutions.

## Activité de l'exercice écoulé



La loi Eckert, relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, a été promulguée le 13 juin 2014. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

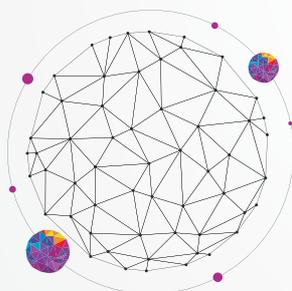
Pour aider les adhérents du CFONB à bien comprendre cette nouvelle loi et à pouvoir l'appliquer, le Pôle Instruments Financiers, qui participe aux différents groupes de travail de la Place, a élaboré en 2015 une Foire aux Questions relative aux Instruments Financiers. Les informations contenues dans cette FAQ, mise en ligne sur le site Internet du CFONB, ont été classées en 4 thématiques :

- Inactivité d'un compte titres,
- Liquidation des instruments financiers,
- Fiscalité et Archivage,
- Emetteurs.



Le Pôle Instruments Financiers a engagé des travaux afin de clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs lors de la procédure menant à la liquidation d'une entreprise, au regard des différents traitements à effectuer.

Cette étude consiste à réviser la procédure, dont la dernière version date de 2008, et à la proposer au Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires, pour application.



### Chantiers et perspectives 2016

Le Pôle Instruments Financiers participera, en lien avec les gestionnaires des systèmes et les associations de Place, aux travaux et de projets de Place suivants :

- La mise en œuvre de T2S au 12 septembre 2016 par le dépositaire central (CSD) Euroclear France.
- La préparation de la mise en conformité des OST optionnelles (Stream 6).
- Le suivi des premiers dépôts à la Caisse des Dépôts, liés à la vente des titres des comptes en déshérence, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Les modalités de traitement des sociétés en liquidation, avec l'analyse et la normalisation des procédures de gestion des ordres de mouvement.
- Les travaux relatifs à l'entrée en vigueur de la directive concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE (MiFID 2), qui réformera les règles des marchés financiers à partir de janvier 2018.

## Les communications 2015

### JANVIER

21/01/2015  
20150006

Cahier des charges - Harmonisation des OST de réorganisation (HDR) - Alignement des pratiques françaises en matière de traitement des opérations de réorganisation avec les standards européens

21/01/2015 - 20150007

Cahier des charges - Harmonisation des dates de distribution (H2D) - Alignement des pratiques françaises en matière de traitement des opérations de distribution en titres avec les standards européens

21/01/2015 - 20150008

Charte des bonnes pratiques professionnelles de la centralisation d'OPC

### FÉVRIER

03/02/2015  
20150010 :

Cahier de tests de Place dans le cadre de la transposition des standards européens relatifs aux OST de distribution et de réorganisation obligatoires sans option

### AVRIL

08/04/2015  
20150018

Canevas de communication sur l'harmonisation européenne des opérations sur titres destinée au grand public

22/04/2015 - 20150021

Report d'une partie des évolutions réglementaires liées aux OST

### MAI

05/05/2015  
20150024

Réforme du régime d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières prévoyant des abattements pour durée de détention - Informations transmises entre teneurs de comptes lors de transferts de portefeuilles

### JUILLET

01/07/2015  
20150037

Finalisation du contexte législatif nécessaire à la mise en place de l'harmonisation européenne des opérations sur titres «Streams 5 et 6»

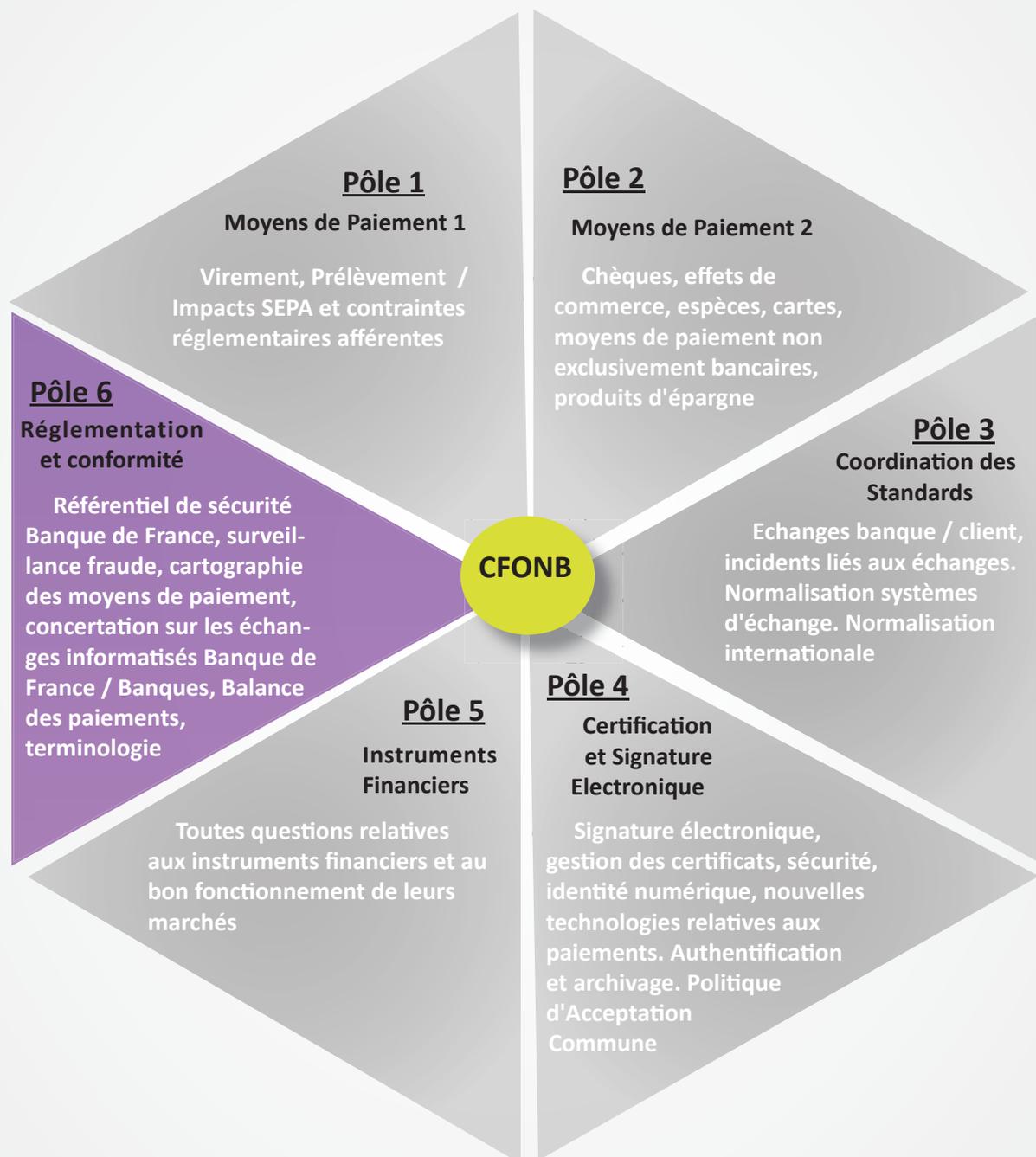
## Liste des membres du Comité de Pôle

### COMITÉ DE PÔLE

**Animateur :**  
Alain GONNIN -  
Groupe BPCE  
**Suppléant :**  
Charles BICHEMIN\* -  
Groupe Société Générale  
**Secrétariat :**  
Sabine NUNGUET -  
Natixis

\* : Absent au 31/12/2015

NOM	ETABLISSEMENT
MARY Gilles*	Banque de France
TEYSSIER D'ORFEUIL Stanislas	BNP Paribas
LECLERC Pascal	BNP Paribas Securities Services
VERNET-GRUOT Sylvie	CACEIS
SARBERG Alexis	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
GRIMA Jean-Philippe	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
KELLER CROVISIER Delphine*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
FOURNIER Sylvie	Euroclear France
GERMAIN Frédéric	Euroclear France
VIAROUGE Thierry	La Banque Postale
BANBUCK Odile	Natixis





Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# L'activité du Pôle Réglementation et Conformité

Pôle 6



## L'ACTIVITÉ DU PÔLE

**Animateur :** Alexandre STERVINOU - Banque de France  
**Suppléante :** Aline MOTTET - Fédération Bancaire Française  
**Secrétariat :** Antoine LHUISSIER - Banque de France

### L'ÉDITORIAL DE L'ANIMATEUR, Alexandre Stervinou



L'année 2015 aura été marquée au sein du Pôle Réglementation & Conformité par la concrétisation de nombreuses actions engagées précédemment et aboutissant à la modernisation de flux réglementaires d'ampleur, soit en passant à une dématérialisation de ceux-ci, soit en les améliorant significativement.

Ainsi, les grands fichiers tenus par la Banque de France que sont le FCC, le FICP et le FNCI, auparavant échangés sous format papier, sont désormais totalement dématérialisés, ce qui représente une évolution majeure et bienvenue. Des améliorations ont par ailleurs été apportées aux services existants : le nouveau portail OSCAMPS de collecte des déclarations de la surveillance sur les moyens de paiement scripturaux permet maintenant aux assujettis de transmettre leur réponse par fichier en mode interactif ou directement d'application à application ; SecurBdF a été remplacé par le standard ouvert OpenPGP pour sécuriser les échanges avec les applications FCC, FICP, TRICP et prochainement SUREN2 ; PACIFIC, service d'échange de fichiers, a cédé la place à une plateforme EAI offrant une gamme plus large de services ; le FCC a vu un élargissement de ses plages horaires de consultation.

Sur un tout autre aspect, je souhaiterais aussi souligner la refonte et l'enrichissement du guide de sensibilisation à la prévention de la fraude afin d'en améliorer la facilité d'usage.

En 2016, nous avons prévu de poursuivre dans cette voie de modernisation avec, entre autres, la rénovation du référentiel de sécurité du chèque, la montée en puissance des traitements relatifs à l'amélioration de la qualité des données d'état civil dans les fichiers d'incident tenus par la Banque de France, la dématérialisation envisagée des restitutions hebdomadaires de la Centrale des Incidents de Paiement sur Effets de commerce (CIPE) et l'amélioration et l'optimisation de la collecte des Relevés de Paiement Clientèle (RPC) pour la Balance des Paiements.

## PÉRIMÈTRE, MISSIONS ET ORGANISATION DU PÔLE

Le Pôle Réglementation et Conformité est chargé d'apporter toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique.

### LE COMITÉ DE PÔLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS ASSIS DE GAUCHE À DROITE :**

ALINE MOTTET - FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE • ALEXANDRE STERVINO - ANIMATEUR - BANQUE DE FRANCE • ANTOINE LHUISSIER - BANQUE DE FRANCE

**ÉTAIENT PRÉSENTS DEBOUT DE GAUCHE À DROITE :**

JEAN-YVES DELLA VEDOVA - GROUPE BPCE • JEREMY NEIL ALLAM - CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL • CHANTAL ROUX - BNP PARIBAS • MICHEL VÉRITÉ - BANQUE DE FRANCE • NADIA ANTONIN - BANQUE DE FRANCE • SYLVAIN DAUGE - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • ALAIN DE CHABANNES - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS • ANDRÉ WALRAEVENS - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE • GÉRARD CHARPENTIER - BANQUE DE FRANCE • XAVIER MENDIBOURE - CFONB • BENOÎT CORNILLE - LA BANQUE POSTALE • CHRISTEL BODY - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE •

## Activité de l'exercice écoulé



Le groupe de travail « fichiers d'incidents de paiement » a tenu quatre réunions au cours de l'année 2015, dont les travaux ont principalement porté sur les points suivants :

- Le suivi trimestriel de l'activité des fichiers (Fichier Central des Chèques – FCC, Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers – FICP, Fichier national des chèques irréguliers – FNCI) au regard des volumes et de la qualité de service,
- Le suivi de l'avancement des migrations techniques EAI et OpenPGP (voir également la partie « Concertation sur les échanges informatisés entre la Banque de France et les banques, et sur les modes de sécurisation »),
- La poursuite des travaux relatifs à la dématérialisation des flux : la dématérialisation des flux d'enquêtes d'état civil et d'avis de modification pour le FCC et le FICP ainsi que des déclarations de faux chèques pour le FNCI a été effective à compter du 28 mars 2015, et le groupe de travail a pu adopter un calendrier de sortie définitive des flux papier, lequel a donné lieu à une communication le 18 novembre 2015. Le groupe de travail a également décidé de l'évolution, à compter de 2017, des modalités de restitution, aux établissements tirés de chèque, des comptes clos qui ont fait l'objet d'une consultation du FNCI,
- Veille réglementaire et juridique : un avis a été donné par le gestionnaire des fichiers sur l'impact des procédures collectives (sauvegarde, redressement, liquidation) sur les entrepreneurs individuels inscrits au FICP ; la lettre conjointe de l'ACPR et de la CNIL à la Directrice Générale de la Fédération Bancaire Française datée du 28 mai 2015 sur les cas de consultations irrégulières du FICP a été relayée ; un point a été fait sur la transposition de la directive européenne 2014/17/UE relative aux crédits immobiliers,
- Le groupe de travail a acté l'élargissement des plages d'ouvertures en consultation du FCC, dont le fonctionnement s'aligne désormais de plus en plus sur celui du FICP,
- Enfin, le sous-groupe de travail sur le déclaratif des entreprises au FCC s'est réuni à cinq reprises. Ses travaux ont abouti à une position partagée sur des évolutions qui devraient voir leur concrétisation en 2017.

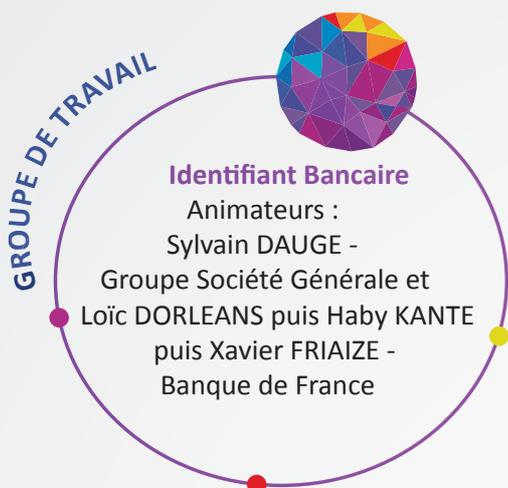


Assurant principalement une veille en matière de scénarios de fraude aux moyens de paiement, le groupe de travail a finalisé l'actualisation du guide de sensibilisation à la prévention de la fraude en l'enrichissant de deux nouvelles parties, l'une concernant le prélèvement et l'autre traitant des fraudes transversales. La présentation du guide a également été revue à cette occasion, pour en améliorer la facilité d'usage.

Le groupe est également à l'initiative de quatre propositions d'avis de mise en garde portant sur :

- Des cas d'attaques en ingénierie sociale conduites à l'occasion de mises à jour de logiciels ou en prétextant de faux tests informatiques ou de faux changements de coordonnées bancaires,
- Des fraudes par utilisation de malwares/virus,
- La contrefaçon de chèques,
- Et la présentation de fausses lettres de garantie bancaire.

## Activité de l'exercice écoulé



En 2015, le groupe de travail « Identifiant bancaire » a principalement poursuivi les travaux menés l'année précédente au sujet des préconisations sur l'évolution des règles actuelles de gestion des identifiants bancaires lors des fusions/absorptions.

La note de problématique, comportant des propositions et des préconisations sur l'évolution des règles actuelles de gestion des identifiants bancaires lors des fusions/absorptions, a été transmise à l'APCR et à la Banque de France.

Les propositions – notamment l'allongement à dix-huit mois du délai de fusion – ont été acceptées sous réserve :

- De l'application des préconisations portant notamment sur la stricte réservation de la période complémentaire (dite de « fin de diffusion ») aux échanges de messages connexes (ex. : les rejets/retours),
- De la mise à jour de la documentation dédiée.

La mise à jour de la documentation concernée est en cours de finalisation. Le choix des modalités de mise en œuvre des préconisations relevait quant à lui principalement des systèmes de paiement implantés en France et de leurs communautés de participants.

L'étude des modalités de mise en œuvre des préconisations a été conduite en plusieurs phases. Dans un premier temps, la Banque de France et la co-animation du groupe de travail « Identifiant bancaire » ont échangé avec chaque gestionnaire de systèmes d'échange et de règlement sur les modalités de mise en œuvre des règles relatives à la stricte réservation de la période complémentaire après la fin de la fusion aux échanges de messages connexes. Suite aux retours de ces gestionnaires, les travaux visant à définir les modalités de mise en œuvre propres à chaque opération de paiement concernée ont été engagés par le groupe.

Parmi les autres actions conduites, le groupe a préparé, dans le cadre du passage à l'IBAN Only, une communication pour fournir les liens vers les détenteurs de référentiels nationaux d'identifiants bancaires au sein de l'espace SEPA.

Le groupe de travail « Identifiant bancaire » a par ailleurs bénéficié d'une présentation par l'ACPR des impacts du nouveau mécanisme européen de supervision des établissements agréés.



Le groupe de travail a poursuivi en 2015 la mise à jour de la Terminologie à partir des concepts extraits des brochures du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF). Ces concepts ont été traduits en plusieurs langues. La 14<sup>ème</sup> version de la Terminologie bancaire et financière devrait faire l'objet d'une publication au premier trimestre 2016. Par ailleurs, il a continué d'assurer une veille terminologique sur les termes de l'actualité bancaire et financière. La 15<sup>ème</sup> version portera ainsi notamment sur l'examen des concepts extraits des glossaires de la BRI et des nouveaux glossaires publiés par le CCSF comme celui par exemple sur « l'assurance emprunteur » publié en novembre 2015.

## Activité de l'exercice écoulé



Ce groupe de travail permet à la Banque de France de répondre aux principales attentes des établissements sur les aspects techniques de la mise en place ou de l'évolution des solutions de communication et de sécurisation des données entre les établissements et la Banque de France.

En 2015, les réunions du groupe de travail, ont principalement permis :

- D'informer les représentants des établissements sur les échanges de données à venir, plus particulièrement concernant les projets suivants :
  - **MMSR** (Money Market Statistical Reporting) :  
Présentation de ce nouveau reporting demandé par la BCE sous les aspects périmètre, architecture et planning 2016
  - **SUREN2** :  
Présentation des évolutions pour un renforcement des processus de dématérialisation des échanges de données.
- De présenter le bilan de la première campagne de l'outil de collecte d'informations relatives à la sécurité des moyens de paiement OSCAMPS, son calendrier 2016 et les axes d'amélioration envisageables, à la lumière de la première campagne, sur les performances, l'ergonomie et le processus d'accréditation,
- De confirmer la fin du déploiement de la nouvelle passerelle d'échanges externes EAI qui offre plus de services et remplace l'ancien service PACIFIC,
- De suivre et coordonner les travaux de mise en œuvre du remplacement de la solution SécurBdF par des échanges à la norme OpenPGP : livraison des briques techniques, échanges de clés, tests bilatéraux en environnement d'homologation et déploiement en environnement de production,
- D'accompagner les évolutions fonctionnelles et techniques des applications et d'assurer un suivi de la qualité de service offerte sur les nouveaux vecteurs. Plus particulièrement concernant POBI (PORTail Bancaire sur Internet) et ONEGATE pour lesquels un point détaillé est effectué à chaque réunion du groupe de travail, à côté des indicateurs de qualité de service sur les grands fichiers gérés par la Banque de France,
- D'actualiser régulièrement le référentiel des modes d'échange mis à disposition sur le site Extranet du CFONB.



Le groupe de travail « Conformité RSC » a été réactivé à la fin de l'année, en vue de préparer la rénovation du référentiel de sécurité du chèque et des modalités d'évaluation des établissements. Les premiers travaux du groupe ont porté sur la définition de sa feuille de route pour 2016 et de ses modalités de fonctionnement. Un premier projet de référentiel rénové établi par la Banque de France a par ailleurs fait l'objet d'une diffusion au sein du groupe.

## Activité de l'exercice écoulé



Le groupe de travail a conduit les travaux relatifs aux évolutions des collectes d'information sur les cartes bancaires (collecte dite « CRC Comptes Rendus de Cartes ») et sur les paiements pour compte de tiers (collecte dite « RPC – Relevés de Paiement Clientèle ») à destination de la Balance des Paiements.

Après avoir dressé le bilan de ces deux collectes, le groupe a étudié les pistes d'enrichissement des informations collectées en fonction de leur potentiel de contribution aux diverses activités économiques transfrontalières retracées en balance des paiements.

- En ce qui concerne la collecte « CRC – Comptes Rendus de Cartes », les travaux du groupe se sont traduits par la publication d'une communication portant sur les évolutions de cette collecte. Les adaptations qui seront mises en œuvre en juin 2016 visent une ventilation plus fine des dépenses par cartes de paiement ainsi que le nombre de transactions et de cartes. Elles répondent au besoin de conforter les sources statistiques contribuant à l'évaluation de la ligne « voyages » de la Balance des Paiements,
- En ce qui concerne la collecte « RPC – Relevés de Paiement Clientèle », le groupe a analysé les propositions d'évolution de la collecte visant à son redimensionnement. Le groupe a tout particulièrement examiné les possibilités d'utilisation des champs sémantiques dans une démarche de développement sur les approches de type « big data » de façon à faire émerger un mode opératoire minimisant les coûts. Les retours d'analyse ont conduit à ouvrir une nouvelle étape à l'issue de laquelle seront présentées au groupe de nouvelles propositions d'évolution.



Le groupe de travail a accompagné la première collecte sur les moyens de paiement scripturaux réalisée à l'aide du portail de déclaration OneGate/OSCAMPS qui a remplacé POBI/SURVMP fin 2014.

Cette collecte s'est inscrite dans un cadre refondu des statistiques sur les moyens de paiement scripturaux prenant en compte les nouvelles exigences du Règlement UE de la BCE n° 1409-2013 sur les statistiques de paiement (instruments SEPA, nouvelles ventilations géographiques détaillées pays par pays, etc.) selon un mode en « meilleurs efforts » en 2015 (déclaration sur les données 2014) et qui entrera pleinement en vigueur à partir de 2016 (déclaration sur les données 2015).

Le groupe a également permis d'échanger sur les difficultés rencontrées et de recueillir et d'analyser les demandes d'évolution concernant le portail OSCAMPS.

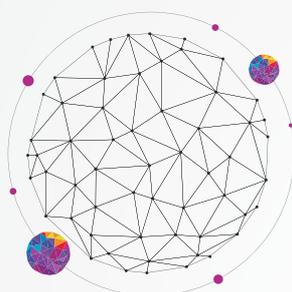
Enfin, le groupe a mis à jour les guides de remplissage des questionnaires de cartographie des moyens de paiement et de recensement de la fraude, qui serviront de support à la collecte 2016 portant sur les données 2015.

## Activité de l'exercice écoulé



La Banque de France restitue chaque semaine aux établissements déclarants, pour le rayon d'action de la succursale Banque de France dont ils dépendent, le résultat de la collecte des incidents de paiement sur effets de commerce enregistrés au cours de la semaine précédente ainsi que les déclarations rejetées. Cette restitution hebdomadaire est prévue par le règlement CRBF n° 86-08 du 27 février 1986 et l'instruction de Banque de France pour son application.

Le groupe de travail a été réactivé fin 2015 et a présenté les objectifs poursuivis, à savoir l'étude de l'opportunité d'une dématérialisation de ces restitutions hebdomadaires actuellement adressées aux établissements de crédit au format papier.



## Chantiers et perspectives 2016

Le Pôle « Réglementation et Conformité » continuera à être une instance privilégiée d'échanges entre la Banque de France et les établissements. Il poursuivra ses travaux engagés, notamment ceux relatifs aux moyens de paiement scripturaux, aux fichiers d'incidents de paiement.

- Le groupe de travail « Fichiers d'incident de paiement » poursuivra ses travaux sur la dématérialisation des flux entre les déclarants et le service gestionnaire des fichiers de la Banque de France. Il devrait valider les conclusions du sous-groupe de travail sur le déclaratif des entreprises au FCC et s'attacher à la montée en puissance des traitements relatifs à la qualité des données d'état civil dans les fichiers d'incidents.
- Le groupe de travail « Prévention de la Fraude » poursuivra ses réflexions sur les bonnes pratiques visant à contrer certains cas de fraude (notamment ceux liés aux faux RIB) ou liées aux demandes de retours de fonds.
- Le groupe de travail « Identifiant Bancaire » finalisera les travaux d'étude des modalités de mise en œuvre des règles relatives à la stricte réservation de la période complémentaire après la fin de la fusion aux échanges de messages connexes. La communication CFONB 2001-075 « Règles et diligences concernant le Fichier des Guichets Domiciliataires (FGD) » sera révisée à cette occasion. Il examinera également les propositions de la Banque de France lors des travaux de préparation à la remise à plat du Fichier des Implantations Bancaires (FIB) et il servira de point de contact entre la DGFIP et la Profession pour l'étude de l'intégration de données bancaires au format SEPA dans les déclarations FICOBA.
- Le groupe de travail « Conformité RSC » va examiner les propositions de référentiel de sécurité chèque et de questionnaire d'évaluation élaborés par la Banque de France en tant qu'autorité de surveillance des moyens de paiement scripturaux.
- Le groupe « Balance des Paiements » poursuivra ses travaux sur l'amélioration et l'optimisation de la collecte sur les paiements pour compte de tiers (collecte dite « RPC – Relevés de Paiement Clientèle). Des propositions s'appuyant sur les résultats des échanges exploratoires de l'année 2015 et des compléments d'analyse seront présentés au groupe de travail au cours du deuxième trimestre 2016.
- Le groupe « Centralisation des Incidents de Paiement sur Effets de commerce » poursuivra les travaux initiés fin 2015 concernant l'opportunité d'une dématérialisation des restitutions hebdomadaires qui sont actuellement adressées aux établissements de crédit au format papier.

## Les communications 2015

### JANVIER

13/01/2015  
20150003

Dématérialisation des enquêtes d'état civil et des avis de modification concernant le Fichier Central des Chèques (FCC)

13/01/2015 - 20150004

Dématérialisation des enquêtes d'état civil et des avis de modification concernant le Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)

13/01/2015 - 20150005

Dématérialisation des déclarations de faux chèques au Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI)

### MAI

26/05/2015  
20150025

Terminologie bancaire et financière multilingue

27/05/2015 - 20150026

Modalités de mise à jour et de diffusion des Fichiers des Guichets Domiciliaires (FGD) et du Fichier des Etablissements et Guichets Agréés (FEGA) à compter du 1<sup>er</sup> février 2016

### JUIN

03/06/2015  
20150029

Guide de sensibilisation à la prévention de la fraude

### AOÛT

11/08/2015  
20150045

Calendrier pour l'année 2016 des jours de fermeture des systèmes de paiement en euros, de compensation et de règlement-livraison en France en regard du calendrier du système TARGET2

### NOVEMBRE

18/11/2015  
20150052

Dématérialisation des déclarations des faux chèques au FNCI et des enquêtes d'état civil et des avis de modification concernant le FCC et le FICP

### DÉCEMBRE

16/12/2015  
20150062

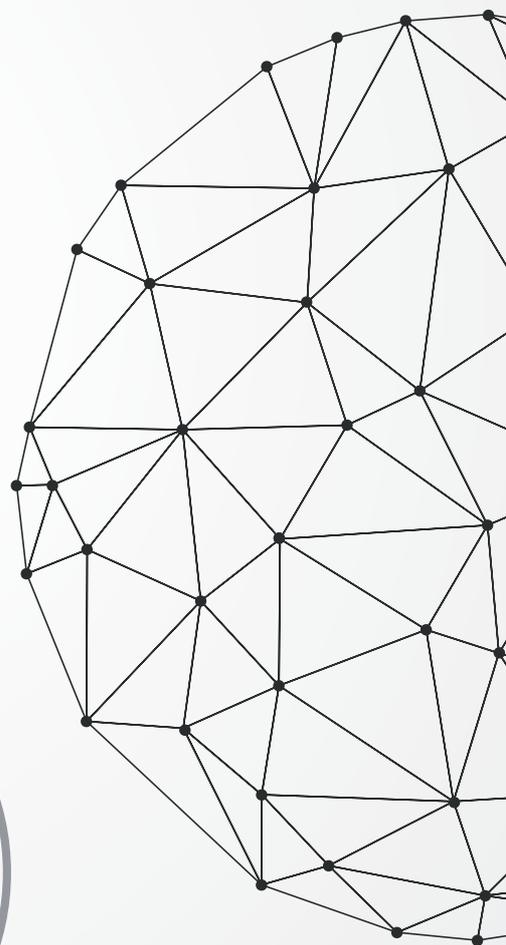
Lien vers les détenteurs de référentiels nationaux d'identifiants bancaires au sein de l'espace SEPA

23/12/2015 - 20150068

Guide pratique de réponse au questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque

23/12/2015 - 20150069

Communication de la Banque de France concernant l'élargissement de la plage de consultation du Fichier Central des Chèques (FCC)



## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



\* : Absents au 31/12/2015

NOM	ETABLISSEMENT
ANTONIN Nadia	Banque de France
BERNARDIN Françoise	Banque de France
DORLÉANS Loïc*	Banque de France
FASQUELLE Marc	Banque de France
FRIAIZE Xavier	Banque de France
KANTE Haby*	Banque de France
LASALLE Julien	Banque de France
ROUX Hugues	Banque de France
SAMPIC Christine*	Banque de France (IEDOM/IEOM)
VÉRITÉ Michel	Banque de France
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
MENDIBOURE Xavier	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAINTEAU Marc	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VÉRONNEAU Éric	Groupe BPCE
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
DAUGE Sylvain	Groupe Société Générale
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
LAFEUILLADE Laurent	Groupe Société Générale
TEISSÈDRE Frantz	Groupe Société Générale
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale

**Groupe de travail**  
**Fichiers d'incidents de paiement**  
Animateur : Hugues ROUX - Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
DAIREAUX Alain	ASF
BAUER Liliane	Banque de France
NIQUET Françoise	Banque de France
VALADOUX Laurent	Banque de France
REFFAY Élisabeth	BNP Paribas
ROUX Chantal	BNP Paribas
GACHET Thierry	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
JOFFRAIN Muriel	Caisse des Dépôts et Consignations
DABON Laurence	Carrefour Banque
MANS Bruno	Crédipar
BOYOT Michel	Crédit Foncier de France / CFF
DE SOUSA Maria	CFONB
MENDIBOURE Xavier	CFONB
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
ALFARO Christel	Groupe BPCE
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
AUTORD-ROMERO Florence	Groupe Crédit Agricole
BEILLON Nathalie	Groupe Crédit Agricole
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
LABANOWSKI Thérèse	HSBC France
MONSONEGO Frédéric	IEDOM-IEOM
KLIPFEL Gérard	La Banque Postale
QUEYROI Hélène	La Banque Postale

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

### Groupe de travail Prévention de la Fraude sur les Moyens de Païement Scripturaux

Animatrice : Chantal ROUX - BNP Paribas

NOM	ETABLISSEMENT
BINON Pierre*	Banque de France
BURGERES Céline	Banque de France
BUGAJ Véronique	Banque de France
NOZAHIC Lucas	Banque de France
DOLLET Christian	BNP Paribas
BLOT Nathalie	BNP Paribas
ABADIE Hervé	Caisse des Dépôts et Consignations
MOREAU Pierre-Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
CNAPELYNCK Sophie	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
SELLIER Caroline	Groupe BPCE
ARSAC Nathalie	Groupe Crédit Agricole
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
BRUN Cathy	Groupe Société Générale
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
MEMIN Laurence	Groupe Société Générale
AMZIANE Sahime*	HSBC France
DE LA GRANVILLE Martine*	HSBC France
PLACHOT Céline	HSBC France
DESTREBECQ Yves	HSBC France
CHARGY Bruno*	La Banque Postale
BAUDOUIN Bruno	La Banque Postale
COLACE Jean-Michel	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF
COUTURIER Jean-Louis	STET
BENISTRY Sandra	STET

### Groupe de travail Identifiant bancaire

Animateurs : Sylvain DAUGE - Groupe Société  
Générale et Loïc DORLÉANS\*, puis Haby KANTE\*,  
puis Xavier FRIAIZE - Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
CAGNIONCLE Jean Sébastien*	Banque de France
CAPOCCI Paul	Banque de France
CARPINTEIRO Suzanne*	Banque de France
GRANDPERRIN Stéphanie	Banque de France
VILEYN Mathieu	Banque de France
ROUX Chantal	BNP Paribas
THOUVENIN Pascal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HUANT Ivan	CFONB
LUCET Claudette	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MAHAUT Lise	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
RAINTEAU Marc	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
LECUIR Alban	Groupe BPCE
AZARD Michel	Groupe Crédit Agricole
FORTIN-ETTORI Christian*	Groupe Crédit Agricole
GIORGI Sophie	Groupe Crédit Agricole
LAFEUILLADE Laurent	Groupe Société Générale
NOIRBUSSON Aurélie	HSBC France
BLONDET Annie*	IEDOM-IEOM
BOUNIK Franck	IEDOM-IEOM
SAMPIC Christine*	IEDOM-IEOM
ÉVENOT Philippe	La Banque Postale
SCHILLER Philippe	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF

## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle



### Groupe de travail Terminologie

Animatrice : Nadia ANTONIN - Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
CORNELIS Claude	Banque de France
COSPEREC Élisabeth	Banque de France
SALON-MICHEL Daphné	Banque de France
DE SOUSA Maria	CFONB
DAUGE Sylvain	Groupe Société Générale
GIBB Anita	MINEFI
LE CARDIEC Christine	MINEFI
AMOSSE-IANKOVSKAIA Sveltana	VTB Bank



### Groupe de travail Concertation sur les échanges informatisés entre la Banque de France et les Banques, et sur les modes de sécurisation

Animateur : Marc FASQUELLE - Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
BINET Christophe	Banque de France
BOTINEAU Bertrand	Banque de France
FIORAVANTI Arnaud*	Banque de France
GALON Amélie	Banque de France
LANDREA Laurent	Banque de France
MICHEL Arnaud	Banque de France
PLEY Nicolas	Banque de France
SIMONIN Pascal	Banque de France
GILLARD Alain*	BNP Paribas
REFFAY Élisabeth	BNP Paribas
WIERZBICKI Elodie	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
ZIRPOLI Rocco	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
ALFARO Christel	Groupe BPCE
LE DU Vincent	Groupe Crédit Agricole
RIBEIRO Élisabeth	Groupe Crédit Agricole
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
CORNILLE Benoît	La Banque Postale
KLIPFEL Gérard	La Banque Postale



### Groupe de travail Conformité RSC

Animateurs : Julien LASALLE - Banque de France et  
Pierre ÉPAILLARD - Groupe Société Générale

NOM	ETABLISSEMENT
BUGAJ Véronique	Banque de France
STENEL Jacques	Banque de France
VILLEMMAIN Hervé	Banque de France
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HAMOUDI Zohra	Caisse des Dépôts et Consignations
TERRACOL Thierry	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CHATAING-BOUVIER Isabelle	Groupe BPCE
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
PERRON Perrine	Groupe Société Générale
BOUCHAREL Anne	HSBC France
TURLURE Philippe	HSBC France
GLAIZAL Nathalie	La Banque Postale
GUALBERT-FÉBRER Frédérique	La Banque Postale
DURAND Olivier	OCBF



## Liste des membres du Comité de Pôle et des groupes de travail du pôle

**Groupe de travail**  
**Balance des paiements**  
 Animatrice : Françoise BERNARDIN -  
 Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
BALTZINGER Georges-Pierre	Banque de France
LUCET Fabrice*	Banque de France
MATHIEU Thierry	Banque de France
GONZALES Augustin	BNP Paribas
ROUX Chantal	BNP Paribas
THOMASSIN Véronique*	BNP Paribas
VIALLE Claude	BNP Paribas
BARON Hervé	BNP Paribas
DE SOUSA Maria	CFONB
LONGET Patrick	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
BULLOT Isabelle	Groupe BPCE
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
SERGENT Dominique	Groupe BPCE
FROMONT SURJUS Nicole	Groupe BPCE
PROM Isabelle	Groupe BPCE
ANDRÉ Nicolas	Groupe Crédit Agricole
BERGAMELLI Laurent	Groupe Crédit Agricole
MAVEL Jean	Groupe Crédit Agricole
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
BENARD Françoise	Groupe Société Générale
HILAIRE Jean-Marc	Groupe Société Générale
GALLE Ivan	La Banque Postale

**Groupe de travail**  
**Centralisation des Incidents de Paiement sur Effets de commerce**  
 Animateur : Michel VÉRITÉ - Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
MANGIN-SOUBRET Claire	Banque de France
DE SOUSA Maria	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
LAMBERT Valérie	Groupe Société Générale
LE BARS Annie	Groupe Société Générale
CORNILLE Benoît	La Banque Postale

**Groupe de travail**  
**Evolution des collectes par la Banque de France de statistiques de moyens de paiement**  
 Animateur : Alexandre STERVINO -  
 Banque de France

NOM	ETABLISSEMENT
DROMARD Pascal*	Banque de France
LHUISSIER Antoine	Banque de France
PLANTUREUX Chiraz	Banque de France
ROUX Chantal	BNP Paribas
de CHABANNES Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
HOUVET Audrey	Caisse des Dépôts et Consignations
MOREAU Pierre-Alain	Caisse des Dépôts et Consignations
DE SOUSA Maria	CFONB
ALLAM Jeremy Neil	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
DUPRÉ Gilles*	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
MOTTET Aline	Fédération Bancaire Française
CAILLETET Thierry	Groupe BPCE
VINCENT Bruno	Groupe BPCE
WALRAEVENS André	Groupe Crédit Agricole
NIEZWIEDZ Véronique	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
SITBON Jean-Marc	Groupement des Cartes Bancaires "CB"
ÉPAILLARD Pierre	Groupe Société Générale
JALABERT Luc	Groupe Société Générale
SABOURIN Olivier	Groupe Société Générale
DALINGUES Isabelle	HSBC France
BAUDOUIN Bruno	La Banque Postale
CORNILLE Benoît	La Banque Postale





# Les rencontres, les ateliers thématiques et la communication du CFONB

## AUTOUR DES 6 ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 2015

L'année 2015 a été placée sous l'angle de l'intensification des actions d'information auprès des adhérents.

Les Rencontres du CFONB sont devenues bi annuelles, avec une session le 16 juin 2015 et une autre le 08 décembre 2015. En cours d'année, il a été décidé d'organiser également une édition à Monaco qui s'est tenue le 06 novembre 2015.

Le dispositif initial prévoyait également deux ateliers thématiques, format plus court que les Rencontres, pour traiter et approfondir un sujet sous sa composante technique. Finalement, trois sessions auront vu le jour : le 31 mars 2015, les 07 et 28 octobre 2015.

Avec six manifestations, le CFONB s'efforce de jouer pleinement son rôle de relais d'information auprès de ses adhérents.

Ces évènements ont rencontré un véritable succès avec des taux de remplissage de l'amphithéâtre supérieur à 90% en moyenne, soit près de 160 participants.

Le mérite revient principalement aux intervenants qui ont su vulgariser les sujets traités et se montrer pédagogues.

Toutes les présentations sont accessibles sur le site du CFONB, ainsi que le livret de chaque évènement, document devenu désormais incontournable. Ce dernier retrace tous les verbatim des intervenants, constituant ainsi une base documentaire précise, pratique et très demandée.

Les retours très positifs nous incitent à poursuivre l'organisation de ces rendez-vous en 2016 !

*Nos intervenants dans l'action, merci à eux !*



# L'ATELIER THÉMATIQUE DU 31 MARS 2015



## • Loi Eckert et projet Ciclade • SEPA

Voici les thèmes abordés lors de cet atelier du 31 mars.

Nous vous invitons à retrouver l'intégralité de cet atelier en consultant le livret « Les ateliers thématiques n° 1 », à votre disposition sur le site internet du CFONB.



### 1<sup>ère</sup> partie : Loi Eckert et projet Ciclade : Point d'avancement du projet

- Définition d'un compte bancaire inactif
- Les travaux à la Fédération Bancaire Française (FBF)
- Les ateliers CICLADE à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Le groupe de travail AFTI
- Le groupe de travail Eckert-Ciclade du CFONB
- Point d'avancement et perspectives ?
- Organigramme du projet
- Les principales échéances
- Zoom sur le cahier des charges fonctionnel (document référencé C050)
- Dépôt des comptes bancaires inactifs à la CDC
- Recherche par le grand public, des comptes déposés
- Zoom sur le cahier des charges technique (document référencé C049)
- Quelle date sera retenue pour le calcul de la déchéance trentenaire lorsqu'un établissement est dans l'incapacité de déterminer la date de début d'inactivité d'un compte en raison notamment de contraintes informatiques ?
- Que faire du contenu d'un coffre-fort lorsque les comptes de son titulaire ont été qualifiés d'inactifs ?
- Comment la communication à destination du grand public est-elle organisée ?

#### Questions de la salle

- Quelles sont les orientations retenues pour la recherche des titulaires de comptes décédés à partir du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'INSEE ?
- La loi prévoit une définition claire d'un compte inactif, l'appréciation de l'inactivité est-elle constatée au niveau du compte bancaire ou du client ?
- Comment traiter le cas d'un client qui peut avoir plusieurs numéros client suite à une fusion entre établissements, ce qu'on appelle de vrais doublons ?
- Les comptes bancaires inactifs dont le délai de prescription trentenaire expire en 2015 devront-ils être déposés à la CDC ?
- Doit-on intégrer ces évolutions dans les conditions générales de compte lors de leur révision ?

### 2<sup>ème</sup> partie : SEPA : Migration de téléversement et fin du TIP

- Le Titre interbancaire de Paiement (TIP)
- Le Téléversement
- Processus de restitution des données
- Procédure de mise à disposition des fichiers de données aux participants indirects
- Planning prévisionnel de migration
- Procédure d'adhésion au « SEPA B2B Direct Debit Scheme »
- Garantir la réussite de cette migration

#### Questions de la salle

- Quel est l'intérêt de conserver ces deux moyens de paiement sachant qu'ils se transforment tous les deux en prélèvement SEPA ?
- A quelle date seront mises à disposition les clés USB qui contiendront les fichiers de données ?

# LES RENCONTRES DU 16 JUIN 2015



## Quel avenir pour les Moyens de Paiement ?

Voici les thèmes abordés lors de cette rencontre du 16 juin. Nous vous invitons à retrouver l'intégralité de cette rencontre en consultant le livret « Les rencontres du CFONB n° 3 », à votre disposition sur le site internet du CFONB.



### Les Assises des Moyens de Paiement



- Principaux éléments chiffrés
- Groupe de travail 1 : les paiements à distance / les alternatives au chèque
- Le chèque dans le B2C
- Le chèque dans le P2P
- Le chèque dans le B2B
- Retour d'expérience en Grande Bretagne
- Groupe de travail 2 : Paiements de proximité
- Groupe de travail 3 : Sécurité des moyens de paiement
- Groupe de travail 4 : Développement de l'innovation et compétitivité de l'industrie des paiements

### Les groupes de travail



- Les paiements sur facture et par internet / Les alternatives au chèque
- Identification des freins
- Propositions du GT1
- Favoriser le recours aux paiements électroniques
- Développer l'usage du virement électronique
- Diminuer la préférence au chèque
- Généraliser les paiements électroniques dans les services publics
- Renforcer la pédagogie et la communication
- Alternatives au chèque
- Les paiements de proximité
- Renforcer la pédagogie et la communication associées à l'ensemble des moyens de paiement de proximité
- Assurer la diversité des moyens de paiement de proximité

- Protéger et valoriser les données de paiement
- Influencer les processus de standardisation sur les moyens de paiement au niveau européen et international
- Favoriser l'émergence des solutions de paiement et du commerce de demain
- Innover autour du paiement temps réel et/ou de la notification temps réel
- Faciliter les conditions d'émergence d'un système pan-européen souverain pour le paiement
- Innover autour de la lutte contre la fraude, l'authentification forte conviviale et la biométrie pour les paiements à distance



- Promouvoir l'acceptation de la carte, notamment auprès du commerce de proximité
- Promouvoir l'acceptation du sans contact auprès des particuliers et des commerçants
- Faciliter les échanges d'argent de proximité entre personnes, et entre personnes et TPE

### Éléments de conclusion

- Quelles sont les prochaines étapes ?
- Travaux déjà réalisés et leur suivi :
  - Groupe : questions post migration SEPA
  - Groupe : mandat électronique paneuropéen

#### Travaux en cours :

- Groupe : paiements carte et mobile sans contact
- Groupe : paiements mobile P2P
- Standardisation dans le domaine des cartes
- Paiements instantanés

#### Travaux à venir :

- Facturation électronique
- Scheme SDD «No refund»
- Paiements e-commerce



- La Sécurité des Moyens de paiement
- Enjeux identifiés
- Axes de recommandations
- Renforcement de l'influence française
- Promotion de l'authentification forte
- Elargissement du mandat de l'OSCP
- Le développement de l'innovation et la compétitivité de l'industrie des paiements
- Structurer la filière des moyens de paiement
- Lever les freins au développement de moyens de paiement innovants

### Question de la salle

- Quel est l'objectif visé par le dernier point relatif aux paiements e-commerce ?



# L'ATELIER THÉMATIQUE DU 07 OCTOBRE 2015



## Loi Eckert et projet Ciclade : A trois mois de l'échéance, où en est-on ?

Voici les thèmes abordés lors de cet atelier du 07 octobre. Nous vous invitons à retrouver l'intégralité de cet atelier en consultant le livret "Les ateliers thématiques n° 2", à votre disposition sur le site internet du CFONB.



### 1<sup>ère</sup> partie : Loi Eckert et CDC Net



- Projet CICALDE (conservation indépendante des Comptes Livrets et Avoirs d'assurance en Déshérence)
- Les référents métiers Caisse des Dépôts et Consignations
- Gestion des habilitations en ligne
- Trois organisations identifiées
- Trois profils d'acteurs
- Présentation de l'outil de dépôt des fichiers

### Question de la salle

- Tout d'abord, les titres non cotés qui ne pourront pas être cédés, devront être conservés et les comptes titres ne pourront donc pas être clôturés, ce qui n'est pas sans poser problème aux établissements. Ensuite, les titres cotés peuvent être plus ou moins liquides. Si les titres liquides pourront être cédés et le produit de la cession transféré à la Caisse des Dépôts, les titres les moins liquides devront eux aussi être conservés par les établissements jusqu'à leur cession. Pour un même compte titres inactif, est-il possible de transférer au fil du temps le produit des différentes cessions ?



### 2<sup>ème</sup> partie : Cadre Juridique, dernières informations



- Loi Eckert
- Plan d'épargne-logement « orphelin »
- Décret n° 2015-1092
- Arrêté du 21 septembre 2015
- Que reste-t-il de la prescription trentenaire ?
- Fiscalité des instruments financiers
- Difficultés relatives au champ d'application
- Période de conservation par les établissements
- Transfert des avoirs à la Caisse des Dépôts
- Restitution par la Caisse des Dépôts
- Obligation de conservation des données par les établissements
- Accès et interrogation du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP)
- La solution externalisée
- La solution internalisée
- La cotation et la valorisation
- Fiscalité des instruments financiers
- Difficultés relatives au champ d'application
- Période de conservation par les établissements
- Transfert des avoirs à la Caisse des Dépôts
- Restitution par la Caisse des Dépôts
- Obligation de conservation des données par les établissements
- Accès et interrogation du RNIPP

- La solution externalisée
- La solution internalisée
- La cotation et la valorisation

### Questions de la salle

- Dans le cas d'un compte collectif, par exemple celui d'un compte-joint, est-ce que les comptes individuels de chaque co-titulaire sont liés pour en déterminer l'inactivité ?
- La loi oblige-t-elle les établissements à informer le titulaire d'un compte inactif qui présente un solde nul ou débiteur, sachant qu'à l'issue de la période d'inactivité aucun avoir ne sera transféré à la Caisse des Dépôts ?
- Que doit faire un établissement lorsque des opérations sont toujours réalisées sur le compte d'un titulaire décédé ?
- Est-ce que la réception d'un acte de notoriété constitue une manifestation des héritiers ?
- Les établissements doivent-ils informer les titulaires de ce produit dès la 1<sup>ère</sup> année d'inactivité ou après 5 ans ?
- Comment analyser la situation d'un client qui dispose d'un compte à terme qui se renouvelle automatiquement à la fin de chaque période ?



# L'ATELIER THÉMATIQUE DU 28 OCTOBRE 2015

## Filière fiduciaire, du nouveau ?



Voici les thèmes abordés lors de cet atelier du 28 octobre.

Nous vous invitons à retrouver l'intégralité de cet atelier en consultant le livret "Les ateliers thématiques n° 3", à votre disposition sur le site internet du CFONB.



### 1<sup>ère</sup> partie : État des lieux et horizon 2020

- Le positionnement de la Banque de France dans la filière fiduciaire
- Stratégie 2020 : Les objectifs poursuivis
- Les principes directeurs



### 2<sup>ème</sup> partie : Du fiduciaire vers le digital

- Une « dictature » du taux de disponibilité
- Une nécessaire transformation du métier
- Les nouvelles valeurs d'usage des paiements
- Une transformation indispensable



### 3<sup>ème</sup> partie : Un métier en évolution

- Un écosystème en profond bouleversement
- Etablissement de paiement et ingénierie juridique

### Question de la salle

- L'équation économique du modèle suppose que dans un centre fort tous les clients bancaires adhèrent à l'offre. Où en est-on aujourd'hui ?



### 4<sup>ème</sup> partie : Adaptation aux nouveaux comportements de paiement

- Un paysage radicalement transformé par la révolution numérique
- Dématérialisation
- Automatisation
- Désintermédiation / Ré-intermédiation
- Des attentes clients paradoxales
- Personnalisation et anonymat
- Simplicité et sécurité
- Early adopters / peur du changement
- Le commerce et le fiduciaire
- Une place qui reste importante
- Une modernisation en cours
- Des avantages résiduels en termes de coût
- Des situations contrastées entre les différentes formes de commerces



### Question de la salle

- Dans le secteur de la grande distribution, on voit qu'il y a des efforts qui sont faits pour accélérer le passage en caisse et rendre le consommateur moins dépendant. Est-ce que le fiduciaire a encore sa place dans ce système ?

# LES RENCONTRES DU 06 NOVEMBRE 2015 À MONACO



## Nouvelles formes de fraude ?

Voici les thèmes abordés lors de cette rencontre du 06 novembre à Monaco.



### 1<sup>ère</sup> partie : Le CFONB dans l'interbancaire français en 2015, ses missions, son organisation, ses travaux

- Le contexte et les missions
- L'organisation et le fonctionnement
- Organisation et standardisation
- Normalisation
- Les membres



### 3<sup>ème</sup> partie : Volet juridique des nouvelles formes de fraude - La responsabilité du teneur de compte -

- La fraude consommatrice de fonds propres
- Une discipline autonome : le droit de la gestion des flux transfrontières
- Un régime de responsabilité multipolaire
- La frontière entre la négligence et la complicité
- Les obligations de conformité ne sont pas une source de responsabilité civile
- Une obligation de non-immixtion concurrente de l'obligation de surveillance
- Le devoir de vigilance implique parfois de comprendre l'escroc
- L'instruction de paiement est-elle ou non un faux ?
- Les ordres de paiement
- L'escroquerie au faux président
- L'ingénierie de la prévention des fraudes



### 5<sup>ème</sup> partie : Sécurité des banques, priorité du moment et Focus sur la sécurité physique

- Les attaques de dabistes
- Les attaques de distributeurs et guichets automatiques de billets
- Les extorsions
- Dans le département des Alpes-Maritimes



### 2<sup>ème</sup> partie : Cadre de surveillance des moyens de paiement

- Tendances en matière de fraude
- Focus sur la carte
- Un domaine en forte ébullition
- La surveillance des moyens de paiement
- Les modalités d'actions de la Banque de France
- L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement
- Vers un nouveau cadre réglementaire européen des moyens de paiement
- L'apport du forum européen SecuRePay
- Une nouvelle approche de la réglementation à deux niveaux
- Calendrier de mise en place du nouveau cadre législatif

### 4<sup>ème</sup> partie : Cybersécurité, point de situation

- Quels sont les impacts ?
- Ouverture du marché
- Computer Emergency Response Team (CERT)
- La gouvernance cybersécurité BNP Paribas
- Comment garantir l'avenir des e-services, se positionner sur le Digital Single Market ?
- L'identité numérique est au coeur de la confiance numérique

### 6<sup>ème</sup> partie : Fraude financière, faux ordres de virements internationaux

- Quels sont les différents modes opératoires habituellement utilisés ?
- L'escroquerie au faux président
- L'escroquerie au virement SEPA
- L'escroquerie au changement de domiciliation bancaire
- L'escroquerie au faux ordre de virement international
- Quelles sont les préconisations ?
- Si la fraude est avérée...

# LES RENCONTRES DU 08 DÉCEMBRE 2015



## Moyens de paiement, enjeux présents et futurs ?

Voici les thèmes abordés lors de cette rencontre du 08 décembre. Nous vous invitons à retrouver l'intégralité de cette rencontre en consultant le livret "Les rencontres du CFONB n° 5", à votre disposition sur le site internet du CFONB.



### 1<sup>ère</sup> partie : Stratégie nationale sur les moyens de paiement



- Une gouvernance nationale adaptée aux nouveaux enjeux
- Assurer une liaison entre la communauté française et la nouvelle gouvernance européenne des paiements
- Identifier les nouveaux sujets d'intérêt commun
- Assurer le suivi de la mise en oeuvre de la « Stratégie nationale sur les moyens de paiement »
- Répondre aux défis de la sécurité
- Autres sujets d'actualité
- **Axe 1 : Mieux répondre au besoin des utilisateurs**
- Les actions et le calendrier
- Accroître les possibilités de paiement par carte
- Faciliter les paiements sans contact par carte ou par mobile
- Faciliter l'utilisation du virement et accroître la rapidité
- Examiner les conditions d'utilisation du chèque
- **Axe 2 : Renforcer la sécurité des moyens de paiement**
- Faciliter les dispositifs de lutte contre la fraude
- Elargir le périmètre et le mandat actuel de l'Observatoire
- Renforcer l'influence française au sein des instances
- **Axe 3 : Développer la compétitivité et soutenir l'innovation**
- Soutenir la filière
- Soutenir l'innovation
- **Axe 4 : Améliorer la gouvernance**
- Une nécessité de collaborer et de devenir plus agile



### Questions de la salle

- Quelles sont les principales initiatives dans le domaine des moyens de paiement dans d'autres pays ?
- Pourquoi n'évoque-t-on pas ce que font les anglais en reliant l'IBAN au numéro de téléphone mobile du titulaire du compte ?
- Que peut-on dire aujourd'hui de la sécurité et de la lutte contre la fraude en matière de moyens de paiement ?
- Les investissements dans les établissements sont-ils aujourd'hui à la hauteur des enjeux ?
- Quel est l'impact de l'arrivée des GAFAs sur le marché des paiements ?



### 2<sup>ème</sup> partie : La profession bancaire, l'un des acteurs au centre de cette stratégie

- Les engagements de la profession
- Une gouvernance nationale adaptée aux nouveaux enjeux
- La compétitivité de la filière
- La relation client
- Un chantier conséquent en amont autour de quatre axes
- Une suite logique pour la profession bancaire
- Les Assises des moyens de paiement et l'engagement de la profession



### 3<sup>ème</sup> partie : L'anticipation des banques pour répondre aux enjeux présents et futurs

- Anticipation et pilotage de la substitution des moyens de paiement
- Un monde en effervescence récente
- Une nouvelle manière de consommer les paiements
- Anticiper et piloter la substitution
- Les nouvelles valeurs d'usage des paiements
- Les facteurs clés de succès
- Nouveaux moyens de payer : évolution ou révolution ?
- De nombreux accélérateurs d'innovation
- Nouveaux moyens de payer : un marché en ébullition
- Une vision simplifiée vers une convergence entre proximité et vente à distance
- Evolution profonde des comportements de paiement mais pas de rupture brutale
- Sprint ou marathon ?
- Quel est le trio gagnant des innovations qui fonctionnent ?
- Accompagner le comportement omnicanal
- Pour mener cette mutation les banques sont en première ligne



### 4<sup>ème</sup> partie : Éléments de conclusion

- Un monde des paiements en profonde mutation
- Un marché en pleine effervescence depuis quelques années
- Une porosité croissante entre le physique et le digital
- La réponse des banques françaises
- Une rupture dans le modèle économique de l'écosystème des paiements
- Adapter les systèmes et les infrastructures

# AUTOUR DE LA COMMUNICATION DU CFONB

Le CFONB met à disposition de ses adhérents des documents de communication en fonction de l'activité et des évènements qu'il organise.

## Les ateliers thématiques du CFONB en 2015 : 31 mars, 07 et 28 octobre



Les documents de présentation

- L'invitation
- Le livret



## Les rencontres du CFONB en 2015 : 16 juin, 06 novembre et 08 décembre



En 2016 :

- Atelier 07 avril
- Rencontres 14 juin et 06 décembre

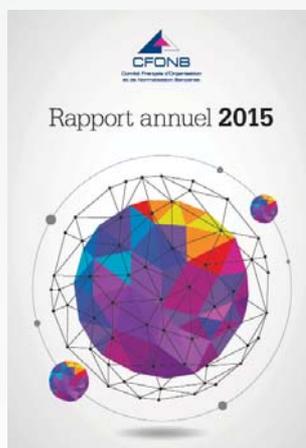
# AUTOUR DE LA COMMUNICATION DU CFONB

## Les supports de communication

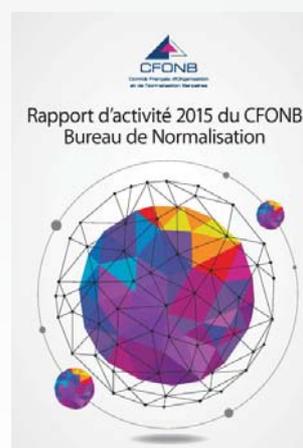
La plaquette de  
présentation du CFONB



Le rapport annuel  
2015



Le rapport d'activité  
normalisation 2015



## Autour du Flash info du CFONB

En 2015, 45 flash info et une édition spéciale ont été diffusés toutes les semaines aux membres du Bureau du Conseil



Flash info  
du CFONB

sur l'extranet  
du CFONB  
Vous  
trouvez  
l'intégralité  
des documents de  
communication sur  
l'extranet du CFONB  
Bonne navigation !



# Rencontre avec nos partenaires

## L'AMAF ET LE CFONB

La collaboration entre l'AMAF et le CFONB a été initiée en 2012. L'AMAF est un « membre Partenaire » du CFONB.

Le groupe de travail sur les moyens de paiement de l'AMAF propose au CFONB de participer à ses travaux lors de réunions biennuelles organisées à Monaco en mars et octobre. Pour leur part, les représentants de l'AMAF se rendaient à Paris pour assister au Comité national SEPA français et une réunion était organisée avec les experts du CFONB concernés par les sujets à l'ordre du jour de ce Comité. Ce dernier ne s'est pas réuni en 2015.

Pour autant, l'AMAF et le CFONB ont poursuivi une collaboration très active en 2015. Le CFONB s'est rendu à Monaco le 26 juin et le 04 Décembre. Lors de ces réunions, les participants ont fait un tour d'horizon des sujets d'actualité, le CFONB instruisant les questions et proposant des présentations ciblées sur les sujets demandés.

Dans le prolongement des années précédentes, une large part a été consacrée au SEPA en 2015, la phase de migration opérationnelle du SDD B2B occasionnant de nombreux échanges et partages d'informations. D'autres sujets comme le règlement (UE) 2015/847 du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (UE) n°1781/2006 sont abordés, tout comme des sujets plus généraux tels que les Assises des Moyens de paiement, la Stratégie Nationale des Moyens de Paiements, les Rencontres, les Ateliers du CFONB, et les travaux conduits au sein des pôles.

En l'absence de Comité National SEPA, la proposition d'organiser une session des « Rencontres du CFONB à Monaco » (voir par ailleurs) a été retenue. Cet évènement s'est tenu le 06 Novembre 2015 à Monaco sur le thème « nouvelles formes de fraude ». La délégation du CFONB, conduite par Frédéric Hervo, vice-président du CFONB était composée de M. Christian Lothion, Directeur du département Sécurité et Conseiller « Sécurité » à la Fédération Bancaire Française, ancien Directeur central de la Police Judiciaire, Yohan Noleau, Expert sécurité moyens de paiement et Représentant des Banques Françaises pour les aspects sécurité à l'EPC Payment Security Support Group, Groupe BNP Paribas, du Commissaire Delphine Lallemand, Chef de la Division Economique et Financière, Police Judiciaire de Nice, Xavier Mendiboure, Secrétaire Général du CFONB et de Gilbert Manceau, Avocat à la Cour, Conseil - AMAF

### Édition des « Rencontres du CFONB » organisée à Monaco le vendredi 06 novembre 2015

Il s'agissait d'une première à double titre ! en dehors de notre amphithéâtre habituel,

Plus d'une cinquantaine de participants sont venus assister aux exposés sur les nouvelles formes de fraude.

Après une présentation des activités du glementation en vigueur a été fait, en présence. Ensuite, le cœur du sujet a été abordé, en traitant les trois domaines objets de menaces : les systèmes d'information, les faux ordres de virements et la sécurité physique. Une approche concrète des actions des banques face à ces menaces d'illustrations nantes experts dans leur domaine , cyber sécurité, forces de sécurité, et sécurité physique..

A l'occasion de leur venue à Monaco, Frédéric Hervo, Vice-président du CFONB et Directeur des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché à la Banque de France et Christian Lothion, Directeur de la Sécurité de la Fédération Bancaire Française, ont accordé une interview au site MMF (Monaco For Finance).

Première délocalisation des « Rencontres » et première à Monaco.

venus assister aux exposés sur les nouvelles

CFONB, un tour d'horizon complet de la réalité traitant les trois domaines objets de menaces de virements et la sécurité physique. banques face à ces menaces d'illustrations nantes experts dans leur domaine , cyber sécurité,



## Historique

Dans les années 1990, les banques ont normalisé leurs relations télématiques avec leurs clients entreprises en créant les protocoles de communication ETEBAC 3 et 5.

En 2006, il a fallu trouver une solution de substitution à ETEBAC (disparition annoncée du réseau X25 pour fin 2011) et répondre aux besoins exprimés dans la perspective du futur cadre européen des paiements (démarrage du virement SEPA en janvier 2008).

Deux solutions pouvaient être envisagées : développer un nouveau protocole ou rechercher une solution existante. La piste qui consistait à développer un protocole « propriétaire » a été rapidement abandonnée, l'objectif ayant été, dès l'origine, de s'inscrire résolument dans le cadre européen.

Une dizaine de solutions existantes furent analysées par le CFONB. Les études ont conduit à opter pour le protocole de communication EBICS . Ce protocole, largement implanté en Allemagne et notamment auprès des clients multi-banques, répondait en effet aux besoins bancaires et techniques attendus dans le cadre d'échanges de fichiers entre clients entreprises et banques.

La mise en œuvre d'EBICS nécessitant un rapprochement avec les associations bancaires allemandes, propriétaires du protocole, un accord de coopération signé le 14 novembre 2008 entre le CFONB et les 4 associations bancaires allemandes a permis de lancer le projet.

Le 22 juin 2010, a été créée la société EBICS (de droit belge) avec les quatre principales associations bancaires allemandes. La société EBICS devient alors une filiale à 50% du CFONB.

## Bilan à ce jour

Cinq ans après la création effective de la société, les objectifs de départ sont atteints. Depuis 2010, la solution a été déployée chez plus de 80.000 entreprises et le succès de la migration ETEBAC ainsi que celle des échanges de flux SEPA témoignent de la solidité de cette solution, évolutive et d'un niveau de sécurité à l'état de l'art.

Le protocole EBICS est d'ores et déjà utilisé dans bon nombre d'autres pays SEPA (Autriche, Espagne, Portugal, Suisse...) voire au-delà (Maghreb).

L'intégration de la communauté suisse en 2015 conforte cette orientation impulsée en 2010, et pérennise le développement du protocole.

## Adhésion de la communauté Suisse en 2015

L'intégration de la communauté suisse au sein d'EBICS Scrl est effective depuis le 19 mai 2015, date de l'Assemblée Générale d'EBICS Scrl.

Les actionnaires fondateurs ont décidé de procéder à une augmentation du capital variable de 60 216 parts. Cela permet au nouvel actionnaire « SIX Interbank Clearing AG » d'acquérir 7% du capital total, porté à 860 216 parts. Ce niveau d'acquisition lui permet d'intégrer le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est désormais composé de 4 Allemands, 4 Français et 1 Suisse. Cette instance peut compter jusqu'à 15 administrateurs. Cette répartition permet de prendre des décisions de résolutions à la majorité des votes, même si la pratique du consensus a toujours été la règle au sein d'EBICS Scrl. Un impact de même nature est relevé concernant le fonctionnement de l'Assemblée Générale.

L'intégration de la communauté Suisse est une bonne nouvelle pour le développement du standard EBICS. D'autres communautés pourraient être amenées à rejoindre EBICS Scrl dans le futur. C'est le souhait des actionnaires actuels.

## Les travaux de convergence : la version 2.6 d'EBICS

Les travaux de l'EBICS Working Group en 2015 ont essentiellement porté sur le contenu d'une version 2.6 d'EBICS, dite version de convergence. Pour rappel, les objectifs de cette version de convergence sont les suivants :

- Proposer un standard européen d'échanges de flux clients/banques (standard pouvant être étendu dans certains cas à d'autres types de flux) aux communautés bancaires membres d'EBICS Scrl ;
- Unifier les versions déployées autour d'une version et d'un mode de fonctionnement communs (V2.4 en France, V2.5 en Allemagne, version hybride en Suisse) et donc rationaliser la maintenance
- Unifier les guides d'implémentations et d'utilisation
- Faciliter le déploiement d'EBICS dans d'autres communautés par l'adoption d'une version commune, et à terme permettre aux clients de pouvoir réaliser des échanges cross border à partir d'un même poste client

Le concept cible, appelé « Business Transaction Format » (BTF), a fait l'objet depuis l'été 2015 de différents workshops et échanges entre experts des communautés bancaires Allemandes, Suisses et Françaises dans le cadre des travaux de l'EBICS Working Group.

## Les prochaines étapes en 2016

Il reste à organiser et planifier la migration des trois communautés vers cette nouvelle version 2.6 d'EBICS. La communauté allemande souhaite auparavant organiser une consultation nationale qui pourrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2016. En termes de planning, la communauté française souhaite des spécifications de la version 2.6 finalisées pour le 1<sup>er</sup> mars 2016, pour une implémentation opérationnelle 18 mois après cette date.

EBICS Working group



*Etaient présents de gauche à droite :*

François-Xavier NIVOIT - HSBC France • Albert APOLLONER - SIX Interbank Clearing •  
Karl-Hermann LAMBRACHT - Deutsche Bank • Thomas TROLLDENIER - NORD/LB • Yves LE QUERREC - La Banque Postale •  
Jürgen LECHTERMANN - GAD • Pierre EPAILLARD - Groupe Société Générale • Christian SCHNEIDER-ASTFALK - POSTBANK Systems •  
Dieter SCHWEISFURTH - SIZ • Jean-François BAUDIN - Groupe BPCE • Ivan HUANT - CFONB • Arnaud ESTEOULE - Groupe Crédit Agricole •  
Jérôme MARQUE - BNP Paribas • Olivier MONNIN - Crédit Mutuel – CIC

## AFÉPAME

En 2010, le CFONB avait constitué un groupe de travail «Exécution des ordres de paiement des clients des établissements de paiement (EP) dans les systèmes de paiement notifiés» qui visait à répondre aux problématiques soulevées à l'occasion de la constitution des premiers dossiers de demande d'agrément d'EP. L'AFÉPAME (Association Française des Etablissements de Paiement et de Monnaie Electronique), nouvellement créée à l'époque, fut un contributeur important de ces travaux.

Désormais cette collaboration se pérennise. Depuis 2013, l'AFÉPAME est un partenaire externe du CFONB. A ce titre, un groupe de travail lui est dédié. Il se réunit deux fois par an. Les ordres du jour sont variés et peuvent concerner des sujets traités dans l'ensemble des pôles du CFONB.

Cette année, de nombreuses thématiques ont été au cœur des échanges comme l'actualité du prélèvement, avec la publication des Rulebooks (évolutions pour novembre 2015 et novembre 2016), la mise en place d'un annuaire de points de contacts SDD, les questions post-migration SEPA (incidents connexes liés aux R-transactions) et l'attribution en masse d'ICS aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la loi ALUR, mais également des sujets d'une autre nature comme les questions autour de la collecte OSCAMPS par exemple.

Le SEPA demeure un point d'attention fort avec l'avancement de la migration des produits de niche pour le 1<sup>er</sup> février 2016 et la migration du télé règlement à usage des professionnels vers le SDD B2B a fait l'objet d'échanges d'informations, notamment sur la problématique de l'imputation de ces SDD B2B sur des comptes de particuliers ayant une activité professionnelle.

Cette enceinte permet également d'aborder des sujets d'ordre général comme les Assises des Paiements et la stratégie nationale des paiements, ou de traiter des thématiques au cœur des préoccupations de l'AFÉPAME comme l'uniformisation de la gestion des mandats SDD B2B (envoi des données à la banque du débiteur), à l'instar du process mis en place dans certains pays européens, ou enfin les dispositions du décret 2015-741 applicables à la monnaie électronique.

## IÉOM

L'Institut d'Émission d'outre-mer (IÉOM) est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, où ce n'est pas l'Euro, mais le Franc Pacifique qui a cours légal. Il dispose de trois agences implantées en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française et d'un siège à Paris (qui est commun avec celui de l'IEDOM). L'IÉOM a notamment pour mission d'assurer la sécurité des moyens de paiement utilisés dans ce vaste territoire, en liaison avec la Banque de France.

La collaboration avec le CFONB durant la période 2012-2013 s'est concrétisée par la création d'un groupe de travail « IÉOM », l'IÉOM devant partenaire externe du CFONB. Ce groupe de travail spécifique travaille sur les questions relatives aux territoires du Pacifique, et en particulier sur les impacts des évolutions des moyens de paiement métropolitains dans cette zone qui ne fait pas partie de l'Union Européenne.

L'enjeu majeur de l'année 2014 résidait dans la continuité des paiements de masse en euros entre cette zone et le reste de la France. Sur la base de la proposition du CFONB, la Direction Générale du Trésor, en lien avec l'IÉOM et la Banque de France, a établi les textes juridiques correspondants. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, il est donc possible, en France, d'envoyer et de recevoir des virements et des prélèvements au format SEPA à destination ou en provenance de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française. Les informations sur la solution « SEPA COM PACIFIQUE » sont disponibles sur le site du CFONB, et sur celui de l'IÉOM.

L'enjeu de 2015 a notamment consisté à assurer la maintenance de cette solution en présentant les principales évolutions des rulebooks v9.0 (pour novembre 2016). Par ailleurs, la question du télé règlement professionnel SDD B2B dans les COM s'est posée. Au regard de la très faible volumétrie potentielle, les créanciers de la sphère publique et sociale ont opté pour d'autres solutions existantes et disponibles, à savoir le SCT et le SDD COM Pacifique. Les échanges des experts portent également sur l'ensemble des autres sujets techniques relatifs aux moyens de paiements en fonction de l'actualité de ceux-ci.

# ADHÉSION DES OPT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE NOUVELLE CALÉDONIE

Les Offices des Postes et Télécommunications (OPT) de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie ont pris contact respectivement fin novembre 2014 et début 2015 avec le Secrétariat général du CFONB afin de pouvoir accéder à l'extranet du site [www.cfonb.fr](http://www.cfonb.fr) et consulter ainsi la documentation du CFONB.

S'est posée alors la question de leur adhésion pour pouvoir accéder à la documentation du CFONB. L'OPT est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il n'était pas éligible à l'adhésion selon les dispositions de l'article 6.1.4 des statuts du CFONB, version 2014.

Les OPT ne sont pas mentionnés aux articles L518-1 et L521-1 II du Code monétaire et financier où sont décrites avec précision les catégories d'établissements concernés. Il est important de préciser que ces établissements n'ont pas de lien capitalistique ni avec la Poste et ni avec la Banque Postale. L'organisation et les règles de fonctionnement de l'OPT sont fixées par arrêté.

L'OPT assure l'exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information. Ses orientations stratégiques, économiques, financières, commerciales et sociales sont définies par un Conseil d'administration sur proposition du Directeur général.

Suite à la consultation des instances du CFONB, une réponse favorable a été donnée à la demande d'adhésion en procédant à une modification des statuts du CFONB.

Conformément à ces derniers, une assemblée générale extraordinaire a été organisée le 24 juin 2015 pour procéder à leur modification, sur proposition du Conseil d'Administration.

Ces deux entités sont désormais « membres partenaires », avec toutefois un aménagement tarifaire compte tenu de la distance géographique, et de l'absence d'accompagnement spécifique comme celui instauré avec les autres membres de cette catégorie.





# Autres dossiers

## RÉFLEXION SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Suite aux événements du vendredi 13 novembre 2015, la profession a lancé une réflexion afin d'adresser aux autorités publiques des propositions concrètes afin de renforcer les dispositifs existants en termes de lutte contre le terrorisme.

Le champ est large : du financement des terroristes, à l'utilisation par ces derniers des moyens de paiement dans le cadre de leurs méfaits, toutes les propositions visant à renforcer l'existant, ou à concevoir de nouveaux dispositifs qui seraient de nature à entraver leurs actions sont à identifier.

Dans ce cadre, une réunion de travail a été organisée le mardi 24 novembre 2015. Plusieurs chantiers ont été identifiés : Accélération des procédures judiciaires, Sécurisation des documents, Identité numérique, Règlementation de l'accès des autorités judiciaires et des services de renseignement aux données bancaires utiles aux enquêtes, Moyens de paiements anonymes, Vols de chèquiers, rappelant que la vigilance des acteurs de l'ensemble de la filière des paiements et la connaissance de la clientèle et de ses habitudes par les banques participent d'une bonne maîtrise du dispositif.

Le groupe de travail a tenu informé les instances de la FBF de l'état de ses réflexions, et a recommandé d'inscrire le thème général de ses travaux à l'ordre du jour du futur Comité National des Paiements.

## ASSISES DES PAIEMENTS DU 02/06/2015

La genèse des Assises des Moyens de Paiement est fondée sur le constat suivant :

- Un recours encore insuffisant aux moyens de paiement dématérialisés et innovants, le chèque étant encore largement utilisé, notamment par les PME, les professions libérales et les services de proximité,
- L'augmentation des problèmes de sécurité pour les paiements par internet, soulignée également par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement,
- La compétitivité des acteurs français non seulement issus du secteur bancaire et des paiements mais aussi du monde industriel, apparaît menacée dans un contexte de concurrence accrue venant d'acteurs dotés d'une capacité d'investissement importante, d'une maîtrise des nouvelles technologies et d'un rayonnement commercial fort.

Pour répondre à ces enjeux, le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), a rédigé un rapport sur la base des travaux de quatre groupes de travail. Le groupe intitulé « Les paiements sur facture et par internet / Les alternatives au chèque » était animé par le Président du CFONB.

Les propositions pour une stratégie nationale de modernisation des moyens de paiement se déclinent en plusieurs préconisations que l'on peut synthétiser dans les items suivants :

- Élargir la palette de l'offre des moyens de paiement pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs,
- Garantir la sécurité des moyens de paiement et renforcer la lutte contre la fraude,
- Généraliser les paiements électroniques dans les services publics,
- Développer l'innovation et accroître la compétitivité de l'industrie des paiements,
- Renforcer la pédagogie et la communication associées aux moyens de paiement,
- Mettre en place un plan stratégique pluriannuel et un suivi concerté de sa réalisation.

Les « Rencontres du CFONB du 16 juin 2015 » (voir page 95) ont été l'occasion d'aborder l'ensemble de ces thèmes dans le détail.

# STRATÉGIE NATIONALE DES PAIEMENTS

## LE 15/10/2015

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, a présenté le 15 Octobre 2015 le rapport sur la « Stratégie des moyens de paiement » élaborée par le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes du secteur (représentants du secteur bancaire, professionnels de l'industrie des moyens de paiement, associations de consommateurs...).

Les Assises des Paiements, ont donné lieu à des préconisations qui ont servi de base à cette demande. Elles suivent trois axes de modernisation des moyens de paiement :

- Favoriser une acceptation plus large de la carte bancaire, notamment pour les petits montants,
- Faciliter l'utilisation de moyens de paiement modernes pour le consommateur et les entreprises,
- Promouvoir le développement du paiement sans contact.

Les paiements représentent une filière qui emploie près de 90 000 personnes. L'un des enjeux est la promotion du savoir-faire français, en relevant plusieurs défis :

- Mieux répondre aux besoins des utilisateurs :  
Restreindre les chèques, promouvoir des solutions dématérialisées mais accessibles à tous, simple d'utilisation, conjuguant les besoins des banques et de leurs clients mais aussi des autres intermédiaires dont le rôle s'est accru,
- Renforcer la sécurité des moyens de paiement :  
Il s'agit d'un vaste chantier, notamment dans le cadre de la DSP2 (Directive sur les Services de Paiements) qui introduit la notion de TPP (Third Parties Payments : agrégateurs et initiateurs de paiements),
- Soutenir l'innovation par des dispositifs d'aides,
- Assurer une gouvernance de cet écosystème.

Le Comité National des Moyens de Paiement (première réunion prévue début 2016) fera suite au Comité National SEPA. Il opérera sous l'égide de la Banque de France, les deux Vices-présidences étant assurées respectivement par un représentant de Banque de l'offre et de la demande.

Les « Rencontres du CFONB du 08 décembre 2015 » (voir page 99) ont été l'occasion d'aborder l'ensemble des mesures et engagements liés à cette stratégie.



# MOBILITÉ BANCAIRE

Le 26 mars 2015, le Comité Consultatif du Secteur Financier a rendu son avis sur le service de mobilité et de transfert automatisé des domiciliations bancaires. Lors de la première lecture du Projet de loi MACRON, un amendement gouvernemental a été adopté reprenant cet avis, avec une entrée en vigueur du dispositif de mobilité bancaire dix-huit mois après l'adoption de la loi, a priori soit en janvier 2017.

Le service de mobilité bancaire est défini dans l'article 43 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et repris dans l'article L312-1-7 du Code Monétaire et Financier. Ce service devra être opérationnel envers la clientèle le 6 février 2017.

Pour permettre les échanges nécessaires entre les établissements concernés (établissements d'arrivée, établissements de départ et banques des émetteurs), ainsi qu'entre les banques des émetteurs et leurs clients émetteurs de virements et/ou de prélèvements, le CFONB a été missionné pour élaborer des messages dédiés aux flux interbancaires ainsi qu'à la communication entre les banques des émetteurs et leurs clients émetteurs.

Ces messages ont été construits selon la méthode utilisée par l'ISO 20022 et, autant que faire se pouvait, avec des éléments déjà existants dans des messages ISO 20022. Ils ont une structure aussi proche que possible de celle des messages acmt.022 utilisés dans le cadre des CAI, ces messages offrant l'avantage d'être déjà mis en œuvre par des banques et des entreprises.

Néanmoins, les besoins étant différents, les messages ont dû être complétés. Les délais très courts de mise en œuvre de la mobilité bancaire d'une part, et la procédure de soumission de nouveaux messages à l'ISO 20022 d'autre part, n'ont pas permis d'obtenir un timbre ISO 20022 pour ces messages. Ils seront proposés dans un second temps à cet organisme de normalisation. Une version .xsd, lisible par des machines, est également disponible sur la page dédiée à la mobilité bancaire sur le site du CFONB.

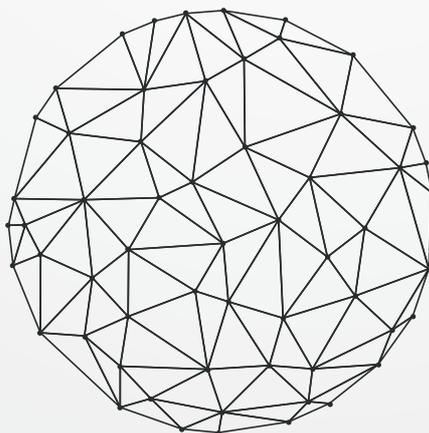
Les travaux du groupe ne sont pas pour autant terminés et se poursuivront en 2016.

Deux documents complémentaires seront élaborés et feront l'objet d'une communication CFONB dédiée :

- Une Foire Aux Questions (FAQ),
- Un guide d'utilisation des messages de mobilité bancaire.

D'autres thèmes pourront être abordés dans le cadre de la suite des travaux sur la mobilité bancaire. Il restera à déterminer, pour chacun d'entre eux si le groupe adhoc CFONB est la bonne structure pour mener ces travaux. Ces thèmes sont les suivants :

- Prise en compte des évolutions de la réglementation, notamment si le décret d'application de la loi Macron introduit ou implique des modifications au dispositif de mobilité bancaire élaboré par la profession,
- Révision éventuelle des messages de mobilité bancaire,
- Etude de l'opportunité d'utiliser les messages de mobilité bancaire dans le cadre des fusions/absorptions bancaires,
- Présentation d'une Business Justification (BJ) à l'ISO pour normaliser les messages de mobilité bancaire.



## PROJET CICALADE : LOI ECKERT

Dans le cadre de la loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a lancé un grand projet nommé CICALADE (Conservation Indépendante des Comptes Livrets et Avoirs d'assurance en Déshérence). A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'ensemble des banques devront déposer leurs avoirs inactifs à la Caisse des Dépôts et Consignations, et par conséquent fournir périodiquement des informations sur les détenteurs de ces comptes. Ce texte a vocation à améliorer l'efficacité de la recherche des bénéficiaires de ces biens en obligeant les teneurs de comptes :

- A rechercher les titulaires de comptes décédés via une consultation annuelle du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP),
- A publier chaque année le nombre et l'encours des comptes inactifs.

Parallèlement, la CDC publiera annuellement par voie électronique l'identité des titulaires des comptes qui lui auront été transférés.

La CDC et le CFONB sont convenus d'unir leurs efforts pour mener à bien ce projet, afin d'établir des protocoles d'échanges standardisés entre la Caisse des Dépôts et les établissements bancaires.

Le groupe de travail « Loi Eckert-CICALADE », constitué a conduit de nombreux travaux techniques en 2015 tout en servant de point de liaison pour échanger sur d'autres problématiques de nature fiscale et juridique.

La collaboration a été extrêmement fructueuse, avec la publication de plusieurs communications CFONB, l'organisation de deux ateliers (voir pages 94 et 96), et une intervention lors d'une manifestation à la Caisse des dépôts et Consignations, le 10 novembre 2015 (voir page 119).

Communications publiées en 2015 :

- N° 20150009 (28/01/2015) : Information : Lancement du projet CICALADE par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la loi Eckert du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence,
- N° 20150016 (24/03/2015) : Cahiers des charges du projet CICALADE de la CDC dans le cadre de la loi Eckert - Communication annulée et remplacée par la communication n° 20150067,
- N° 20150027 (28/05/2015) : Formulaire de référencement CICALADE auprès de la CDC dans le cadre de la loi Eckert,
- N° 20150041 (16/07/2015) : Addendum au cahier des charges CICALADE de la CDC dans le cadre de la loi Eckert et FAQ,
- N° 20150065 (22/12/2015) : Foire aux questions relatives au projet CICALADE de la CDC dans le cadre de la loi Eckert,
- N° 20150067 (22/12/2015) : Mise à jour des cahiers des charges technique et fonctionnel CICALADE de la CDC dans le cadre de la loi Eckert.

La collaboration se poursuit en 2016.

## RAFEC (RELEVÉ ANNUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT CARTES)

Lors des Assises des paiements qui se sont tenues le 2 juin 2015, la profession bancaire a pris de nouveaux engagements en faveur de l'information du commerçant concernant les frais liés aux encaissements par cartes.

Le Relevé Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC), élaboré par le CFONB en 2011 (communication CFONB n°2011236 du 13/10/2011) devait évoluer pour tenir compte des obligations du règlement (UE) n°2015/751. Afin d'apporter une information plus régulière aux commerçants, il a notamment été demandé de passer à une fréquence mensuelle pour la diffusion du RAFEC. La mise en œuvre de ces évolutions interviendra dès 2016 sur les chiffres du mois de janvier.

Conformément au planning annoncé, le groupe de travail « RAFEC » du CFONB, constitué en juin 2015 a finalisé ses travaux le 08 juillet 2015.

Le RAFEC est devenu le RMFEC (Relevé mensuel des Frais d'Encaissement Cartes). La communication CFONB a été publiée le 11 août 2015, un dernier point concernant le niveau de détail des informations (agrégation ou détaillées) ayant fait l'objet de quelques échanges avec le Trésor courant juillet.

Communication CFONB N°20150044 (11/08/2015) : Mise en conformité du Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement par Carte (RAFEC) avec le règlement (UE) n°2015\_751

## ALUR

Lors des travaux relatifs à la loi 2014-366, dite loi ALUR (dite aussi loi Duflot), certains sujets techniques ont été identifiés concernant des syndicats de copropriétés. En particulier, cette loi prévoit dans son article 55 l'affectation d'un compte bancaire à chaque syndicat de copropriétaires, distinct du compte du syndicat de copropriété, gestionnaire du bien, disposition influant sur la gestion des moyens de paiements, et plus particulièrement sur le prélèvement SEPA et le chèque.

Un groupe d'experts a été constitué début 2015 pour évoquer les problématiques liées aux moyens de paiement avec les associations professionnelles représentatives des professionnels de l'immobilier.

Lors de ces réunions, les banques ont formulé des préconisations relatives à l'obligation d'ouverture d'un compte séparé au nom de chaque syndicat de copropriétaires éligible à la loi ALUR : création d'un ICS pour chaque syndicat et utilisation de cet ICS dans les opérations SDD pour créditer le compte ouvert au nom du syndicat. Une procédure exceptionnelle d'attribution des ICS en masse a fait l'objet d'un cahier des charges rédigé par la Banque de France en janvier 2015 (estimation de 800 000 à 1 000 000 de copropriétés concernées). Ce cahier des charges a été publié dans le cadre d'une communication CFONB dédiée (communication 20150014 du 26/02/2015). Cette procédure est opérationnelle depuis le 16 mars 2015, assurant un délai d'instruction de 15 jours.

En revanche, le changement de teneur de compte conduit à la nécessité de refaire signer les mandats, dans la mesure où aucun des 4 cas de modification prévus dans les Rulebooks de l'EPC n'autorise l'amendement des mandats SDD signés au profit des syndicats de copropriété pour les migrer au profit des syndicats.

# SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA)

## ORIGINE & MISSION DE L'EPC

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'atelier européen destiné à la mise en place du « SEPA » (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. Sa mission principale est la construction stratégique des systèmes et moyens de paiement paneuropéens.

## Organisation générale de l'EPC

La gouvernance de l'EPC a évolué en 2015. La nouvelle gouvernance a été validée par le Conseil de l'EPC lors de sa séance du 04 mars 2015.

L'EPC s'organise en une structure faitière « EPC association » à laquelle est rattaché le Conseil de l'EPC (cf cartographie ci-dessous) :

- Le Module 1 a pour objet la gestion des « schemes » de virement et de prélèvement et le suivi de ses évolutions. L'ensemble des PSP adhérents aux « schemes » de l'EPC sont membres du Module 1.
- Le Module 2 a pour objet le traitement, en priorité, des sujets identifiés par l'Euro Retail Payments Board qui sont à ce stade : Paiement mobile de personne à personne (P2P), Paiement sans contact de proximité cartes et mobile et « instant payments ».  
Le Module 2 a toute liberté pour traiter des sujets qui ne figurent pas à l'agenda de l'ERPBB mais présentent un intérêt pour ses membres. Le cadre de ces travaux sont définis par le Bureau de l'EPC qui en fixe le calendrier et en valide les résultats.

<b>EPC Association</b>	
Les membres actuels du Comité Plénier de l'EPC : BNP Paribas, BPCE, CASA, Crédit Mutuel - CIC, FBF, La Banque Postale, Société Générale restent membres de l'Association.	
<b>Conseil de l'EPC (Board) - 3 membres français</b>	
• Willy Dubost (FBF), Thomas Kraft (BNP Paribas), Narinda You (CASA).	
<b>Payment security support group</b> (Marie Chantal Debize)	
<b>Legal Support Group</b> : Louise Laïdi (BPCE) et Maria del Mar Maestre (CASA)	
<b><u>Module 1</u></b>	<b><u>Module 2</u></b>
<b>EPC Scheme Management Board</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Card expert group</b> (Cédric Sarazin),</li><li>• <b>Cash efficiency working group</b> (François Coulet),</li><li>• <b>2 « task force » de suivi des travaux de l'ERPBB</b><ul style="list-style-type: none"><li>◦ Paiement mobile de personne à personne (P2P),</li><li>◦ Paiement sans contact de proximité cartes et mobile.</li></ul></li><li>• <b>1 « task force » en charge de définir le mandat du groupe de travail dédié aux « Instant Payments ».</b></li></ul>
• Philippe Evenot (La Banque Postale),	
• Sophie Giorgi (CASA).	
<b>Scheme Management Evolution (ex SPS WG)</b>	
• Philippe Evenot (La Banque Postale),	
• Sophie Giorgi (CASA).	

## Les Groupes Support de l'EPC et les groupes de travail « miroir » du CFONB

Les groupes miroirs ont été mis en place afin de préparer des propositions de positions communes, pour validation par les instances de Place. Ces positions sont ensuite défendues par les représentants français à l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Les groupes miroirs sont logés au sein des structures du CFONB, à l'exception du groupe miroir « Legal » rattaché au groupe Juridique moyens et systèmes de paiements de la FBF.

Le CFONB accueille plusieurs groupes de travail « miroir », animés par le représentant français auprès des instances idoines de l'EPC :

- Payment Security Support Group (PSSG, ex ISSG): Marie-Chantal Debize, Johan Noleau. Le groupe de travail miroir est logé au sein du pôle "Certification et signature électronique",
- Module 1, Scheme Management Evolution (SME, ex SPS) : Sophie Giorgi et Philippe Evenot. Le groupe de travail miroir est logé au sein du Pôle « Moyens de paiement 1 »,
- Module 2, Card Expert Group: Cédric Sarrazin. Le groupe de travail miroir est logé au sein du Pôle « Moyens de paiement 1 »,
- Module 2, Cash Efficiency Working Group: François Coulet. Les travaux sont abordés au sein du groupe de travail "Filière fiduciaire », logé au sein du Pôle « Moyens de paiement 2 ».

## Réalisations des Groupes de Travail EPC en 2015

L'EPC comprend des groupes de travail destinés à traiter des différents chantiers portant sur les instruments de paiement. Ils sont structurés en task-forces, sous-groupes et « blocs de travail ». Ces groupes ne sont pas décisionnels. Ce sont des structures d'études et de concertation qui émettent des propositions qui doivent être validées par le Board de l'EPC.

- SME - Le « Scheme Management Evolution » (ex-SPS), est en charge des « schemes » de virement SEPA (SCT), prélèvement SEPA (SDD Core), prélèvement SEPA interentreprises (SDD B2B),
- La version 8.1 du recueil de règles (« Rulebook SCT ») s'applique actuellement (effective à compter du 22 novembre 2015),
- La version 9.0 du recueil de règles (« Rulebook SDD ») sera effective à compter du 20 novembre 2016,
- Le recueil de règles (rulebooks) SDD B2B version 7.0 sera effective à compter du 20 novembre 2016.

## Focus pour les schémas SDD :

L'EPC publie traditionnellement les mises à jour des Rulebooks SEPA une fois par an en novembre pour mise en place en novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'EPC a décidé de publier dès janvier 2015 les Rulebooks SEPA Direct Debit (SDD) Core et B2B qui entreront en vigueur en novembre 2016. Cette décision a été prise afin de permettre aux prestataires de services de paiement et à leurs fournisseurs de bénéficier d'un délai prolongé de mise en œuvre des principaux changements apportés dans ces nouvelles versions.

## Les trois principaux changements qui seront effectifs le 20 novembre 2016 sont les suivants :

- Concernant la séquence de présentation, l'utilisation de la valeur « FIRST » (FRST) pour le first d'une remise de SDD récurrents (Core et B2B) n'est plus obligatoire. Cela signifie qu'une remise de first peut être présentée de la même façon qu'une remise de SDD suivants avec la séquence de présentation « Recurrent » (RCUR),
- Toutes les remises de SDD Core présentées pour la première fois, en récurrent ou en ponctuel peuvent être présentées jusqu' à D-1 au lieu de D-5 actuellement (pour les First et les one-off) et D-2 (pour les récurrent et les last),
- Le code SMNDA sera désormais défini comme Same Mandate with New Debtor Account pour indiquer un changement d'IBAN, qu'il y ait changement de banque ou non,

**Cards Experts Group** - Le groupe de travail contribue aux travaux de standardisation et de consolidation de l'environnement SEPA dans le domaine de la carte en portant la position des banques,

**Cash efficiency working group** - La mission du groupe est de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'espace unique des paiements en matière de monnaie fiduciaire.

## AUTRE PARTICIPATION DU CFONB AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE SEPA

### Participation aux groupes de travail du Comité national SEPA

Dans le cadre des travaux du Comité national SEPA créé en avril 2006, co-présidé par la Banque de France et la Fédération Bancaire Française, le CFONB prépare la position technique des banques françaises et apporte des éléments aux dossiers traités par les groupes de travail nationaux suivants :

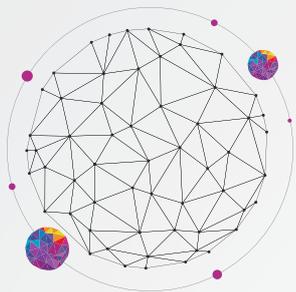
- Le groupe « Gamme des moyens de paiement » a étudié le passage de la gamme d'instruments nationaux actuels vers les instruments SEPA. En 2015, il a œuvré au remplacement du TIP et du télévirement, instruments qui auront disparu au 1<sup>er</sup> février 2016,
- Le groupe « Gestion de la période transitoire » a été sollicité une seule fois en 2015.

Il est rappelé que ces deux groupes ont une configuration large, y sont représentés : des banques, des corporates, des administrations, des représentants du commerce....

Le CFONB, qui anime ce second groupe, publie et actualise un corpus documentaire relatif aux différents aspects techniques de la migration.

### Communication avec les différents acteurs (administrations, entreprises, SSII, ..) :

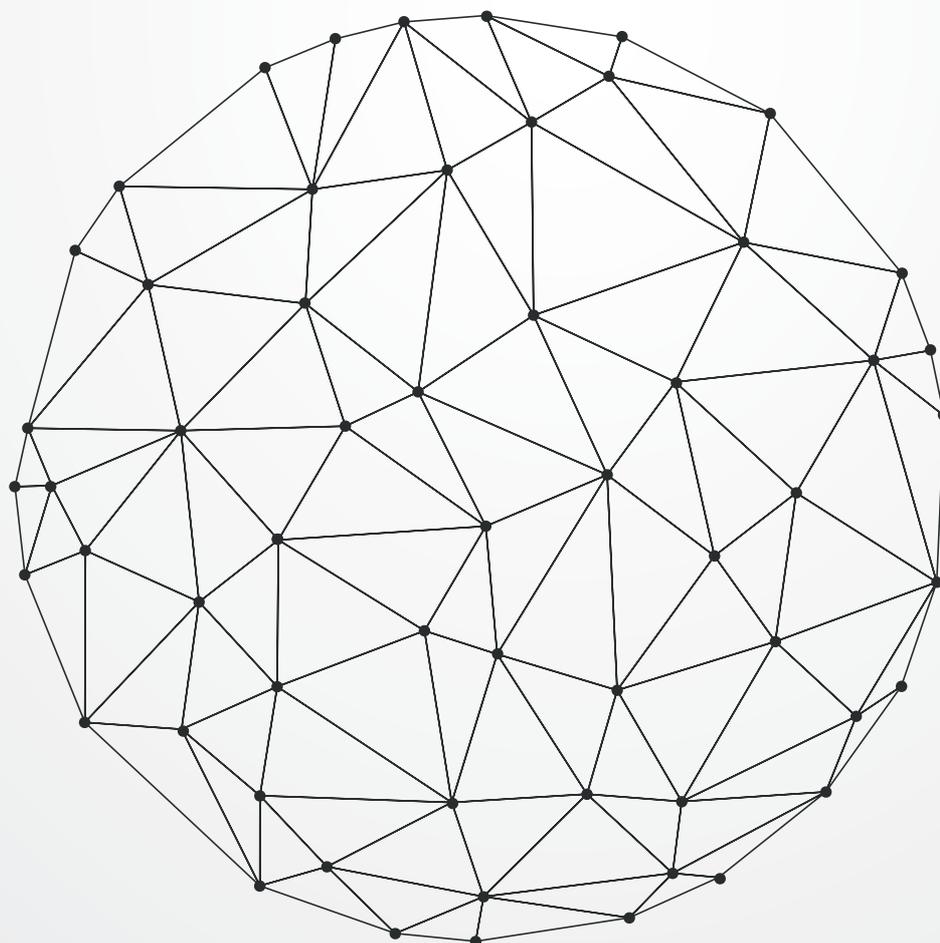
Le CFONB répond aux nombreuses questions posées sur SEPA et publie sur son site Internet ([www.cfonb.org](http://www.cfonb.org)) des documentations gratuites destinées aux acteurs de la migration (entreprises, SSII, développeurs des clients, associations...).



## Chantiers et perspectives 2016

En 2016, le CFONB poursuivra sa contribution aux différents travaux liés à l'évolution des « schemes » existants, mais également aux nouveaux sujets comme les instants payments :

- Participant aux groupes miroirs ;
- Réalisant la documentation nécessaire aux banques et aux clients concernant les instruments SEPA. Cette documentation évoluera en cohérence avec les recueils de règles EPC ;
- Poursuivant les travaux sur les paiements par canaux électroniques ou par téléphone mobile.





# Conférences externes

## **APECA** **(ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EUROPÉENS DE LA CARTE D'ACHAT)** **LE 03/11/2015**

Intervenant en conclusion de la matinée, le Président du CFONB a mis en exergue les volumétries des moyens scripturaux traités par les établissements qui font apparaître comme confidentielles, voire presque anecdotiques, celles de la « carte achat ».

Toutefois, il s'agit de deux environnements qui se côtoient peu et qui traitent de thématiques communes. La dématérialisation des processus et des parcours clients met en œuvre des processus dont les principes sont communs.

## **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS** **LE 10/11/2015**

Dans le prolongement des travaux relatifs à la Loi Eckert, et au projet interne de la Caisse des Dépôts et Consignations dit « Cyclade », le Président du CFONB a participé à une matinée d'information en présence de Nathalie Gilly, Directrice des services bancaires de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer les enjeux de la mise en œuvre opérationnelle de la loi et de retracer les travaux conduits conjointement avec le CFONB.



18, rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

 01 48 00 51 82 •  01 48 00 51 88 •  cfonb@cfonb.fr • [www.cfonb.org](http://www.cfonb.org)



Directeurs de Publication : Marcel Roncin et Yannick Chagnon • Graphisme : Sylvie Auré  
Document imprimé en mai 2016 • Couverture : Café Noir • Impression : La Dynamo  
Photos : Philippe Stefanyszyn – Philippe Couette – Xavier Mendiboure – Sylvie Auré

